



**DELIBERATION N° 26/015 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 29 ET 30 JANVIER 2026
CHÌ APPROVA U PRUCESSU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 29 È 30 DI GHJENNAGHJU DI U 2026**

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 8 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Danielle ANTONINI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Don Joseph LUCCIONI à M. Romain COLONNA
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Paula MOSCA à M. Petru Antone FILIPPI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. François SORBA à M. Antoine-Joseph PERALDI
Mme Elisa TRAMONI à Mme Françoise CAMPANA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Vanina LE BOMIN, Georges MELA, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (54) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 avril 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. A. Maupertuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 20 ET 21 AVRIL 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 29 È 30 DI
GHJENNAGHJU DI U 2026
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 29 ET 30 JANVIER 2026**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 20 et 21 avril 2026, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

SÉANCE PUBLIQUE DES 29 ET 30 JANVIER 2026

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU JEUDI 29 JANVIER

Le 29 janvier 2026, à 10 heures 12, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, accueille les participants, en leur rappelant que conformément à ce qui a été convenu, cette session débutera par un hommage solennel au **Président Dominique BUCCHINI**, disparu le 2 janvier.

A cet effet, elle invite l'assistance à se recueillir lors d'une minute de silence.

L'ensemble des conseillers et des autres personnes présentes se lèvent, observant une minute de silence.

La Présidente MAUPERTUIS prononce une **allocution d'hommage**.

En préalable, elle tient à saluer la famille du défunt, représentée dans les tribunes notamment par ses deux fils, Jean-Simon et Julien, ses petits-enfants, et un certain nombre de proches.

La Présidente MAUPERTUIS entend rendre hommage, aujourd'hui et dans sa maison du peuple, à un homme ayant marqué l'histoire politique de la Corse, non seulement par ses actions, mais encore, par son profond engagement humain. Honorer le **Président BUCCHINI** revient à honorer tout à la fois le maire, l'homme politique, et surtout l'inlassable militant de la démocratie et de la justice sociale. **Maire de Sartè, député européen, conseiller général, conseiller à l'Assemblée de Corse, Dominique** a toujours défendu au long de ses mandats les valeurs qui lui étaient chères, sans jamais hésiter à faire face aux défis, ni à se battre pour ses

convictions. De tous ces combats, ces engagements, elle souhaite à titre personnel retenir la sensibilité dont il faisait constamment preuve envers les plus démunis, dans la défense de la dignité humaine. Car au sein de l'hémicycle de l'**Assemblée de Corse** comme ailleurs, **Dominique BUCCHINI** n'a jamais cessé de brandir avec passion, avec ferveur, l'idée que la politique devait avant tout servir ceux qui sont laissés de côté et à cet égard, sa vision de la justice sociale était claire : chaque individu, quelle que soit sa condition, mérite d'avoir une chance. Et à travers ses actions locales, en tant que maire, ou aux échelles nationales et européennes, **Dominique** aura toujours cherché à améliorer le quotidien des plus fragiles. Pour lui, la politique ne se résumait pas à des discours ou à des promesses, mais à des actes concrets et à un soutien indéfectible aux plus défavorisés, aux « spoliés de la terre », selon l'expression qu'il avait empruntée à **Jean NICOLI** lors de son élection à la présidence de cette **Assemblée**.

Son engagement en ce sens a été total et **la Présidente MAUPERTUIS** peut en porter ici le modeste témoignage : même lorsqu'il était déjà atteint par la maladie, à chaque fois qu'elle l'a sollicité pour un conseil, un événement, une réunion, il y a répondu favorablement. Ainsi, il était là lors de la célébration des **40 anni di l'Assemblea di Corsica** le 2 mars 2022, heureux de retrouver tout autant ses anciens alliés que ses opposants ; et on l'aura vu inquiet et sombre, lorsque chacun a appris en direct, le même jour, l'agression perpétrée contre **Yvan COLONNA**. Il était également ici lors de la session extraordinaire relative aux dérives mafieuses, siégeant quelques heures durant, de nouveau au « perchoir », pour dérouler avec son ton incisif et puissant, une argumentation au scalpel contre la violence physique et morale -violence à laquelle il n'avait jamais cédé, violence personnelle, violence sociale qu'il a tant dénoncée et combattue et dont il avait voulu enseigner les risques, en se rendant auprès de la jeunesse dans plusieurs établissements de Corse.

Président BUCCHINI : un homme d'une trempe qui ne se trouve presque plus, lucide, courageux, opiniâtre, combatif ; on décrira un animal politique indiscutablement redoutable, redouté, mais aussi et surtout un homme bon, généreux, solidaire. **Dominique** était tout autant un être doté d'un humour rare, à la fois fin et spontané, qui apportait une touche de légèreté même dans les moments les plus sérieux. Son rire contagieux et ses plaisanteries habiles savaient en effet désarmer les tensions, créer des liens forts avec ceux qui l'entouraient, tant il n'hésitait pas à utiliser l'humour pour aborder les sujets les plus complexes, rendant ses interventions d'autant plus percutantes ; et sa vivacité d'esprit marquera à jamais ceux qui ont eu la chance d'en être les témoins, mais aussi, parfois,

les victimes. Avec les mots comme seule arme, en français comme en corse, deux langues qu'il maîtrisait si bien, due lingue chì li piaciva a leghie e a parlà. Et dans les annales de cette institution, on retrouvera longtemps encore des éléments de la langue **BUCCHINI**, avec ses proverbes et son expression désormais consacrée pour désigner une ligne de crédit supplémentaire au Budget primitif, ou au Budget supplémentaire.

Pour lui avoir succédé à la **présidence de l'Assemblée de Corse**, **Marie-Antoinette MAUPERTUIS** formule le vœu qu'il continue longtemps d'éclairer les débats et les travaux. A sa famille, à ses amis, à ses camarades, aux sartenais, elle présente à nouveau et au nom de tous ici ses plus sincères condoléances. La douleur de la séparation, évidemment, est immense, pour autant, cette Assemblée, le Conseil exécutif, les agents de la Collectivité et en particulier ceux du secrétariat général se tiennent à vos côtés.

BUCCHINI, militante di a Ghjustizia suciale, difensore di l'identità è di a lingua corsa, mai un cì scurderemu di tè. Hà incarnatu a storia di st'Assemblea, a storia pulitica di l'isula. Faremu campà sta lascita, quella di un impegnu cullettivu pè una Corsica più ghjusta è più unita.

Riposa in pace, O Pridenti.

La Présidente MAUPERTUIS fait projeter un court film d'illustration de la carrière du **Président BUCCHINI**. Elle adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de celui-ci et qui ont permis de disposer des images : les institutions, les médias, bien évidemment, les amis et la famille, sans oublier et **Anne LABERTRANDIE**, au secrétariat général, qui s'est beaucoup investie.

Après quoi, elle propose aux **Conseillers** qui le souhaitent de s'exprimer eux-aussi, à la suite du **Président du Conseil exécutif**.

Le **Président du Conseil exécutif de Corse**, **M. Gilles SIMEONI**, entend lui aussi s'adresser, d'abord, à la famille de **Dominique BUCCHINI**, à ses amis et camarades ; avant d'évoquer la mémoire d'une personnalité qui parlera à l'ensemble des conseillers.

Il remercie, en ce sens, la **Présidente de l'Assemblée de Corse**, pour ses mots emprunts de justesse et de délicatesse, qui ont su rendre au **Président BUCCHINI** l'hommage que cette institution lui doit. Nombreux étaient les élus, d'ailleurs, présents à Sartè, piazza Porta, aux côtés de la

famille, des amis, des camarades de **Dominique BUCCHINI**, de toutes celles et tous ceux qui l'ont aimé, pour lui dire au revoir en cette occasion.

Le **Président SIMEONI** se rappelle y avoir pris la parole, au nom des institutions de la Corse et à la demande de la famille, qu'il remercie de nouveau publiquement de lui avoir témoigné cette confiance.

Aujourd'hui, sans prétendre redire ce que la **Présidente de l'Assemblée de Corse** vient d'exprimer, il considère important pour tous ici que dans cette maison qui fut la sienne -et qui le restera, **Dominique BUCCHINI** puisse une fois encore éclairer le chemin et les choix collectifs de sa voix, de son sourire et de ses convictions. En regardant ce film, chacun a du se demander si l'on pouvait véritablement être triste au soir d'une vie pareille. Bien sûr, ses enfants, ses petits-enfants, son épouse et ceux qui l'ont aimé se sentent terriblement seuls maintenant qu'il n'est plus là physiquement ; mais au-delà de la douleur et de la tristesse liées à l'absence, peut-on avoir des regrets lorsqu'on a eu une vie pareille, lorsque du tout début jusques aux derniers instants, on aura été en cohérence profonde avec ce à quoi l'on croit ? Donc oui, la tristesse, l'émotion, les larmes sur tous les bancs et y compris chez celles et ceux qui ne partageaient pas toutes les idées de **Dominique BUCCHINI** ; mais au-delà de cette tristesse et de cette émotion, il y a la fierté de l'avoir connu, la fierté pour certains d'avoir siégé à ses côtés, comme resteront sa présence dans les rues de Sartè, dans les couloirs de cette institution, dans l'hémicycle, comme résonneront aussi, ses écrits, ses discours et ses actes.

Le **Président SIMEONI** indique qu'il ne saurait terminer son propos, sachant que **Dominique** aimait tant la poésie, les livres, l'histoire, la vie, la musique, les chants et la fête, sans rappeler un échange qu'ils avaient eu à titre personnel et politique, autour de cette citation d'**ARAGON** : « *le temps d'apprendre à vivre, il est déjà trop tard* ». Non, il n'est pas trop tard, en tout cas pour dire à **Dominique BUCCHINI** tout ce qu'on lui doit. Pour sa part, en regardant ce que furent ses combats, dont beaucoup restent malheureusement d'actualité, s'il devait à la fin des fins retenir une phrase illustrant ce qu'il a été, ce qu'il a fait, ce qu'il a voulu, elle serait du grand poète espagnol **GARCÍA LORQUA** : « *dans le monde, moi je suis et serai toujours du côté des pauvres. Je serai toujours du côté de ceux qui n'ont rien, et à qui l'on refuse jusqu'à à la tranquillité de ce rien* ».

À ringraziaTi, O Dumenicu. A ringraziaTi, O Presidente.
E a ringrazia, torna, a tutti quelli qui l'hannu aiutatu.

M. Paul- Félix BENEDETTI veut, quant à lui, parler simplement avec son cœur.

Il commence par s'adresser à ceux de ses collègues qui ont connu la présidence de **Dominique BUCCHINI** : ils ont sûrement pu constater la familiarité, le respect mutuel qui animaient ses rapports avec lui, avec quelque chose d'informel, une fluidité dans les relations humaines. **Dominique BUCCHINI** faisait partie des hommes ayant marqué ces décennies politiques souvent tourmentées, et en tant que militant politique nationaliste, lui-même aura été souvent en contradiction, en contradiction frontale, pour ne pas dire très violente ; et malgré cela, ils avaient gardé tous les deux des liens, des liens humains très forts, peut-être aussi des liens politiques dans le sens du bien commun, dans la recherche d'un mieux vivre. Et il reste persuadé que si **Dominique BUCCHINI** avait continué à être présent politiquement sur les quelques années qui vont venir, il aurait pu prendre conscience de la nécessité d'un combat politique non seulement libérateur au niveau social, mais aussi salvateur au niveau culturel et corse ; car il aurait fait partie de ceux qui comprenaient le déclin inexorable de la société Corse, de ses valeurs, de ses repères, de ce qui a fait sa force.

Dominique BUCCHINI a été là au début, dans les années quatre-vingt et le film d'hommage a repris un extrait du discours sur l'évolution du statut de la Corse qu'il tenait alors. Certes, il a pris ensuite le chemin de l'orthodoxie politique, mais ceux qui le connaissaient assez bien savaient qu'il restait quand même un évolutionniste. Peut-être a-t-il dû subir les contraintes de la politique formalisée, de la politique des clans -bien qu'il n'ait fait partie d'aucun clan, si ce n'est l'adhésion au Parti Communiste. En tout cas, **Dominique BUCCHINI** avait su conserver trois facettes.

D'abord, la plus importante : l'homme et le Corse. Quelqu'un qui incarnait la Corse, qui incarnait une forme, je ne sais pas s'il faut dire de corsitude ou de corsité. Un amicu, cume noi e micca cume l'altri, tandu più corsu chè noi tutti ! Ensuite, bien sûr, l'homme politique : homme de rigueur, homme quand même, qui avait certaines fois des positions fermées mais en gardant toujours un esprit ouvert. Aussi, **M. BENEDETTI** en retient-il une grande générosité, et si l'homme politique a pu faire par moments des erreurs politiques d'appréciation, ce n'est là que la nature humaine : celui qui ne se trompe pas est celui qui n'a jamais rien essayé, qui n'a jamais tenté quelque chose pour évoluer. Et -clin d'œil à la Nation Sartinesi, il indique être allé avec lui, ensemble, par deux fois cet été à Auddè, car le cercle de vie de **Dominique** était dans la Rocca, à la limite du Taravu

et de l'Alta Rocca : lì, cercava è radicche di i sò anziani, di a sò storia ; et ses fils peuvent être fiers de porter son nom.

M. BENEDETTI conclut son propos avec une citation de **Jean d'ORMESSON**, qu'il considère s'appliquer à tous les lieux de l'histoire de de la Corse et peut être invoquée dans cet hommage : « *il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants* ». Dans la mémoire collective, **Dominique** va rester, il va rester comme un homme qui aura pesé de sa voix rocailleuse, charmeuse, inimitable -même ses deux fils n'ont pas la même. Et l'on gardera assurément à l'esprit l'homme qui aura tenté la concorde, qui n'a pas réussi à transcender des clivages de proximité, entre autres à Sartè, mais qui en revanche, aura réussi à donner au niveau national Corse, l'image d'un point d'équilibre, et celle d'un homme apaisant.

Pour **M. Pierre GHIONGA, Dumenicu BUCCHINI** è partitu a l'eternu tout en laissant ici-bas une grande leçon politique, ayant réussi à concilier, à faire vivre, son idéal communiste, qu'il portait avec fierté et conviction, l'amour pour ses racines sartenaises, pour sa terre, et per a lingua corsa. Il aura été un grand **Président de l'Assemblée de Corse**, doté d'une force de travail peu commune, ayant su gagner le respect de tous, faisant preuve aussi d'une aptitude peu commune à résoudre les problèmes. A titre personnel, il lui plaît de rappeler son engagement résolu en faveur de la co-officialité, ce n'était pas facile. Persuadé que son héritage public continuera longtemps d'irriguer la Corse, il tient à l'en remercier.

M. Jean-Martin MONDOLONI souhaite, pour sa part, prendre quelques libertés avec l'usage des éloges funèbres, de façon à pouvoir livrer ici un message peut être moins solennel ou formalisé.

D'abord, en reconnaissant très humblement qu'il n'a pas connu **Dominique BUCCHINI** en tant qu'ami proche, du premier cercle. Il n'en dispose pas moins de quelques anecdotes, qui lui semblent très révélatrices, non pas de l'homme public (sachant à ce sujet que tout est en boîte désormais, dans les archives de l'histoire), mais de l'homme méconnu, qu'il a eu le privilège de connaître et tel que ses amis l'auront connu -comme d'aucuns ont pu, d'ailleurs, le découvrir dans les travées. **Dominique** était en effet un homme riche de plusieurs personnalités, et lorsqu'il a lui-même rejoint cet hémicycle, tout aurait pu l'en séparer : le fait générationnel, bien sûr ; le fait politique, aussi, car la droite était alors un peu triomphante tandis que l'homme de gauche et de convictions demeurait ancré dans son histoire et qui était celle du Parti communiste. Tout aurait pu les rassembler, en même temps, autour de ces convictions

républicaines très ancrées sur lesquelles il pouvait parfois se montrer bien plus inflexible que le **Président du groupe « Un Soffiu Novu »** l'est aujourd'hui. En tout cas, c'est là de l'histoire publique.

Mais il y avait aussi l'homme privé, que **M. MONDOLONI** se rappelle avoir découvert alors, bien plus ouvert, autour de trois types de considérations souvent méconnue.

La première est évidemment celle de son élégance. **Dominique BUCCHINI** était d'une élégance rare avec toutes et tous, encore plus avec les femmes. Et cela avait marqué très raisonnablement le jeune élu, quand il l'observait parler avec les hommes : c'était parfois un peu rude, mais toujours teinté de cette élégance. Comme chacun le sait, l'élégance du verbe est une crête, sur laquelle on peut basculer parfois dans la brutalité, parfois dans quelque chose d'inaudible. **Dominique** savait parler aux hommes et aux femmes, y compris lorsqu'il s'exprimait en public et notamment dans les médias. A ce propos, **M. MONDOLONI** se souvient d'une anecdote de débutant : sur le plateau de « Cuntrastu », il y avait trois invités sur le thème des transports, autour d'**Alain VERDI**, un journaliste qui était expert en la matière. **Jean-Christophe ANGELINI** - affûté s'il en est, **Dominique BUCCHINI** - pas affûté mais aiguisé et très dans la ligne de la CGT de l'époque, et le petit débutant bien peigné, sûr de lui-même, qui est allé à cette émission comme diraient les jeunes « au talent » et n'avait pas préparé son intervention. Ce jour-là, il fût vraiment mauvais sur le plateau et en arrivant dans les loges du démaquillage, **Dominique BUCCHINI** lui donna le coup de grâce : « *vous avez été mauvais* ».

Elégance du vouvoiement, conservée jusqu'à janvier 2025, puisque **Dominique BUCCHINI** avait l'élégance, indépendamment de la différence d'âge, de l'appeler chaque premier janvier ; élégance de la voix ; élégance de l'écriture, étant donné qu'il prenait toujours sa plume, ne pouvant imaginer que l'on pût s'écrire par SMS. Revenant à l'épisode de la loge, **M. MONDOLONI** commence par baisser l'échine, puis il se redresse et tente de faire parler la « pédagogie de l'erreur », en demandant à son interlocuteur pourquoi il l'avait trouvé mauvais. Obtenant en réponse cette phrase sanglante, qui allait marquer son parcours : « *vous avez répondu aux questions, idiot !* ». Alors que « *dans une émission comme Cuntrastu, qui est un grand meeting, où l'on peut toucher 10.000 personnes, ce qui vous est demandé, ce n'est pas de répondre aux questions, c'est de vendre votre came* ». Que les journalistes sachent désormais que s'il ne répond plus aux questions depuis, s'il vient vendre sa « came », **Dominique BUCCHINI** en est responsable !

Dominique ajoutait au souci de l'élégance du verbe celui de la justesse du mot. Il était passionné par l'art, par la culture et par formation, par la pédagogie. Il lui était insupportable que l'on ne puisse comprendre ce qui était raconté. Deuxième anecdote à ce sujet, **M. MONDOLONI** se souvient d'une commission des finances : on était à l'époque au début des « nouvelles technologies », qui depuis sont anciennes, **Éric FERRARI** arrive pour présenter un rapport sur ce thème en employant des adjectifs à 25 syllabes complètement indigestes, et lorsqu'il a eût terminé, **Dominique** lui rétorque : « *est ce que vous pouvez nous la refaire, virgule, en français s'il vous plaît ?* ». C'était aussi dans sa personnalité, la pédagogie qui devait conduire les administrés à comprendre les choses les plus techniques et à les transformer.

Enfin, pour **M. MONDOLONI**, **Dominique BUCCHINI** était quelqu'un avec lequel il a eu la chance d'échanger sur le sport. Un passionné à la fois intarissable et hypermnésique, parlant souvent de foot : dans les années 2000, avant que **Karim BENZEMA** ne signe son premier contrat de professionnalisation à 15 ans, il pouvait prédire : « *ce jeune homme sera ballon d'or un jour* ». 20 ans plus tard, il était spécialiste de cyclisme et de la même manière, parlait de **CONTADOR** qui avait 14 ans, avant de gagner le Tour de France. Car il avait ces précisions absolues. Et en 2006, il lui avait d'ailleurs envoyé une très belle carte depuis l'Alpe d'Huez, où manifestement il avait répertorié les pentes des 21 lacets montant depuis Bourg d'Oisans : un très beau propos, une carte gardée en référence, faite évidemment de sa plume à la fois cinglante et d'une justesse absolue. **M. MONDOLONI** aime à penser qu'au seuil de son existence, au seuil des 21 lacets qui séparent sa naissance de sa mort, il ait pu avoir une vue panoramique de ce qu'aura été sa vie : la vie d'un homme riche de ce qu'il a pu apprendre des autres, riche de ses engagements, riche aussi de ce qu'il a pu donner aux autres.

Pour conclure, il reprendra cette phrase que **Dominique BUCCHINI** avait héritée, par ironie de l'histoire, de **Jacques CHIRAC** et qu'il lui répétait souvent : « *dans la vie politique, Jean Martin, c'est comme dans la vie, il y a des hauts et il y a des bas, il faut savoir mépriser les hauts et repriser les bas* ». Au nom du groupe, il présente ici ses condoléances les plus émues à son épouse et à ses enfants, en leur disant, aussi, que ce qui compte dans la mort, ce n'est pas de pleurer les morts, c'est de les continuer. Et il veut prendre l'engagement solennel d'affirmer combien **Dominique** mérite d'être continué : en méprisant les hauts, en reprisant les bas, en étant les vrais héritiers de ce qu'il a été, dans son élégance du verbe, dans son élégance du mot, pour continuer cette lutte intemporelle, pour faire vivre ses convictions.

È cusi sìa, O Dumè, riposa in pace !

M. Romain COLONNA précise, en préalable, intervenir dans une position un petit peu plus singulière que les précédents orateurs, dans la mesure où il n'a pas eu l'immense honneur de connaître le **Président BUCCHINI** ; ni amicalement, ni politiquement, au-delà de ce que les médias pouvaient en dire, ou de ce qu'il observait lui-même des séances publiques.

Il n'en souhaite pas moins, au nom du groupe, s'adresser à ses enfants, **Jean-Simon** ici présent, à sa femme, à ses petits-enfants, à tous ses proches et à tous ses camarades de lutte pour leur dire sa conviction profonde : on ne mesure pas la puissance d'un homme ou d'une femme uniquement à travers le détail de ses actions, si importantes soient-elles ; on mesure aussi la puissance d'un homme à travers ce qu'il laisse au-delà de son vivant. A cet égard, ce que l'époux, le père, le grand-père -et c'est partagé par l'ensemble de cet hémicycle et bien au-delà au sein du peuple Corse, ce que laisse le **Président BUCCHINI** relève de la singularité du peuple Corse, de son existence, relève profondément de l'universalisme et de l'humanisme.

En ce qui le concerne, **M. COLONNA** tient à retenir ce qui revient inlassablement lorsque l'on parle de lui : les mots de courage, de dignité, de justice sociale. Ces mots n'appartiennent pas à un camp, à une famille politique, à une époque ou à un territoire : ils représentent des valeurs qui doivent être partagées par le plus grand nombre et au-delà, qui doivent guider en permanence l'action des élus au bénéfice du collectif. A travers son exemple, il comprend mieux – c'est sans doute le cas pour sa génération et celle qui suivra- la complexité de la vie politique ; et aussi, le bienfait de cette vie politique, malgré son âpreté, sa dureté, avec le bénéfice que l'on doit en retirer en permanence au service des autres et au service du peuple Corse. Et au moment où le monde tremble, au moment où tout pourrait faire douter, le **Président BUCCHINI** apparaît incontestablement, au-delà des convictions politiques profondes des uns et des autres, comme une boussole, comme un fanal.

A cet égard, **M. COLONNA** avoue avoir eu la chance, avec quelques autres collègues, de discuter avec ses petits enfants qui sont présents aujourd'hui dans la tribune : le plus jeune d'entre eux a demandé -avec toute l'honnêteté pouvant animer un enfant- si dans cet hémicycle, les élus se bagarraient physiquement. En réponse, il lui dira que grâce à des hommes comme son grand-père, grâce à toutes les valeurs qu'il véhiculait, les élus de cette **Assemblée** évitent bien évidemment de se « bagarrer ».

Caru Presidente, riposate in Santa Pace !

M. Jean-Christophe ANGELINI, prenant à son tour la parole nom du groupe « **Avanzemu** », n'entend pas se livrer à un hommage structuré, formel, que le défunt n'aurait d'ailleurs pas apprécié plus que cela : aussi, s'exprimera-t-il avec les mots du cœur.

Il commence tout simplement par saluer sa famille, vers laquelle il se tourne, et dont on a pu saluer -même, admirer- la dignité et l'unité dans ce moment de deuil. Saluer, également, les militants, les camarades comme il le disait : celles et ceux qui, comme lui à Sartè et très au-delà, ont exprimé une vie durant des convictions difficiles, mais profondément ressenties et très précisément incarnées.

Tout a été dit sur **Dominique BUCCHINI**. Effectivement, sa famille ici présente, celles et ceux qui l'ont accompagné durant toutes ces années, peuvent très objectivement être fiers de lui, de ses engagements, de ses actions. On sait à quel point, en Corse, le respect des défunts, la reconnaissance des engagements, ont parfois tendance à primer sur l'activité ; et assurément, nul ici ne saurait déroger à ces usages. Mais l'honnêteté commande de dire que dans son cas particulier, le courage, l'engagement, la témérité forçaient véritablement le respect.

Ce qui a marqué plus particulièrement les élus d'« **Avanzemu** », en commençant par leur **président**, c'est que **Dominique BUCCHINI** donnait l'impression d'avoir inventé un langage, qu'il était en résumé le seul à le parler, mais que tous comprenaient. Ce langage était fait d'emprunts au corse, au français, à la langue de Sartè, à l'italien ; il était pétri, nourri de citations, d'éléments de langage, de convictions égrenées au fil des mots ; et encore une fois, il lui appartenait. Parmi mille moments, on pourrait citer en guise d'illustration une discussion budgétaire, lors de laquelle il met un terme involontaire à l'intervention d'**Ange SANTINI** -alors **Président du Conseil exécutif**, en lui expliquant : « *certes, mais entre ce que vous dites et ce que je crois comprendre, ou plutôt ce qui est, cì passa u mare a mezzu !* ». Propos qui valait tous les arguments budgétaires et dont on devrait d'ailleurs s'inspirer quand certains partent dans des considérations technico chiffrées : parfois un bon mot suffit à dire les choses plus précisément que de longs discours.

M. ANGELINI indique qu'il gardera de **Dominique BUCCHINI** cette idée que l'on peut être opposants, comme ils l'ont été aux élections législatives, tout en restant bien sûr liés par un très profond respect. L'honnêteté commande de dire que cette conception de la joute politique est un peu

moins la norme aujourd'hui, en tout cas il l'aura incarnée avec beaucoup de précision et beaucoup de vérité.

M. ANGELINI tient également à dire -au risque de froisser ou de déplaire, mais il l'a sur le cœur, que **Dominique BUCCHINI** aura été précurseur sur bien des plans : quand on l'écoutait parler d'environnement voici déjà 20 ou 30 ans, quand on sait le rôle que des gens très près de lui, intellectuellement et politiquement, ont joué en faveur du concept de co-officialité, quand on sait et qu'on écoute ce qu'il disait d'un pouvoir régional au seuil des années '80 (il y a bientôt 50 ans), on se dit, en nationaliste, que sans partager tout de son idéal et réciproquement, il a su incarner des choses. Opposer la modernité des idées à l'archaïsme des postures, avec toujours l'idée de faire prévaloir l'humain en ces temps troublés - y compris sur ce qu'il appelait la « loi du fric » demeure d'une modernité troublante.

Et **M. ANGELINI** de conclure avec les deux dernières images qu'il conserve personnellement de **Dominique BUCCHINI** et qu'il voudrait, en toute humilité, restituer à cet hémicycle et à sa famille.

La première, quand le sous-préfet de Sartè a quitté la Corse : **Dominique** était présent, malheureusement diminué physiquement, il a le souvenir d'une assemblée debout et d'un homme assis -lui seul pouvait se permettre ce geste de la façon la plus noble ; et plus encore, le souvenir presque palpable d'un immense respect qui traversait la salle : respect immense, à l'image de celui qui demeurera dans cet hémicycle et très au-delà. La seconde, c'est la dernière fois qu'il l'a vu, à la fiera di Baracci, alors qu'il partait accompagné d'un ami dont le père était un militant communiste émérite, et qui est aujourd'hui un adjoint de Purtivecchju : échange de mots simples, qu'il avait terminé par « *soyez fort et bon courage !* ».

Aussi, **M. ANGELINI** forme-t-il le souhait, au moment où ses collègues de de l'**Assemblée de Corse** l'accompagnent dans cet hémicycle, que **Dominique BUCCHINI** continue de leur servir de cortège, d'accompagner leurs révoltes, leurs mots, leurs douleurs et leurs victoires qui, à bien des égards, seront en sa mémoire et en son nom, des victoires partagées : qu'il puisse demeurer ce qu'il était, non pas simplement le représentant d'un courant politique, mais au cœur d'une société en proie à tous les tourments, un point d'équilibre.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA se rappelle du 25 mars 2010, lorsque **Dominique BUCCHINI** était élu à la **présidence de l'Assemblée**

de Corse : ce même jour, elle siégeait à ses côtés avec **Jean-Christophe ANGELINI**, car le hasard de la jeunesse l'avait placée à sa gauche, en tant que benjamine de cette **Assemblée**. Elle, la jeune indépendantiste qui faisait ses premiers pas d'élue et lui, l'homme politique qui avait des décennies durant combattu son courant nationaliste, auquel il s'était souvent opposé.

Ce jour-là, pourtant, il avait accompagné sa jeunesse de son expérience, et s'était ouvert ainsi le cheminement humain qu'ils allaient tous deux faire ensemble, et qui devait, au fil des années, les rapprocher. C'est sous sa présidence qu'elle débutait son mandat électif, découvrant sa voix et ses aptitudes, par des paroles jutes et précises, à diriger cette institution. Peut-être, aussi, par des silences toujours éloquentes, étant donné que dans ce monde de communication, il savait prendre son temps.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA se souvient notamment de ce jour de mai 2013 où, après avoir proclamé le résultat du vote en faveur de la co-officialité de la langue corse, il conclua « *mi pare chè avemu fatu qualcosa di bè* ». Bien sûr, elle ne partageait pas les mêmes idées que lui, cependant, l'intérêt général, les valeurs, l'esprit militant, la justice sociale, la lutte contre la spéculation les auront fait se retrouver à maintes reprises. **Dominique BUCCHINI** aimait aussi à faire passer en session des cartes portant quelques mots : « *c'était un peu long !* » ou parfois, des paroles plus douces, car il savait aussi être doux. Il lui plaisait également à chanter, et sa voix résonnait alors dans les salons. Cela, pour rappeler que la politique est faite avant tout d'hommes et de femmes, avec des objectifs partagés. **Dominique BUCCHINI** faisait véritablement partie de ces hommes rares, par son humanité, sa parole et ses gestes.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA, dans un registre plus intime, se souvient d'un moment difficile qu'elle traversait : il est venu -elle se demande encore comment il l'avait su, il resté un moment à ses côtés, simplement, avec peu de paroles et en silence, et elle ne l'a jamais oublié. Aussi, même si l'on s'est parfois combattu au niveau des idées, on sait tous ici que l'ombre de sa présence, de ses engagements, sera toujours imprimée in situ « *logu sacru di a dimorrazia corsa* ».

Qu'ellu riposa in Santa Paci !

La Présidente MAUPERTUIS, constatant que tous les groupes se sont exprimés, remercie tous les orateurs et propose de suspendre quelques instants pour permettre à la famille du **Président BUCCHINI** de se retirer.

La séance est suspendue à 11h16.

La séance reprend à 11h52.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle le déroulé de l'ordre du jour prévoit la séance des questions orales. A cet égard, elle précise que moyennant l'accord du groupe « **Avanzemu** », la question posée par **Mme BRANCA** sera évoquée en premier.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 1 :

« **Pà una vera maestria di u parcu suciali in Corsica** » (n° 2026/E1/001), déposée par **Mme Marie Claude BRANCA** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**.

Question n° 2 :

« **Développement agricole de la Corse** » (n°2026/E1/006), déposée par **Mme Vanina LE BOMIN** au nom du groupe « **Avanzemu** ».

La réponse est formulée par **M. Dominique LIVRELLI**.

Question n° 3 :

« **Continuité territoriale et économie : quelles garanties pour 2026 ?** » (n° 2026/E1/005), déposée par **M. Louis POZZO DI BORGIO** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

Question n° 4 :

« **Pour le retour en Corse de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu** » (n° 2026/E1/002), déposée par **M. Jean-Noel PROFIZI** au nom du groupe « **Core in Fronte** ».

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**.

Question n° 5 :

« **Enrayer la mécanique de dépossession** » (n° 2026/E1/008) déposée par **Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA**, conseillère non-inscrite.

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

Question n° 6 :

« **Etat des établissements scolaires du secondaire** » (n° 2026/E1/007), déposée par **M. Pierre POLI** au nom du groupe « **Avanzemu** ».

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**.

M. POLI, utilisant son droit de réponse, conteste avoir tenu des propos de campagne électorale. Il fait observer, en revanche, que chaque fois qu'il pose une question, l'**Exécutif** lui répond que tout va bien ou qu'il affabule... En l'espèce, il n'y avait dans sa demande aucun aspect électoraliste, mais simplement, l'évocation du problème des élèves n'ayant pas d'eau chaude ni de chauffage dans leur établissement. Pour lui, il conviendrait d'augmenter le budget en ce sens, dans la mesure où l'éducation et l'école constituent des priorités.

La Présidente MAUPERTUIS fait observer qu'il apparaît, dans l'examen des scénarii de prospective, que l'éducation constitue bien une priorité.

Question n° 7 :

« **Pour une continuité territoriale préservée : réponses immédiates et stratégie a moyen terme** » (n° 2026/E1/003), déposée par **M. Don-Joseph LUCCIONI** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Jean-Felix ACQUAVIVA**.

Question n° 8 :

« **Inondations à San Fiorenzu : Prévention des risques et maîtrise de l'urbanisation** » (n° 2026/E1/004), déposée par **Mme Juliette PONZEVERA** au nom du groupe « **Fà Populu Inseme** ».

La réponse est formulée par **M. Jean-Felix ACQUAVIVA**.

Après avoir constaté que l'ensemble des questions avaient été posées, et fait l'objet de réponses, **la Présidente de l'Assemblée** clôt cette première séquence.

La Présidente MAUPERTUIS indique qu'il convient de rendre hommage à plusieurs personnalités disparues depuis la dernière session.

Elle rappelle qu'**Alain ORSONI**, assassiné dans des circonstances tragiques, a été membre de l'Assemblée de Corse entre 1986 et 1998. Elle demande aux participants un moment de recueillement en sa mémoire.

L'ensemble des conseillers et des autres personnes présentes se lèvent, observant une minute de silence.

La Président MAUPERTUIS poursuit en évoquant la disparition du **maire de Poghju di Venacu, Jean-Marc RODRIGUEZ** ; celle de l'**ancien maire de Zonza, Jacques PACINI**, qui fût également **conseiller à l'Assemblée de Corse** ; et celle de **Jean-Hugues COLONNA**, père d'**Yvan**, qui aura connu des années de malheurs.

Le **Président SIMEONI** ajoute une pensée pour les agents de la Collectivité eux-aussi disparus, ou endeuillés.

A son tour, il souhaite saluer **Jean-Marc RODRIGUEZ**, maire de **Poghju di Venacu**, militant indépendantiste avec lequel il s'est souvent retrouvé dans des manifestations et meeting ; et même si, ensuite, les circonstances de la vie politique les ont éloignés, il n'en reste pas moins que l'amitié, le respect pour son engagement de militant sont bien sûr intacts.

Il se doit, ensuite, d'évoquer la mémoire de **Jean-Hugues COLONNA**, père d'**Yvan**, de **Stéphane** et **Christine. Jean-Hugues COLONNA** qui a été happé depuis le 6 février 1998 dans une histoire tragique, qui est celle de la Corse, une histoire qui a brisé malheureusement des femmes, des hommes et des familles de part et d'autre. La Corse n'est jamais loin, malheureusement, dans son histoire lointaine et contemporaine de la tragédie.

Il fait référence, enfin, à l'assassinat d'**Alain ORSONI** dans son village de Veru, alors que, aux côtés de sa famille, il accompagnait sa mère en sa dernière demeure. C'est un devoir que d'évoquer ici sa mémoire, d'abord parce qu'il a été un élu de l'**Assemblée de Corse**, à des moments

importants de l'histoire de cette institution et de la Corse, en 1986 puis en 1992. C'est un passé qui est loin mais reste extrêmement présent, notamment pour celles et ceux qui ont été engagés dans le militantisme. **Alain ORSONI** a été une figure marquante de l'histoire contemporaine du nationalisme corse, avec sa part importante d'engagement, de sacrifices, de deuils, de drames, et puis aussi avec une part d'ombre qui est aussi celle du mouvement nationaliste ; histoire douloureuse ayant conduit également à des affrontements meurtriers, à des choses qu'il s'agira de regarder et assumer collectivement.

Le **Président SIMEONI** estime qu'il ne pouvait faire abstraction de ce contexte, au moment d'évoquer la mémoire de cet homme après son assassinat, en exprimant ici ses condoléances à sa famille et à ses proches. Cet assassinat s'inscrit dans un trop long et sinistre cortège de drames et d'homicides, qui endeuillent des familles, qui les plongent dans l'affliction, et chacun a encore en tête, notamment lors de l'année écoulée, des moments extrêmement dramatiques et extrêmement douloureux, y compris des moments où l'innocence a été fauché de manière violente. Dans ce contexte d'ensemble inquiétant, il est du devoir des élus de la Corse, et du devoir de l'institution à laquelle ils appartiennent, de rappeler qu'à cette culture mortifère de l'homicide, de la violence et du refus du bien commun, il convient d'opposer avec conviction, détermination, sérénité, une culture de la vie et une culture de la démocratie. Cela, ils se le doivent à eux-mêmes et bien sûr, à leurs enfants.

La Collectivité de Corse est engagée fortement, courageusement, de façon unanime, dans la construction d'une société corse apaisée, libre et démocratique : à chacun d'assumer ses responsabilités. En ce qui le concerne, le **Président du Conseil exécutif** entend continuer à les exercer avec sérénité et détermination, plus que jamais mobilisé pour construire un présent et un avenir qui soient ceux de l'émancipation et de la paix ; et il ne doute pas que cet état d'esprit est partagé partout dans l'hémicycle.

La Présidente MAUPERTUIS demande au **Secrétaire de séance** d'effectuer l'appel des **Conseillers**, de façon, notamment, à vérifier le quorum.

M. Don-Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Sont absents et représentés :

M. Jean-Marc BORRI par Mme Muriel FAGNI,
Mme Vanina BORROMEI par Jean-Christophe ANGELINI,
Mme Angèle CHIAPPINI par M. Jean-Martin MONDOLONI,
Mme Frédérique DENSARI par Mme Françoise CAMPANA,
Mme Santa DUVAL par Mme Chantal PEDINIELLI,
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI par Mme Anna Maria COLOMBANI,
M. Jean-Charles GIABICONI par M. Louis POZZO DI BORGIO,
M. Jean-Jacques LUCCHINI par Mme Elisa TRAMONI,
M. Saveriu LUCIANI par M. Pierre POLI,
Mme Sandra MARCHETTI par M. Joseph SAVELLI,
Mme Nadine NIVAGGIONI par Eveline GALLONI D'ISTRIA,
Mme Marie-Anne PIERI par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI,
M. Jean-Louis SEATELLI par Mme Paule CASANOVA-NICOLAI,
M. Charles VOGLIMACCI par M. Didier BICCHIERAY.

Sont absents :

MM. Paul-Félix BENEDETTI et Paul QUASTANA ; Mmes Flora MATTEI et Julia TIBERI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente MAUPERTUIS** déclare ouverte la session extraordinaire de l'**Assemblée**.

La Présidente MAUPERTUIS annonce un changement dans la répartition des conseillers : **Mme Julia TIBERI** lui a indiqué par courrier quitter le groupe « **Avanzemu** » pour siéger en tant que **non-inscrite**. Il appartient à l'**Assemblée** d'en prendre acte officiellement.

L'Assemblée de Corse prend acte, à l'unanimité, de ce changement.

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** descend au pupitre prononcer une **allocution solennelle**.

En ce début de l'an 2026, elle commence par renouveler tous ses vœux, souhaitant à l'ensemble des conseillers et des personnes présentes une année heureuse, remplie de paix et de santé. Cependant, elle fait observer que l'on n'est pas forcément dans la paix aujourd'hui, pas plus sur cette île qu'au-delà des mers.

Depuis les premières semaines, en effet, la Corse a vécu plusieurs épisodes de violences sous toutes ses formes et à plusieurs échelles territoriales. Violences intolérables tout autant qu'innommables pour certaines d'entre elles, violences contre lesquelles, on le disait précédemment, **Dominique BUCCHINI**, auquel on vient ici de rendre hommage, s'est dressé. Ce combat qu'il a porté à cœur ouvert, avec la conviction de la paix, de la cohésion sociale, est la base sur laquelle il faut construire l'avenir : elle doit être non seulement un héritage, mais aussi un moteur.

Et pourtant, ce début d'année a connu un nouveau point de bascule dans l'expression de la violence criminelle avec l'assassinat d'**Alain ORSONI** lors des obsèques de sa mère. Il convient d'avoir une pensée pour lui, pour sa famille qui a été doublement meurtrie en cette semaine funeste ; et d'avoir une pensée, aussi, pour la jeunesse Corse qui doit rester au centre des préoccupations. En n'oubliant pas, comme l'a rappelé le **Président du Conseil exécutif**, ces jeunes qui ont été l'an dernier des victimes innocentes de la violence criminelle, Chloé, Pilou : car, au risque de se répéter, on ne saurait oublier ces événements de 2025, on ne peut que souhaiter qu'ils ne se reproduisent plus, mais on ne doit pas oublier ces meurtres ni tous les autres aussi.

La Présidente MAUPERTUIS poursuit en considérant tout autant essentiel, pour cette jeunesse, de lui parler du futur apaisé auquel elle a droit. Lui en parler sans faux-semblant, sans imposer une vision du monde et encore moins, un discours moralisateur. En lui disant que la violence sous toutes ses formes n'est pas une fatalité, qu'elle n'est pas endémique, qu'elle prend des visages divers et qu'il faut la combattre individuellement, collectivement, surtout et courageusement ; qu'elle annihile la liberté, qu'elle est l'ennemi de la démocratie, comme le démontre d'ailleurs - à une toute autre échelle, bien sûr, l'oppression des mollahs sur leur propre peuple, un peuple brûlé à vif, torturé et assassiné ; qu'elle ramène non seulement aux instincts les plus primaires et les plus vils, mais surtout qu'elle fait basculer dans les abîmes de la peur. Cette peur qui nécrose les capacités individuelles et collectives à créer, à espérer et tout simplement à être heureux sur le plan international.

De par son positionnement géopolitique et sa nature insulaire, la Corse ne peut ignorer aujourd'hui l'escalade sans fin des discours belliqueux aux quatre coins du monde, en Europe, pas très loin de chez elle d'ailleurs ; des incursions aussi, des ingérences étrangères, dont on peine encore à évaluer tous les impacts. Les principes du droit international et du souveraineté n'ont jamais été aussi fragilisés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, depuis la création de l'**ONU**. La menace qui pèse aujourd'hui en particulier, et une motion à ce sujet sera examinée demain, sur le Groenland, territoire autonome du Danemark depuis 1979, fait naturellement écho à la situation de toutes les îles au positionnement stratégique remarquable, dont la Corse fait partie. Cet argument va peut-être faire sourire certains ici et dans le public, mais il n'est plus insensé. Aujourd'hui, le monde a changé, la donne a complètement changé au niveau international et dans les logiques de rapports entre États, il n'est plus vraiment insensé de considérer que la violence d'États dit démocratiques pourrait s'exercer sur d'autres territoires, selon une pure logique de prédation.

Pour **la Présidente MAUPERTUIS**, face à ces grands bouleversements, il importe d'équiper la jeunesse en lui transmettant toujours les leçons du passé, mais aussi et surtout, en lui confiant des outils pour décider du futur. Tel est le sens de la démarche **Corsica Pruspettiva**, dont les premiers résultats seront présentés tout à l'heure : ce travail, lancé début 2023 autour de 5 enjeux stratégiques (le changement climatique / le développement humain / les dynamiques économiques / les fractures territoriales / les connectivités / les dynamiques institutionnelles) a vocation à alerter, mais également à offrir des clés pour anticiper, construire la Corse de demain. À l'horizon 2050 et plus encore, quel avenir souhaiter collectivement pour la jeunesse ?

Si les perspectives actuelles tendent à effrayer les plus pessimistes, l'**Assemblée de Corse** choisit aujourd'hui, avec ce travail, d'être du côté des lucides et des courageux, de regarder en face les défis qui se posent à son territoire et surtout à la génération à venir, afin d'être préparés et de rester maîtres de son destin. La Corse a déjà été précurseuse et visionnaire dans le domaine de la protection de l'environnement. C'était il y a déjà 50 ans. Plus récemment, dans le domaine de la fracture numérique, dans la défense, toujours depuis des décennies de son identité, plus récemment encore, dans la maîtrise de ses infrastructures stratégiques de transport. **Corsica Pruspettiva** va permettre de mettre en lumière les enjeux sur lesquels il sera vital d'aller plus loin.

La prospective n'est pas forcément la matière la plus populaire, surtout en période électorale et de surcroît d'élections municipales. Mais elle est décisive : on ne peut pas rester myope et ne pas regarder le long terme. Elle est décisive pour qu'un autre futur soutenable soit possible.

La Présidente MAUPERTUIS conclut son propos en se déclarant particulièrement fière, en tant que **Présidente de cette Assemblée**, des travaux menés tous ensemble ; et elle tient dans cet ordre d'idées à remercier l'ensemble des membres du laboratoire de prospective des études menées collectivement. Renouvelant ses vœux de paix et de santé, elle citera ces mots de la grande **Hannah ARENDT** : « *pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible* ». User des voluptés présentes de manière à ne pas nuire aux voluptés futures. L'homme est l'avenir de l'homme.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 017 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di nuvembre di u 2025.

Rapport n° 017 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vannina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle

CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTIPIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, JeanJacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Raportu n° 018 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 18 è 19 di dicembre di u 2025.

Rapport n° 018 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 18 et 19 décembre 2025.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vannina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude

BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTIPIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, JeanJacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

**POUR : 53
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

La Présidente MAUPERTUIS propose alors de suspendre la séance jusqu'à 15h30.

La séance est suspendue à 13h53.

La séance reprend à 16h00.

Rapport n^u 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scenarii pè a Corsica à long' andà.

Rapport n^o 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scénarios pour le futur de la Corse.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport, qu'elle illustre au moyen de la présentation d'un support audiovisuel.

Elle conclut son propos par une citation : après avoir invoqué **Louis PASTEUR** la fois précédente (« *le hasard ne favorise que les gens qui anticipent* »), elle fera aujourd'hui une référence plus politique -en

synchronie avec la phase de prospective vraiment politique qui va être engagée- à **Winston CHURCHILL**, qui était également réputé pour ses bons mots : « *prenez le changement par la main avant qu'il ne vous prenne par la gorge* ».

La **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a formulé un **avis favorable**. La **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux** a émis un **avis favorable**.

Mme Muriel FAGNI commence par faire observer combien ce document est appelé à devenir un bien commun, au même titre que le **PADDUC**. Il constitue, en effet, un support de réflexion pour les élus actuels, autant que pour les élus futurs.

En commission, elle s'était par exemple interrogée, au titre du scénario 4, sur la mise en œuvre des politiques préconisées, qui permettraient d'envisager une amélioration de la situation sociale et à terme, un recul de la pauvreté ; sachant que l'élaboration du document a bénéficié de plusieurs éclairages d'experts ayant travaillé sur le sujet.

Corsica Pruspettiva 2050 propose aux membres de cette **Assemblée** de regarder l'avenir de leur île en face, avec ses forces, ses fragilités et surtout les choix qui s'offrent aux décideurs. Parmi les enjeux identifiés, le développement humain est évidemment central : il s'agira de garantir à chaque corse un accès équitable à l'éducation, à la santé, au logement et à l'emploi, sans sacrifier pour autant le lien social. Aujourd'hui, il n'y a pas lieu de rougir du travail mené en matière sociale, de la politique engagée par la Collectivité de Corse et organisée par ses services. Mais on est là à l'instant « T », alors qu'il importe de parler aussi de l'avenir et à cet égard, les scénarii proposés sont venus rappeler que l'avenir n'est pas écrit.

Pour **Mme FAGNI**, c'est donc le scénario d'une transformation volontaire et partagée qui devra guider les élus : celui d'une Corse où la solidarité, l'inclusion et la participation citoyenne ne seront pas des vœux pieux mais les piliers d'un nouveau modèle. Plusieurs pistes sont évoquées dans le rapport, relatives à l'éducation, à l'emploi, au logement ou à la santé, et en ce qui la concerne, pour éviter les disparités sociales, elle misera sur la participation citoyenne : en associant directement les habitants – notamment, les plus précaires d'entre eux- à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. En effet, la démocratie participative n'est pas un luxe, mais une nécessité, où chaque insulaire devient acteur et non plus simple bénéficiaire des décisions qui façonnent son territoire.

Car l'histoire, comme on l'a dit, ne s'écrit pas toute seule. Les élus peuvent, ici, soit se résigner aux fractures, soit choisir de bâtir une Corse unie où la confiance, l'équité, la transmission guideront chaque décision ; et dans cet hémicycle, ils semblent partager la même vision d'une Corse où le progrès va rassembler, où personne n'est laissé de côté, où chaque insulaire peut envisager 2050 avec dignité et espérance.

Et de conclure en citant en citant **Hannah ARENDT**, à l'instar de la **Présidente de l'Assemblée** (« *l'homme fait l'homme* ») : « *le progrès et la catastrophe sont l'avant et le revers d'une même médaille* ». En l'occurrence, il appartient aux élus de faire en sorte que le progrès l'emporte, pour une Corse plus juste et plus solidaire.

Mme Charlotte THERRIGHI tient, pour sa part, à rappeler combien l'initiative de lancer « **Corsica Pruspettiva 2050** » fut heureuse et pertinente. Ce dispositif incite, en effet, à la réflexion, sachant aussi qu'étudier un futur possible pour la Corse doit inciter les élus à prendre aujourd'hui leurs responsabilités.

Trois défis majeurs attendent la Corse : préserver son identité, réussir sa transition écologique et offrir un avenir à sa jeunesse. Pour relever ces défis, la force de la réflexion proposée consiste à présenter des scénarii, ayant vocation à faire prendre conscience aux décideurs des conditions, des indicateurs et des facteurs pouvant orienter les choix à effectuer - évidemment, raisonner sur la base de scénarii prospectifs amène à sortir d'un certain confort intellectuel, sachant qu'ils vont à l'encontre des choix politiques du court terme. Ils n'en visent pas moins à développer une économie plus autonome, fondée sur l'innovation et les savoir-faire locaux ; ou encore, à faire aboutir une agriculture de qualité. Autant de choix collectifs qu'il importera d'intégrer dans toutes les réflexions de cette **Assemblée**.

Mme TERRIGHI considère que le devenir d'un futur possible consiste à dépasser l'urgence pour construire une Corse vivante et solidaire. En faisant les choix pour une île qui donne envie d'y rester, d'entreprendre, d'y faire des enfants et d'y construire son avenir. Et les scénarii conçus par **Corsica Pruspettiva** apparaissent de nature à permettre d'aboutir, notamment en transformant les contraintes en opportunités.

Elle conclut son propos en soulignant que parler de la Corse en 2050, ce n'est pas rêver, mais décider : décider d'une île qui anticipe plutôt qu'elle ne subit. La Corse de 2050 commence par conséquent avec les choix que

l'on doit effectuer ensemble, elle se construit ici et maintenant. Voilà un objectif de nature à garder en éveil le sens des responsabilités et les engagements collectifs. Voilà un défi à relever, pour faire de cette île une terre d'espérance et du « bel campà ». Il faut savoir. Il faut croire en l'homme, dans sa capacité de s'adapter, d'anticiper, d'agir et de croire en des lendemains possibles.

M. Jean-Michel SAVELLI rejoint, tout d'abord, **la Présidente de l'Assemblée** pour féliciter l'ensemble des personnes ayant collaboré à ce projet, d'autant plus qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, initié voici trois ans et qui se concrétise aujourd'hui par un rapport abouti. Et même si ce rapport appellera des compléments, même si l'on pourra toujours soulever quelques questions d'ordre méthodologique (à titre d'exemple, un diagnostic de stratégie territoriale aurait sans doute permis d'objectiver davantage les thématiques et les critères), il a en tout cas le mérite de proposer une approche systémique.

Dans ce cadre, une question lui semble devoir être posée : la pondération entre les critères exogènes et les critères endogènes qui sont pris en compte dans cette démarche. La Corse est, en effet, une île de petite taille, dans un monde où des facteurs exogènes -facteurs, plutôt, d'agressions-paraissent susceptibles à un moment donné de mettre en péril ses équilibres locaux, et elle-même, avec sa population, avec ses facteurs endogènes, ses forces et ses faiblesses, est censée réagir. Or, entre facteurs exogènes et facteurs endogènes, chacun comprend bien que leurs poids sont différents. C'est donc l'un des points clés de la méthodologie.

M. SAVELLI, à ce sujet, souhaite évoquer deux enjeux - identifiés dans le rapport de manière sous-jacente : le premier est celui des conflits armés, dont on sait qu'ils peuvent, à un moment donné, transformer en quelques jours la géopolitique mondiale ; le second est celui des pandémies, qui peuvent aussi bien réapparaître, comme la Covid en 2020. Aujourd'hui, l'actualité montre d'un côté, **TRUMP** prêt à appuyer sur le bouton pour bombarder l'Iran, et de l'autre, une pandémie en Inde, qui a priori ne se développerait pas mais doit être malgré tout surveillée. Il met en exergue la coexistence de temporalités différentes, entre ce qui peut se passer à l'extérieur de l'île, et ce que l'on peut faire en Corse pour s'en préserver. Et il en déduit la nécessité d'associer à l'approche du long terme une démarche à court terme, qui soit en capacité d'infléchir cette stratégie « 2050 » sur laquelle on délibère actuellement, et qui ne sera sans doute pas la stratégie du temps « t » dans 25 ans. Il admet, pour autant, la difficulté de prévoir aujourd'hui ce qui se passera dans 25 ans, étant

donné que dans un monde ayant des cycles qui se raccourcissent, les modèles déterministes n'existent plus (comme on le voit dans les sciences, ou dans les prévisions météorologiques). Mais cela renforce l'obligation de coupler aux systèmes déterministes des systèmes qui sont plus adaptatifs.

Et **M. SAVELLI** de conclure avec ce petit bémol qu'il souhaitait apporter à un travail qu'il n'en considère pas moins remarquable, mené de main de maître : travail abouti dans la prévision du long terme, mais ayant vocation à pouvoir s'infléchir sur ses prévisions initiales, de manière à s'adapter au fil de l'eau.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI tient, en préalable, à féliciter la **Présidente de l'Assemblée** d'avoir produit ce rapport.

Le rapport livre à la réflexion quatre scénarii importants qui permettent aux élus de se projeter dans l'avenir. A cet égard, elle a relevé qu'il pointait aussi l'existence d'une Corse à deux vitesses, l'une urbaine et l'autre rurale, et elle interviendra sur cet enjeu. En effet, le rural, comme chacun le sait, est aujourd'hui confronté à des contraintes multiples : pression foncière, déclin démographique, fragilisation de l'agriculture, recul des services publics ou encore, impact direct du changement climatique. Cela, alors qu'en Corse, les difficultés sont aggravées par l'insularité, la spéculation immobilière, la dépendance des économies saisonnières, l'augmentation du coût de la vie qui pèse lourdement sur les ménages ; et que dans le monde rural, la situation accroît la fragilité des populations tant sur le plan social que financier (vieillesse, précarité énergétique, faiblesse des revenus agricoles et artisanaux, accès limité aux soins et à la mobilité), renforçant un sentiment de relégation sans réponse adaptée. Ces fragilités alimentent le découragement, l'exode rural et l'isolement des plus vulnérables.

Par ailleurs, et la présentation du rapport l'a évoqué, les politiques publiques mal calibrées peuvent y produire des effets pervers : artificialisation des terres agricoles sous couvert de développement, villages transformés en espaces résidentiels saisonniers, dépendance excessive des aides ou de projets standardisés déconnectés des réalités locales ; autant de dérives qui fragilisent la cohésion sociale, et vident progressivement le monde rural de sa fonction productive et humaine. Face à ces constats, la Corse doit porter un projet politique fort et structurant, pour faire du monde rural un pilier central du développement insulaire. Cela passe par une protection renforcée du foncier et de l'habitat permanent, un soutien massif à l'agriculture et aux circuits courts, la

relocalisation des services essentiels, des politiques sociales adaptées aux réalités rurales, l'investissement dans le numérique (ce qu'a fait la Collectivité de Corse), la mobilité de proximité et la rénovation du bâti ancien ; de façon à sécuriser les parcours de vie et redonner la capacité financière aux ménages. Un tel projet repose sur une vision à long terme, fondée sur la justice sociale, la souveraineté alimentaire et la préservation de l'identité des villages, en plaçant l'humain au cœur de l'action publique et en anticipant les dérives possibles.

Mme COGNETTI-TURCHINI achève son propos avec la conviction que la Corse peut transformer sa fragilité actuelle en un levier de résilience, et redonner au monde rural toute sa place dans le projet collectif insulaire : oui, il est temps de faire du rural une force politique et sociale pour la Corse.

M. Hyacinthe VANNI, **Vice-président de l'Assemblée**, tient à son tour à remercier et féliciter **la Présidente MAUPERTUIS** et son équipe, d'avoir réalisé ce rapport.

S'il avoue, pour sa part, avoir du mal à se projeter personnellement en 2050, il n'en voit pas moins aujourd'hui ce qui pourrait détruire, faire disparaître la Corse ; et comme il le répète d'ailleurs très souvent -chaque fois qu'il prend la parole, il estime cette île en danger : son peuple est en danger, sa langue est en danger, sa culture est en danger.

Dans les projections exposées, le scénario 1 lui paraît être un peu le constat de la situation actuelle, et il entend le refuser comme perspective tout autant que le scénario 2 ; mais force est de constater, aussi, que la Corse subit ces évolutions : elle ne peut plus continuer à accueillir comme c'est le cas quatre à cinq mille personnes qui viennent déstabiliser sa société et à terme, faire disparaître son peuple. On voit ainsi où est le danger. Bien sûr, le réchauffement climatique en est un autre, mais il représente un phénomène global, un peu plus compliqué à maîtriser ici car il ne dépend pas que des seules volontés insulaires. En revanche, les élus ont mandat pour construire la Corse des 20 prochaines années, et elle ne sera sûrement pas cette Corse-là, qui fait disparaître son peuple, qui détruit son identité, qui chasse ses habitants de leurs terres, et qui marginalise toute une population. Et il faut donc s'y refuser.

Le **Vice-président VANNI** déclare rejoindre, à ce sujet, les propos de sa collègue et amie, pour s'interroger avec elle sur le devenir du monde rural : ses villages vont-ils devenir des camps de vacances, dont toutes les maisons seront vendues à des personnes provenant du continent ? Est-

ce cela que l'on veut ou au contraire, désire-t-on vraiment le développer, y créer le développement ? C'est ce que les élus du monde rural essaient de faire au quotidien, mais pour y vivre, aussi, ils en mesurent la difficulté. Qui vit dans le rural aujourd'hui ? Alors soit on fait semblant de pas le voir, soit on dit la réalité des choses : s'il y a une maison qui se vend, ce n'est pas un jeune du village qui peut l'acheter, et elle va se vendre à quelqu'un de l'extérieur, qui arrivera avec un pouvoir d'achat double ou triple. Aussi, doit-on se donner très rapidement les moyens enrayer de telles évolutions, au moyen d'un plan de développement visant à enrayer les constructions tous azimuts.

A ce propos, le **PADDUC** viendra prochainement fixer la Corse que l'on veut ici construire, pour les jeunes, pour les résidents et dès lors, bien entendu, il y aura, comme le décrit le scénario 4, une acceptabilité des personnes qui pourront venir rejoindre, s'intégrer -et non pas « désintégrer » la population permanente ; en venant apprendre la langue corse, en venant respecter et être ce qu'est son peuple. Telle est la Corse que veulent construire les élus de « **Fà Populu Inseme** » pour les 20 ou 25 ans à venir ; qui n'est certainement pas celle qui se dessine aujourd'hui dans des grandes villes où plus personne ne parle corse, où il devient même compliqué de trouver des commerçants corses quand on va faire ses courses dans certaines villes. Une réalité qu'il importe d'enrayer et très rapidement.

Et le **Vice-président VANNI** de conclure en estimant que ce rapport de prospective contribuera à faire prendre conscience aux élus qu'ils n'ont plus tellement de temps pour agir : sachant aujourd'hui ce qu'il y a à faire, il leur appartient de le faire ensemble, le plus rapidement possible !

M. Jean-Christophe ANGELINI, tout en regrettant que le temps et les contraintes ne lui aient pas vraiment permis de participer, souhaite dire deux mots dans cet hémicycle.

Le premier, pour saluer l'effort de prospective, auquel avec ses collègues du groupe « **Avanzemu** » il adhère ; estimant de surcroît qu'il ne saurait reprocher -comme il le fait régulièrement- à la majorité de ne pas savoir être dans un effort d'anticipation et de projection à long terme, sans saluer les scénarii proposés aujourd'hui, qui permettent, à défaut de planifier, imaginer ou appréhender, d'envisager un certain nombre de pistes pour la suite.

Le second, en écho à ce que les orateurs précédents ont exprimé : sans prétendre refaire ici le débat sur le **PADDUC** (pourtant, il tiendrait à ce sujet un discours assez diamétralement opposé à celui d'une partie de

l'hémicycle), ni les débats sur le numérique, l'innovation, l'économie du XXI^e siècle, l'Europe et le reste, il se concentrera sur deux items. La démographie, d'abord : sans emprunter à une rhétorique qu'il n'apprécie pas pour plein de raisons philosophiques ou politiques, celle du grand remplacement, **M. ANGELINI** se doit de constater qu'un mouvement est à l'œuvre en Corse, qui est objectivé, renseigné et condamne littéralement le peuple corse. Il rappelle que dès les années '70 et '80, les militants de l'**ARC**, de l'**APC**, de l'**UPC**, les militants des premiers mouvements indépendantistes, évoquaient une mutation démographique en cours. Celle-ci est aujourd'hui à l'œuvre, dans des proportions peut être plus importantes qu'envisagées alors, et elle risque littéralement d'emporter le peuple corse. Car la spéculation gagne du terrain non seulement dans les villes, mais aussi dans les villages : il n'y a qu'à regarder, par exemple, le site du « bon coin » où l'on vend des maisons familiales, des vignes, des jardins. Voici encore 10, 20 ans, la spéculation se limitait au littoral -qui reste très convoité, mais actuellement, à l'image de cette mutation démographique, elle s'immisce en amenant tant d'autres phénomènes. Il s'agit -là d'un changement de paradigme, d'un changement de société, et à défaut d'un « grand remplacement », d'un changement de peuple ou de population.

Face à cela, **M. ANGELINI** voit deux lectures possibles. Une serait identitariste ou ethnocentrée, qui consisterait à refuser toute immigration. Et en même temps, reprenant une formule que tout le monde ici a utilisée à un moment donné, il reconnaît lui aussi que la machine à fabriquer des Corses est cassée, la Corse ne fabrique plus rien et aujourd'hui, son peuple se retrouve en proie à des doutes, à une angoisse. Est-ce que le constat est partagé ? En tout cas, que l'on parle avec les plus jeunes ou avec les plus anciens, il exprime dans des termes plus vifs, ou plus sereins, mais toujours inquiets. L'autre lecture consisterait à croire que le peuple Corse va continuer, comme il l'a toujours fait auparavant, à tenter d'intégrer.

A cet égard, **M. ANGELINI** tient à préciser qu'il ne croit pas plus aux thèses identitaristes ou de repli, qu'aux thèses d'intégration bienheureuse, bienveillante, qui dans les faits, ne fonctionne pas davantage. Il convient, par conséquent, de trouver une ligne de crête qui passe, notamment, par la reconnaissance en droit d'une communauté (c'est un point d'entrée), et par la capacité à distinguer ce peuple en des termes à définir (une communauté historique, accueillant un certain nombre d'autres communautés à l'endroit desquelles elle peut conserver bienveillance et ouverture, mais dans des proportions qui ne peuvent être ni des modalités, ni celles du moment présent. Parce que, pour « **Avanzemu** », le problème

se pose littéralement en termes de condamnation dans le temps, et ses membres le répètent avec une philosophie et empreinte de bienveillance et de respect.

M. ANGELINI poursuit son propos en abordant un autre enjeu majeur, celui des grandes transitions, climatiques, énergétiques, numériques, démographiques. Le rapport y fait clairement référence. Pour autant, la Corse est-elle armée pour y répondre ? La réponse est non, pas seulement parce qu'elle n'est pas autonome, mais aussi, parce qu'elle n'a pas encore su collectivement tracer un chemin qu'à ce stade, ni le **PADDUC** (révisé ou non), ni la **PPI**, ni la **PPE**, ni les autres programmations ne sont en mesure de déterminer. Il est vrai que les instruments de planification s'avèrent peu de choses face à l'ampleur et au rythme effréné des mutations à l'œuvre ; cependant, il ne faudrait pas renoncer à planifier au prétexte que les choses iraient trop vite : il importe de continuer à y consacrer des efforts et du temps, avec cette humilité que requiert une situation par nature hybride et profondément évolutive.

Et **M. ANGELINI** de conclure, provisoirement, en s'interrogeant sur le rapport des élus à la politique, qui tous, raisonnent comme s'ils avaient l'éternité devant eux : certains espérant se maintenir ici en 2028, d'autres leur succéder, pour ne pas parler des prochaines municipales. Or, si l'on ne comprend pas, collectivement, que c'est en tant que peuple que l'on est menacé, et pas en tant que famille politique, ou catégorie sociale, on n'a en toute humilité rien compris. Ce peuple, comme les civilisations, pour reprendre l'expression bien connue, est en effet mortel ; et force est de constater, de manière factuelle et très objective, qu'il est actuellement plus près du seuil d'alerte que de la pérennité.

M. Saveriu LUCIANI souhaite compléter ce propos en revenant un court instant sur le contexte international, évoqué précédemment par son collègue **SAVELLI**. Si l'on peut, effectivement, tout espérer, tout décréter, tout construire, tout réfléchir, tout poser, il fait observer qu'il y a longtemps, on avait créé la **Société Des Nations** (la **SDN**) pour réguler les relations internationales et éviter de recourir à la guerre ; après quoi, on a eu les accords de Munich en 1938, entre **DALADIER**, **CHAMBERLAIN**, **Adolf** et **Benito** qui ont fait plonger la **SDN** et mené le monde à la seconde guerre. Aujourd'hui, on a l'**Organisation des Nations Unies** (l'**ONU**) et en même temps, on voit **TRUMP** intervenir militairement au Venezuela, puis en Iran, tandis qu'il menace directement le Groenland ; on voit aussi les pressions exercées par la Chine sur Taïwan, et tout le reste ; avec la France au milieu, qui un jour est en haut, un jour est en bas, un jour est à gauche et un jour est à droite. Le contexte international est particulièrement

compliqué, qui rend la Corse otage d'un destin qui, à l'heure actuelle, s'avère plus que subi.

Aussi, tout en rappelant qu'il rêvait lui-même de Nation Corse, **M. LUCIANI** estime que le monde d'aujourd'hui est devenu très incertain, ce qui le rend très inquiet. En écoutant les informations, notamment les chaînes internationales, il a l'impression que l'on est entré dans une sorte de « mondialisation de l'indifférence » et pareille situation exige d'un peuple des capacités énormes, des réserves énormes pour résister Est ce que la Corse les a ? Il l'espère. En tout cas, parmi les 4 scénarii proposés dans le rapport, il a compris lequel choisir : le problème, c'est de savoir si l'on pourra véritablement y aspirer et le construire. 2050 n'est pas si loin, donc il y a encore un peu d'espoir.

Et **M. LUCIANI** de conclure en citant **Ricardo PETRELLA**, avec lequel il a eu le plaisir d'échanger : « *l'homme et la société n'ont plus de liberté de choix, d'orientation ; le seul choix qui leur reste est de s'adapter ou périr* ». En l'espèce, l'adaptation, c'est tout le sujet.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA commence par saluer le travail mené, qui permet de se projeter dans différents scénarii avec tellement de combinaisons possibles. Nonobstant, elle a relevé, aussi bien dans la présentation que les interventions, que tout le monde ici avait tendance, naturellement, à converger vers le scénario 2 « croissance appauvrissante et adaptation subie ». Elle en convient, d'ailleurs, on a effectivement tendance à voir u tel scenario se dessiner les choses et cela, pour deux raisons.

La première est celle d'une trajectoire qui, pour l'heure, est mise en œuvre par des politiques publiques, donc des choix ou des non-choix politiques, et par des éléments de contexte exogènes, qui viennent impacter et sont en train de dessiner une réalité qui aujourd'hui, ressemble très fortement au scénario 2 ou semble, en tout cas, y amener très rapidement. Dès lors, est soulevée, d'abord, une question autour de la terre, avec la mécanique de dépossession évoquée ce matin, et sur laquelle quasiment chacun des intervenants est revenu ; question appréhendée, aussi, sous l'angle des terres agricoles qui subissent le double effet de l'artificialisation des sols et des changements climatiques (facteur, lui, exogène) ; le tout amenant à la disparition des possibilités de mise en œuvre d'une souveraineté alimentaire. Ensuite, corrélée à celle-ci, une question sur la spéculation, qui, croisée avec une précarisation galopante, fait que beaucoup de jeunes et de moins jeunes se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de faire face au mur de la dépossession foncière. Et enfin, la question

démographique, avec le vieillissement de la population, mais également la bascule provoquée par plus de cinq mille arrivants annuels, sans aucun moyen de contrôle, sans aucune maîtrise, sans aucune possibilité de bâtir un modèle choisi.

Pour **Mme GIACOMETTI-PIREDDA**, et pour le mouvement qu'elle représente, la Corse ne maîtrise aujourd'hui rien, dans une société en crise où le profit prend le pas sur tout, où la course au profit et à la dilapidation du capital le plus précieux, la terre, est souvent la course que beaucoup trop cherchent aujourd'hui à remporter. Par conséquent, cette angoisse autour de l'option 2 d'une « croissance appauvrissante » résulte du sentiment collectif que le capital échappe à la société corse, alors que ce capital représente précisément la ressource à préserver pour l'avenir : capital humain, à travers la jeunesse, à travers la nécessité de lui donner encore la possibilité d'entreprendre, de se former ; capital naturel ; et surtout, étant donné que pour affronter les chocs et pouvoir les absorber, encore faut-il exister dans son essence même, le capital culturel et linguistique, celui qui relie un peuple à son pays, qui en est le ciment ce matin, sous le vocable de citoyenneté. L'urgence est là : assurer la pérennité du peuple Corse sur sa terre ; parce que c'est lui qui doit affronter ces chocs et non pas la population qui viendrait le remplacer. On doit être très clair là-dessus.

En effet, pour affronter les défis de l'avenir, le rapport fournit un outil d'aide à la décision ; cependant, encore faut-il savoir quel « monitoring » sera mis en œuvre : autrement dit, à partir de cet outil d'aide à la décision, comment peut-on modifier comme trajectoire, pour passer du scénario 2 au scénario idéal (le 4), avec un développement durable maîtrisé, une langue vivante, un peuple Corse en maîtrise de toutes ses moyens de souveraineté ? Modifier la trajectoire, dans un monde en mouvement, revient à poser la question de l'adaptabilité des politiques publiques, leur capacité à s'adapter aux chocs, sachant qu'entre 2026 et 2050 il y a 24 ans, et dans un tel délai, les choix ont déjà commencé. Comment, plus précisément, regarder les politiques publiques, en mesurer les impacts et apprécier si elles amènent vers la bonne direction ? Comment, au plan pratique, cette administration, la Collectivité de Corse et au-delà d'elles, les acteurs concernés vont-ils se mobiliser pour transformer les trajectoires et adapter les territoires aux changements ? Au moyen d'un outil, qui relève à la fois du choix politique, de la décision politique et de la capacité à la mettre en œuvre. Sinon, on pourra se faire plaisir longtemps autour des différentes trajectoires...

Dans cet esprit, **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** considère que l'adaptabilité des politiques publiques doit consister à identifier les ressources, identifier les leviers, identifier les possibles. Par exemple, le scénario 4 évoque la diversification de l'économie : il va falloir se dire les choses clairement, les deux piliers actuels de l'économie corse sont le tourisme et le BTP, ce modèle devra évoluer -sans les faire disparaître pour autant, mais en les repositionnant et en faisant émerger à côté d'eux, de manière pragmatique, d'autres activités. Modifier ces trajectoires supposera, bien sûr, de savoir infléchir les politiques de la Collectivité et mobiliser les acteurs économiques et sociaux, sans les opposer d'ailleurs les uns contre les autres ; cela étant, il n'y a plus guère le choix, où alors, les événements s'imposeront et de toutes façons, obligeront à les modifier. La Corse, pour autant, dispose des potentialités pour agir en ce sens : aller vers une souveraineté alimentaire, diversifier les énergies, promouvoir un autre mode de développement.

Mme GIACOMETTI-PIREDDA conclura sur la question de l'action, qui est au cœur de ce débat. Elle rappelle que la Corse ne vit pas sous cloche, à l'écart d'un monde brutal où la démocratie en elle-même, l'exercice démocratique, sont remis en cause. La Corse est un petit pays au cœur de la Méditerranée qui demeure fortement dépendant de l'Etat avec sa tutelle. Or, pour agir, encore faut-il détenir le pouvoir, être souverain. C'est une question fondamentale que celle de la maîtrise du repositionnement de la Corse en Méditerranée, notamment pour ne pas devoir jouer, dans les conflits qui s'annoncent peut-être, le rôle de porteurs d'une puissance étrangère. **Hannah ARENDT**, déjà citée, mettait l'action, la nécessité d'agir, au cœur de son propos, estimant qu'il n'y avait rien de pire que la résignation. De son côté, celui qui conseillait le prince et choisissait de le servir -on le convoque souvent lorsque le temps est à l'orage- disait souvent qu'il « *fallait identifier le pouvoir* ». En transposant quelque peu son propos : identifier le pouvoir de l'adversaire, identifier le sien propre, identifier la ressource et activer les leviers de l'action, l'inaction étant, en l'espèce, le pire ennemi. A défaut, tout ce qui se mettra en place se fera aux dépens de la Corse, et pour l'heure, ce fait peur, c'est que les Corses restent trop souvent en sidération, trop souvent bloqués.

Mme Danièle ANTONINI tient, en premier lieu, à remercier la **Présidente MAUPERTUIS** pour ce rapport qui jette un regard clair et ambitieux sur l'avenir de la Corse et de son peuple : à cet égard, la création de « **Corsica Pruspettiva** » s'est avérée un choix majeur, moins d'ailleurs pour prédire l'avenir que le préparer pour les prochaines générations ; et il constitue une invitation à avoir confiance en la Corse, pas comme elle est actuellement, mais comme on veut qu'elle devienne : une Corse qui

ne se résume pas à des indicateurs économiques ou à des équilibres institutionnels, mais qui se définit avant tout par la qualité de vie, la santé, l'épanouissement de celles et de ceux qui y vivent.

Parmi les cinq enjeux identifiés qui structurent ce travail, **Mme ANTONINI** entend concentrer son propos sur le développement humain et plus particulièrement, sur l'état de la santé de la population, avec les modes de vie et les pratiques de consommation qui façonnent son quotidien. Car la question est simple, mais essentielle : à quoi bon penser l'aménagement, l'économie ou la transition écologique si dans le même temps, la population Corse vieillit dans la précarité sanitaire, si les jeunes s'éloignent pour se soigner, se former ou simplement vivre mieux, et si les modèles de consommation fragilisent à la fois l'environnement et la cohésion sociale ? La santé en Corse est comme on le sait un révélateur puissant des fragilités structurelles : cette île, en effet, cumule des spécificités géographiques, démographiques et sociales qui pèsent sur l'accès aux soins, le vieillissement de la population, les inégalités territoriales entre littorale et intérieur ; la tension sur la démographie médicale, mais aussi l'augmentation des maladies chroniques liées au mode de vie sont autant d'alertes. Cependant, ces constats ne doivent pas enfermer dans une lecture défensive, ils doivent au contraire nourrir une ambition collective, pour faire de la Corse un territoire où la santé ne se limite pas à la prise en charge de la maladie mais s'inscrit dans une véritable culture du bien vivre, du bien manger, du bien habiter et du bien consommer.

C'est ici que les quatre scénarii proposés par le rapport prennent toute leur force politique : ils ne sont pas simplement des hypothèses techniques, mais ils doivent dessiner des choix de société. Le premier est celui de la continuité, mais aussi celui du renoncement. Le deuxième, lui, ouvre la voie à une adaptation progressive où les politiques publiques tentent de corriger les déséquilibres, sans remettre en cause les modèles dominants. Le troisième est un peu plus volontariste, qui fait le pari selon lequel le développement humain peut devenir un moteur de développement économique et social. Enfin, le dernier invite à une véritable transformation, pour une Corse qui ferait de la santé, du bien-être et de la durabilité des piliers de son projet de société ; une île qui valoriserait ses ressources locales, ses savoir-faire, ses solidarités pour construire des modes de consommation responsables, accessibles à tous et porteurs de cohésion sociale autant que de résilience écologique. Ces scénarii ne sont pas des fatalités, mais des récits qui donnent un cadre à l'action en la projetant dans le temps long. Ils rappellent que les choix politiques d'aujourd'hui détermineront la santé et le bien-être des Corses de demain, et que la responsabilité du politique n'est pas de se contenter

du possible, mais de viser le souhaitable et cela suppose des choix forts. Cela suppose d'investir dans la prévention et les politiques de mobilité qui favorisent la marche, le vélo, les transports collectifs, dans la promotion de l'activité physique, du sport et de la culture comme facteur de santé, notamment mental et ce dès le plus jeune âge. Cela suppose de lutter contre les inégalités sociales de santé, en ciblant les publics et les territoires les plus fragiles, en travaillant sur la proximité des soignants, en améliorant l'accès aux soins, à des logements dignes et à des services locaux. Cela suppose de continuer à se battre, bien sûr sans relâche pour le CHU. Mais cela suppose aussi de repenser les pratiques de consommation comme un acte citoyen : consommer local, durable et responsable grâce à un soutien renforcé au circuit court, ce n'est pas seulement un geste environnemental, c'est avant tout un choix politique qui soutient l'économie, crée de l'emploi, qui renforce l'autonomie et améliore directement la santé de la population.

Mme ANTONINI de conclure, en faisant valoir combien « **Corsica Puspettiva** » offre une boussole pour agir et rappelle une chose essentielle : le développement humain, la santé et les modes de vie ne sont pas des sujets secondaires ou une simple variable d'ajustement. Ils sont au fondement du projet de société. Les scénarii proposés montrent que l'avenir n'est pas écrit, mais qu'il se construit par les décisions. La Corse de 2050 ne se jugera pas uniquement à la hauteur de ses infrastructures ou ses performances économiques, mais plutôt à la manière dont elle aura pris soin de ses habitants, de ses anciens comme de sa jeunesse, de ses villes comme de ses villages, et à la capacité qu'elle aura eu à offrir à chacun une vie digne, saine et porteuse de sens. C'est cette ambition qu'il convient de porter aujourd'hui et c'est cette ambition que collectivement, il s'agit ici de traduire en politiques publiques concrètes, cohérentes et durables. Avec la conviction que les élus, ensemble, saurons faire le choix d'une Corse résiliente, solidaire et innovante où chaque habitant pourra vivre en bonne santé dans un environnement préservé et une économie dynamique.

M. Romain COLONNA tient, lui aussi, à remercier sincèrement **la Présidente de l'Assemblée** pour la venue de ce rapport : pour la première fois dans cet hémicycle, sont mises en perspective un certain nombre de problématiques, et de possibilités pour les décideurs actuels comme les décideurs de demain, de prendre des décisions et de faire des choix qui puissent améliorer le quotidien des Corses et leur permettre d'exister en tant que peuple. Cela, en ayant conscience qu'il ne faudrait surtout pas opposer quoi que soit ici et il est heureux, précisément, que les intervenants aient su s'affranchir des contraintes de l'opposition entre

l'action dans l'immédiat et la réflexion longue. Car l'un ne va pas sans l'autre : en tant que collectif humain et organisation politique, les élus doivent prendre des décisions au quotidien pour la gestion des affaires les plus courantes, quitte à en transposer certaines à l'échelle d'une mandature, et lorsque l'on siège dans cet hémicycle, c'est surtout le moyen terme qui a tendance à primer ; mais il n'en manquait pas moins la perspective -ou en tout cas, elle restait cantonnée aux discours, aux orientations politiques- avec, pour la première fois en l'espèce, une véritable capacité scientifique au service de la réflexion et de la projection. Même si d'aucuns ont du mal à se projeter, ce qui est normal tant l'exercice se révèle difficile. Pour la première fois, donc, les élus disposent d'un document qui fait presque **200** pages, qui est la somme de quatre ans de réflexion, quatre ans de réflexion ayant pour objectif d'asseoir différents scénarii, différentes possibilités, différents risques (étant entendu qu'il n'y a pas que des risques, il y a aussi des perspectives heureuses).

Dans cet esprit, **M. COLONNA** tient à souligner, d'abord, la nécessité impérieuse, pour les responsables politiques, de réfléchir selon les trois temporalités du court terme, du moyen terme et du long terme.

Il souhaite aborder, ensuite, deux variables qui traversent tout le document : la démographie et le climat. Il attire l'attention sur la démographie : le nombre de nouveaux arrivants varie chaque année, entre **3.500** et **5.000** personnes chaque année ; et lorsque le rapport indique que l'accroissement démographique est exclusivement dû aux flux migratoires, il induit que l'accroissement naturel est négatif. Or l'accroissement naturel étant la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité, la Corse, chaque année, perd de la population par accroissement naturel ; et quand sa population se trouve à augmenter, l'apport extérieur est sans doute plus important encore, avec les changements culturels, linguistiques que l'on peut imaginer et qui constituent un bouleversement énorme, d'autant plus que cette évolution est à l'œuvre -si l'on en croit l'**INSEE**- depuis presque 15 ans. On a véritablement là une bombe à retardement, qui invite à s'interroger sur la nature de l'accroissement démographique de la Corse.

M. COLONNA poursuit son intervention en évoquant un mot qui revient en permanence dans le document : celui de « souveraineté ». Il revient des dizaines et dizaines de fois, notamment à travers deux champs principaux, la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique. La souveraineté alimentaire a énormément d'incidence dans le rapport au logement, dans le rapport à l'aménagement du territoire, dans le rapport

aux terres agricoles bien évidemment, aux villages, à l'équilibre général. La souveraineté numérique, en revanche, représente un enjeu dont on ne parle pas assez souvent ; elle s'avère pourtant fondamentale à l'ère du numérique, caractérisée par un accroissement exponentiel de la donnée numérique. Au point que si un territoire ne possède pas ses données numériques, il n'est pas en mesure d'asseoir sa souveraineté numérique. Aujourd'hui, on voit bien que ce sont les **GAF**A qui vont posséder la donnée ; et dès lors que ces GAFA possèdent la donnée, ils posséderont aussi la donnée institutionnelle, la donnée politique, la donnée sanitaire, toutes les données possibles et ce n'est donc plus le peuple qui en sera le maître.

Pour autant, la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique ne peuvent s'inscrire que dans le cadre d'une souveraineté politique. Or la souveraineté politique peut avoir plusieurs intensités, plusieurs natures, mais il ne peut y avoir en aucun cas d'un côté la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique et de l'autre, une absence de souveraineté politique. Les trois souverainetés vont ensemble.

Aussi, pour **M. COLONNA**, c'est la souveraineté politique du peuple Corse qui, demain, pourra lui permettre de prendre les meilleures décisions, au plus près du citoyen, pour asseoir une forme de souveraineté, qu'elle soit numérique, alimentaire ou autre. Voulant conclure sur une note tout à fait positive, il rappelle appartenir à une génération -celle du début des années '80- qui a été élevée avec une chape de plomb au-dessus de sa tête : le trou dans la couche d'ozone. On ne parlait que de ça, on y était extrêmement sensibilisé. Puis il y a eu en 1985 la convention de Vienne, le protocole de Montréal en 1987, qui ont montré à la face du monde (et c'est l'unique exemple, en tout cas celui qui est le plus repris) que lorsque les États-nations pouvaient s'accorder sur un objectif majeur, ils avaient les moyens de l'atteindre. En l'espèce, ils se sont accordés pour interrompre la production et la diffusion d'un certain nombre de produits qui aggravaient le trou et en 2026, presque 40 ans plus tard, la couche d'ozone va mieux, le trou est en train de se résorber. Comme on le voit, lorsque l'action humaine est intelligemment conjuguée, que ça soit à l'échelle des États-nations ou à d'autres échelles, l'humanité peut avancer. Et ce rapport offre à son niveau un chemin d'espoir, quand il ouvre sur des choix à faire et démontre que s'ils sont effectués, non pas seuls en Corse mais avec d'autres, on pourra améliorer le quotidien des Corses, le quotidien du Peuple Corse, et participer au bien-être général.

La Présidente MAUPERTUIS tient, en préalable, à souligner qu'elle ne souhaite pas apporter des réponses aux intervenants, mais plus

simplement,
des idées, des suggestions qui lui sont venus au fur et à mesure qu'elle entendait leurs propos.

En premier lieu, un élément dont on n'a pas assez parlé : la vitesse de changement. S'il y a toujours eu du changement -c'est le propre de la dynamique environnementale, économique, humaine- depuis que le monde est monde, aujourd'hui, on constate une accélération de la vitesse des changements, quels qu'ils soient (et accélérés d'ailleurs par le numérique) : sur les plans numérique, écologique ou démographique par exemple. A ce sujet, elle précise que lorsque le solde migratoire de la Corse s'élève à **4.000**, cela veut dire en réalité qu'il arrive plus de monde : **7.000** à **8.000** personnes en moyenne s'installent chaque année, tandis que **2.000** ou **3.000** personnes partent de l'île (les saisonniers, mais aussi nombre des jeunes gens formés ici qui partent travailler ailleurs). Le solde est donc un delta, qui ne doit pas masquer une dynamique vraiment très particulière ; et si on a tendance à se focaliser sur cet enjeu, qui est tout à fait d'opportunité, il conviendra d'y réfléchir en des termes sereins, calmement, en prenant le recul nécessaire pour travailler sur toutes les conséquences de ce changement démographique.

Autre enjeu, abordé par **Jean Michel SAVELLI** et d'autres encore, les conflits armés, ou en tout cas, la question sécuritaire et l'augmentation des tensions internationales. Ce sujet a été traité, en l'occurrence avec **Jean-Dominique GIULIANI**, et on a bien fait puisque les choses, là aussi, se sont accélérées et des actions qu'on ne pensait pas possibles encore il y a deux ans -et même six mois- sont en train d'arriver. Ainsi, un ambassadeur ayant une très longue carrière derrière lui a pu dire, récemment, qu'il y a cinq ans encore, il n'aurait jamais cru que les États-Unis pourraient être considérés comme ennemis de l'Europe. Et personne ne pensait, en vérité, que l'on se poserait aujourd'hui la question de la souveraineté européenne à propos du Groenland. Donc, il y a incontestablement une accélération, même si, encore une fois, elle peut aussi se retourner.

La Présidente MAUPERTUIS poursuit en remerciant **Muriel FAGNI** pour son focus relatif à la pauvreté, qui représente un point essentiel : parler de la terre, de l'environnement ou des fondamentaux de l'identité corse, bien sûr la langue, ne doit pas faire occulter la question de la pauvreté. La Corse reste malgré tout un petit pays sur le plan démographique, au point de passer sous les radars internationaux, pour autant, chacun compte dans la société, quel que soit son origine et quelle que soit sa position

sociale ; à cet égard, la pauvreté n'est pas que monétaire, elle est multidimensionnelle et le fait de pas avoir accès aux pratiques citoyennes, aux pratiques culturelles, s'avère tout aussi important pour les enfants et pour les familles que le niveau de revenu. On doit par conséquent considérer cet enjeu comme étant fondamental, de manière globale, à la fois sur les évolutions démographiques, les évolutions climatiques et les évolutions sociologiques. Il n'y a pas antinomie, par ailleurs, entre réfléchir et agir sur le court et sur le moyen terme en même temps, tout en ayant les radars braqués sur le court terme : heureusement, la première chose qu'on apprend quand on conduit, est de ne pas de regarder le volant, mais regarder la route et regarder le plus loin possible.

En conclusion, **la Président MAUPERTUIS** fait observer, dans l'ordre véritablement du politique, que les élus ont beaucoup convergé au moment des discussions sur la question de l'autonomie : même si l'autonomie, pour certains, n'est pas une fin en soi, même si les uns la considèrent insuffisante, même si les autres préféreraient plutôt de l'adaptation, les réunions de la **Conférence des Présidents**, élargies d'ailleurs aux non-inscrits, ont permis de vraies convergences sur la question de la terre, de la langue et des fondamentaux du peuple Corse. Et maintenant, avec ces enjeux de prospective, plusieurs intervenants ont évoqué la question des capacités d'adaptation.

Comme l'a souligné **Jean-Michel SAVELLI**, une politique aujourd'hui sera bonne et optimale pendant cinq ans, mais à un moment donné, elle sera remise en cause : s'il y a un conflit en Méditerranée, pour ne prendre que cet exemple-là, qui n'est pas une hypothèse si folle, et que la Corse devienne un porte-avions, il faudra pouvoir adapter la politique territoriale. Donc, s'agissant des fondamentaux, il n'y a pas d'autres moyens aujourd'hui que de les préserver via des dispositions institutionnelles exceptionnelles dans le cadre de la République ; sur la terre et sur la langue, notamment, mais on pourrait aussi ajouter ce qui fait la force de cette île -comme l'avait mentionné l'**OCDE** dans son étude en 2024 : sa cohésion sociale, qui risque pourtant d'être mise à mal très rapidement. S'agissant de la terre, une des personnes qualifiées -qui est loin de la majorité territoriale- a évoqué la question de la rente foncière ; aujourd'hui, on vit beaucoup de la rente foncière et comme on le sait, le produit global se répartit en trois grandes catégories : le profit, les salaires (ceux qui travaillent) et la rente. La rente étant ce qui, à un moment donné, conduit à la mort des peuples, étant donné que vivre sur des rentes, un jour ou l'autre, ça s'arrête : que ce soit une rente pétrolière, une rente gazière, une rente touristique ou des meublés de tourisme, à un moment donné ça s'arrête. Il y a donc nécessité de réfléchir véritablement à la socialisation

de la rente, comment la puissance publique à un moment donné va capter une partie de la rente ; actuellement, la rente est complètement privatisée, tout en représentant une grosse partie de la production et de la richesse globale, au détriment des salaires et même -certains ne s'en aperçoivent pas- au détriment des profits.

La Présidente MAUPERTUIS, pour illustrer son propos, fait référence à la manifestation qui s'est déroulée aujourd'hui, en réunissant beaucoup d'artisans : en Corse, on n'est pas dans la multinationale, avec 90% de **TPE** et s'agissant de la question des profits et de la détention du capital, beaucoup d'entrepreneurs s'interrogent (ils ne sont pas forcément avec la majorité territoriale) en voyant que le capital, les entreprises et les commerces appartiennent de plus en plus à des gens qui arrivent d'ailleurs. Par conséquent, si elle ne se dote pas de dispositifs adaptés, à l'instar de certaines îles, la Corse va effectivement (au-delà des aspects et des débats sociologiques) se retrouver avec une véritable difficulté, de non-maîtrise de son destin. C'est clair, c'est évident.

Avant que de passer la parole au **Conseil exécutif**, **la Présidente MAUPERTUIS** remercie de nouveau les intervenants, pour l'intérêt manifesté à ce travail, ainsi que tous ceux qui ont participé à la production de ce rapport -et ils sont nombreux.

M. Julien PAOLINI, **Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse**, tient avant tout à remercier, au nom du **Conseil exécutif**, l'ensemble des personnes ayant contribué à ces travaux de prospective, qui ont su mobiliser un certain nombre d'acteurs : la **Présidence**, bien sûr, mais aussi un certain nombre de services, d'**agences** et d'**offices** sollicités pour consolider des données, ou faire mouliner les modèles (**l'Agence d'Urbanisme et d'Energie**, elle-même, a pu apporter sa modeste contribution), sans oublier non plus les experts extérieurs.

Il souligne, ensuite, combien ce travail sera pour le **Conseil exécutif** très utile, notamment dans le cadre du périmètre de la révision du **PADDUC**, puisque les mêmes dynamiques seront à prendre en compte ; notamment, les deux dynamiques principales, formalisées par la question démographique et la question du changement climatique. Cela a non seulement été validé collectivement en juillet dernier, dans le cadre de la révision du **PADDUC**, mais encore, se retrouve, dans les différentes interventions qui, aujourd'hui, n'ont pas manqué d'identifier les enjeux essentiels : la lutte contre la spéculation foncière et mobilière, la protection

et la valorisation des biens communs comme perspective d'avenir, justement pour changer de modèle et ne pas sombrer dans le scénario 1 ou rester dans le scénario 2, mais plutôt tendre vers des scénarios de développement plus durables et maîtrisés que sont les scénarii 3 et 4.

M. PAOLINI précise que le **Conseil exécutif** adhère à l'ensemble des propos tenus, notamment la question de la ruralité, qui peut devenir également un modèle de résilience ou de résistance face aux menaces qui se présentent, qu'elles soient climatiques, sociales ou culturelles. De même, sur la nécessité de centraliser les données, souvent évoquée : il s'agira de travailler ensemble pour que l'ensemble des données actuellement éparpillées à droite, à gauche, dans les différentes institutions et au niveau de l'État, puissent faire l'objet d'un travail commun et d'une mutualisation. Dans le même esprit, réfléchir à la question du modèle et de la stratégie, notamment sur la question du foncier : dans le cadre du **PADDUC**, il conviendra de se doter d'une stratégie foncière portée par la force publique, notamment dans un objectif de maîtrise de ce bien commun qui est qui est la terre, au bénéfice, en premier, du peuple Corse.

Et de conclure à son tour avec une citation, dans la suite des orateurs précédents évoquant **CHURCHILL** ou **Riccardo PETRELLA** -qui incarne, sur le bien commun, notamment sur l'eau, un modèle ayant inspiré beaucoup des fondements retenus par la majorité, par exemple la maîtrise de la ressource. Quant à lui, **M. PAOLINI** proposera : « *l'avenir n'est pas ce qui va arriver, c'est plutôt ce que nous allons en faire et ce que nous allons en faire* ». En Corse, l'avenir doit être fait ensemble, au bénéfice premier bien sûr du peuple Corse et des Corses.

La Présidente MAUPERTUIS précise qu'il s'agissait d'un rapport d'information, qui par définition n'appelle pas de vote.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU / RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 015 : Raportu d'infurmazione relativu à a traiettoria di creazione di u Centru Uspitalieru Universitariu di Corsica.

Rapport n° 015 : Rapport d'information relatif à la trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS sortie de l'hémicycle, est remplacée à la tribune par **Mme Nadine NIVAGIONNI, Vice-présidente de l'Assemblée**.

Mme Chantal PEDINIELLI, après avoir remercié la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport, rappelle que le groupe « Un Soffiu Novu » avait voté, en 2023, favorablement pour la trajectoire de ce **CHU**, tout en lui apportant une réserve, bien sûr, qui était la garantie de l'opérationnalité. Ce n'était pas pour ses membres, en effet, une revendication symbolique, mais l'affirmation d'une volonté qui devait pouvoir se concrétiser, tant la santé est centrale pour une île manquant cruellement d'équipements collectifs ; et en cohérence, cette implantation devait nécessiter un effort de solidarité nationale.

Elle fait observer que l'État avait financé à hauteur de **183 M€** le nouvel hôpital d'Aiacciu, preuve de la réalité de besoins réels autant que d'équipements vétustes, tandis qu'à Bastia, le coût d'un nouvel équipement est estimé entre **250** et **300 M€**, et que l'ouverture d'une antenne médicale en plaine orientale s'impose également. La Corse apparaît donc sous-dotée alors que les besoins vont croissant. On ne compte plus, par exemple, les demandes d'implantation en Corse d'un Tep-scan, largement relayées dans cet hémicycle, et dont le financement serait compensé par le non-déplacement des patients insulaires sur le continent. De même, l'intérieur de l'île reste confronté à la désertification médicale avec des praticiens vieillissants et des plus qui parfois, préfèrent s'installer en milieu urbain -ceux qui vivent dans le rural le constatent chaque jour. Et si l'université de Corti dispose du premier cycle complet d'études médicales, elle ne peut aller au-delà, se heurtant à l'absence de **CHU**, alors que la majorité des étudiants en médecine s'installent là où ils ont effectué leur internat : l'ouverture d'un troisième et dernier cycle nécessite forcément un **CHU** de rattachement.

Mme PEDINIELLI reconnaît, nonobstant, que la question de la taille critique et du plateau technique minimum se pose ; mais l'on peut miser sur la synergie des sites médicaux de l'île, en y intégrant l'offre privée, qui représente plus de la moitié de l'activité hospitalière insulaire. Et la Corse n'est pas un secteur comme les autres, puisqu'elle s'avère sous-dotée malgré des besoins croissants, avec un afflux touristique estival important et une population résidente qui s'avère très vieillissante, où les plus de **65 ans** représentent **25%** de la population insulaire contre **22%** au niveau national.

De façon plus précise, elle souhaite poser une question concernant l'**Institut de Recherche en Santé (IRS)**, évoqué en page 8, axé sur la recherche -le rapport n'ayant pas été présenté en commission sociale, elle est ainsi contrainte de le faire en séance : n'y a-t-il pas pour cet **Institut de Recherche** une articulation à envisager avec l'**ORS**, dont le financement est assez chaotique ? Où en est-on, à ce propos, du registre des cancers, qui peut s'avérer un outil précieux ?

Et **Mme PEDINIELLI** de conclure en indiquant que le **Sénat** examinera le 12 février ce projet de **CHU** : une belle initiative des députés de Corse que les sénateurs insulaires défendront certainement avec la même ardeur. Le texte se compose d'un article créant une obligation légale pour que chaque région ait un **CHU**, générant de facto un droit pour la seule n'en disposant pas (la Corse) ; et d'un deuxième fixant comme horizon le 1 janvier 2030, laissant un peu moins de 4 ans afin qu'un décret soit pris pour organiser la mise en place. Un avis conforme permettrait une promulgation rapide et l'engagement immédiat d'un processus opérationnel concret, que l'on attend tous ici. Car c'est un impératif pour la Corse.

Mme Danièle ANTONINI tient, en préambule, à saluer l'ami **Fanfan BENEDETTI**, qui fut le premier élu à engager le combat pour la création d'un **CHU** en Corse. De ce fait, le rapport d'information est présenté aujourd'hui sur la « *Trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse* » s'inscrit dans un temps long, activé par l'Assemblée depuis plusieurs années. En effet, lors de la crise sanitaire liée à la pandémie vécue il y a tout juste six ans, la **Commission des Politiques de Santé** avait retenu deux enseignements, qui ont éclairé dès 2020 ces travaux sur la possibilité d'un **CHU** : la Collectivité de Corse avait démontré, pendant cette période, que, d'une part, elle était en capacité d'être une force de proposition en matière de stratégie territoriale de santé et que d'autre part, l'application du principe fondamental d'égal accès aux soins pour tous était plus que jamais d'actualité. Ainsi, la **Commission**, avec l'ensemble des personnalités invitées et qui ont participé à tout ce cycle de réunions, ont-elles eu comme objectif de proposer un cheminement réaliste et cohérent vers la création d'un **CHU**, en tenant compte de l'ensemble des spécificités insulaires, qu'elles soient administratives, hospitalières, universitaires ou encore des besoins présents et à venir, mais sans jamais minimiser les difficultés à surmonter pour atteindre cet objectif. Conclusions on ne peut plus claires, reposant sur un modèle innovant, original, multisites, adapté au territoire corse et associant obligatoirement le privé sous peine d'être un échec.

Mme ANTONINI peut donc affirmer, sur ces bases, que l'ensemble des commissaires présents ici ont été satisfaits de retrouver ces éléments dans un projet d'établissement qui répond à une réalité simple et incontestable : en Corse, le système de soins ne garantit toujours pas le principe fondamental du code de santé publique énoncé en amont, puisqu'environ **26.000** patients doivent chaque année se rendre sur le continent pour être pris en charge. Aussi, la création d'un **CHU** n'est-elle pas un symbole, mais un outil au service de trois objectifs majeurs : améliorer l'accès à des soins spécialisés de haut niveau sur l'île / structurer l'enseignement médical et paramédical en Corse / développer une véritable capacité de recherche en santé sur son territoire. Il s'agit de passer d'une logique de rattrapage à une logique d'excellence, en assumant pleinement la spécificité de cette petite montagne, ainsi que les besoins liés au vieillissement, à la précarité et à la forte prévalence de certaines pathologies.

A cet effet, la trajectoire repose sur une montée en puissance progressive, en commençant par la structuration d'un **centre hospitalier régional** de référence fédérant les établissements publics et en articulant obligatoirement les coopérations avec le secteur privé en particulier, au sein des groupements hospitaliers de territoire. Cette trajectoire passe également par la mise en place, depuis la rentrée 2025/2026, d'un premier cycle complet d'études de médecine à l'**Université di Corti**, l'essor des filières de formation en santé et la consolidation de la recherche clinique et translationnelle sur l'île. Cette trajectoire trace ainsi une perspective claire : faire de la Corse un territoire capable de former, d'attirer et de retenir ses soignants, tout en garantissant à sa population une prise en charge de haut niveau sur place dans des délais et des conditions dignes. C'est cet ensemble cohérent « soin, formation, recherche » qui donnera au futur **CHU** sa légitimité et sa capacité d'attraction.

Enfin, **Mme ANTONINI** entend souligner le fait que cette trajectoire appellera un engagement constant dans la durée. Elle supposera une mobilisation de l'ensemble des acteurs : Collectivité de Corse, État, Université, établissements de santé, professionnels, élus locaux, autour d'une vision partagée. Car au-delà des infrastructures, elle représente la promesse faite aux citoyens d'une Corse qui ne renonce pas à l'excellence en matière de santé, qui investit dans sa jeunesse, dans ses soignants et dans la dignité de ses patients.

Elle conclut en estimant que si le chemin est encore long, ce rapport constitue une feuille de route qui invite à transformer une ambition politique, un projet concret pour la Corse, à savoir garantir l'égal accès

aux soins, améliorer la sécurité sanitaire et renforcer l'autonomie sanitaire de l'île.

Pour **Mme Elisa TRAMONI**, ce rapport met en lumière un projet mûri depuis plusieurs années, porté par de nombreux acteurs institutionnels, universitaires et professionnels de santé, qui continuent aujourd'hui à en faire leur combat. La Corse compte un grand nombre de déserts médicaux, ce qui se traduit par une répartition inégale de l'accès aux soins ; et de plus, certaines spécialités ne sont pas -ou peu- représentées. Cette situation contraint, comme on l'a dit, de nombreuses familles (**26.000** personnes) à se rendre chaque année sur le continent pour se soigner, engendrant des coûts importants et pouvant, dans les cas les plus graves, conduire à un renoncement aux soins. Les associations comme **INSEME**, la **Marie-Do** ou la **Ligue contre le Cancer** jouent d'ailleurs un rôle majeur, qu'il convient ici de saluer, dans la prise en charge de déplacements et de logements pour les malades. Mais la création d'un **CHU** à dimension territoriale, multisite, permettrait de répondre efficacement à ces problématiques et serait bénéfique tant pour les patients que pour les professionnels de santé. Elle permettrait de renforcer les structures déjà présentes sur le territoire, de motiver la création de nouveaux établissements de soins et d'encourager le retour d'étudiants Corses parti sur le continent : en effet, au sortir des premières années d'études de santé à l'**Université de Corti**, les jeunes étudiants sont contraints de partir sur le continent pour poursuivre leur cursus ; or, cela engendre pour eux également des coûts importants de logement et de déplacement. La création d'un CHU in situ pourrait pallier ce genre de problème pour une grande partie du cursus. De plus, les médecins formés en Corse seraient plus enclins à y exercer durablement. Ils contribueraient ainsi à réduire le manque d'accessibilité aux soins évoqués précédemment et la création d'un **CHU** permettrait de générer des emplois en adéquation avec les besoins du territoire et d'offrir de réelles perspectives de carrière à ces jeunes diplômés, car bien souvent le lieu de formation devient le lieu d'exercice.

Mme TRAMONI ajoute que le rapport présente un caractère transversal en lien avec le rapport « **Corsica Pruspettiva** » présenté juste avant lui, et qui constitue un élément supplémentaire témoignant de la crédibilité de la création d'un **CHU** comme évolution nécessaire pour le développement sanitaire de la Corse dans les années à venir. En effet, l'accès égal aux soins et la création d'un tel établissement sont des notions présentes dans les scénarii du rapport. En outre, la création d'un **CHU** contribuerait à réduire les dépendances externes et à renforcer l'autonomie sanitaire de la Corse dans la perspective d'une autonomie future de l'île.

En réponse aux intervenantes, **Mme FAZI** commence par rappeler que dans les trois impondérables du **CHU**, il y a la recherche et l'**ORS**, dont l'activité participe elle aussi de la recherche en santé publique, aura toute sa place dans le futur **Institut de Recherche et Santé publique** conçu avec l'aide du **Pr PAPAZIAN** ; étant précisé que l'on attend aussi un retour sur le registre des cancers, dont le positionnement n'est pas encore finalisé. En effet, le ministre **Yannick NEDER** a fait voter une loi sur un registre national des cancers, sachant quand même que la Corse présente une particularité, dans la mesure où la Collectivité subventionne directement l'**ORS** alors que dans les autres régions cela passe par les universités.

Mais quoi qu'en soit, dès lors qu'un **Institut** sera créé, cela génèrera une activité de recherche importante, y compris, d'ailleurs, sur le vieillissement de la population qui représente, pour la Corse, l'un des enjeux du XXI^e siècle. Comme on le sait, pour bien vieillir, il faut commencer jeune, il faut effectivement avoir et de l'activité sportive, et une bonne alimentation. Il ne suffira pas de construire des lits d'hôpitaux, il n'y en aura jamais suffisamment, il faut vraiment une prise en charge de la part des patients et de la part de tous les individus, notamment chez les jeunes. Car dans ce domaine aussi, il importe de tenir compte des particularités de la Corse et c'est pour cela qu'un focus est fait pour que l'enseignement universitaire aille également sur les cabinets de médecine générale : vu la géographie de la Corse et les temps de distance, c'est impératif.

A ce sujet, **Mme FAZI** tient à saluer l'implication des paramédicaux avec, notamment, la formation qu'il y a eu en **IPA**, en pratique avancée, ce qui est vraiment important pour des territoires comme celui-ci. Que ce soit à l'hôpital ou en médecine libérale, on voit que c'est vraiment une approche qui va permettre d'apporter une réponse à ces fameux déserts médicaux que l'on décrit si souvent.

Et de conclure en s'engageant à tenir régulièrement l'**Assemblée** informée de l'avancement de ce dossier.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que par définition, un rapport d'information n'appelle pas de vote.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 009 : Mudilità di creazione è di lanciamentu di u « Servizi Publicu di a Data è di l'Intelligenza Artificiale di Corsica ».

Rapport n° 009 : Modalités de création et de lancement du « Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ».

Le **Président du Conseil exécutif**, **M. Gilles SIMEONI**, présente le rapport.

Rentrée dans l'hémicycle, **la Présidente MAUPERTUIS** reprend la présidence de séance.

La **Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un **avis favorable**. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

La Présidente MAUPERTUIS rapporte l'avis transmis par le **CESEC**, puis l'avis formulé par l'**Assemblea di a Giuventù**. Elle fait observer qu'ainsi, plus de quatre cents personnes ont contribué à la préparation de ce rapport, et c'est-là la preuve du bon fonctionnement de la démocratie en Corse.

Avant que d'accorder la parole aux conseillers désireux d'intervenir, elle souhaite également remercier les traducteurs pour leur contribution, alors que leur profession fait partie des métiers menacés par le développement des techniques d'intelligence artificielle.

Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA considère que ce rapport structurant engage une vision et une méthode ; surtout, il engage l'avenir et la capacité collective des élus à décider dans l'intérêt du peuple Corse.

A cet égard, elle rappelle que la Collectivité a fait le choix, avec la stratégie « **Smart Isula** », de considérer le numérique non pas comme un simple outil de modernisation administrative, mais comme un enjeu de souveraineté au même titre que l'énergie, l'alimentation, les infrastructures de transport. La donnée est donc aujourd'hui au cœur de toutes les politiques publiques : aménagement du territoire, environnement, tourisme, santé, mobiliser, mobilité, développement économique. Et en créant un service public de la donnée, les élus de l'**Assemblée** et du **Conseil exécutif** affirment que la donnée d'intérêt général constitue un

bien commun et qu'elle doit être gérée, protégée et utilisée au service de l'intérêt collectif Corse.

Ce rapport pose, également, un cadre très clair concernant l'intelligence artificielle. Il ne s'agit en aucun cas de déléguer la décision publique à des algorithmes, il ne s'agit pas non plus de substituer la machine à la responsabilité politique ou administrative. Au contraire, le texte affirme des principes forts qu'il convient de rappeler ici : aucune décision automatisée individuelle dans le service public, une supervision humaine systématique, une exigence de transparence et d'explicabilité, une attention particulière portée aux impacts environnementaux et une logique de sobriété, de frugalité, numériques. L'intelligence artificielle, en l'occurrence, est conçue comme un outil d'aide à la décision, jamais comme une finalité, et elle devra toujours rester sous contrôle humain. C'est-là une approche responsable, lucide et profondément respectueuse des citoyens.

Mme GALLONI d'ISTRIA poursuit, en faisant valoir que la réussite de ce service repose sur un élément central, la confiance. Confiance des citoyens dans l'usage de leurs données, confiance des partenaires publics et privés dans les règles du jeu, confiance des élus dans la fiabilité des outils mis à leur disposition. La charte de la donnée et de l'intelligence artificielle de la Corse, le guide des bonnes pratiques, le protocole d'échange de données, l'accord de consortium composent à cet effet un ensemble cohérent, solide juridiquement et politiquement assumé ; et qui traduit une volonté claire d'ouvrir, partager, mutualiser, sans jamais renoncer à la protection, à la souveraineté ni à l'éthique.

En conclusion, elle souhaite insister sur un point essentiel : ce service public n'est pas pensé pour être un outil centralisé, éloigné des réalités locales. Il aura vocation à outiller les communes, les intercommunalités, les agences et les offices ; à améliorer les diagnostics territoriaux ; à objectiver les choix ; et à mieux évaluer les politiques publiques. Car pour les territoires de montagne, les communes, les élus de proximité, disposer de données fiables, partagées et accessibles représente un enjeu majeur d'égalité et d'efficacité de l'action publique. En approuvant ce rapport, **l'Assemblée de Corse** ne va pas simplement créer un nouveau dispositif : elle posera une pierre supplémentaire dans la construction d'une Corse capable de maîtriser son destin numérique, de protéger ses données, de valoriser ses spécificités, y compris linguistiques et culturelles, en innovant sans renoncer à ses valeurs. Et ce rapport l'engage à faire un choix de responsabilité, de souveraineté, à faire un choix d'avenir, pilier de la démocratie moderne en Corse.

M. Romain COLONNA commence par souligner combien ce rapport fait la jonction parfaite avec celui sur « **Corsica Pruspettiva** ». Dans les perspectives tracées par ce dernier, la souveraineté numérique est au cœur des préoccupations et au cœur des enjeux pour la Corse de 2050. On peut, par conséquent et sans flagornerie, se féliciter de voir ensuite le **Conseil exécutif**, en particulier sur l'écosystème du numérique, avoir parfaitement anticipé -et non pas posé les jalons, parce que l'on n'en est plus à ce stade dans la politique du numérique menée ici depuis plusieurs années, on est vraiment dans la construction, la consolidation, le développement d'une politique au service des Corses qui met en avant des notions fondamentales.

Pour **M. COLONNA**, le service public de la maîtrise de la donnée, la souveraineté numérique, seront un enjeu fondamental pour un territoire qui plus est insulaire. La Collectivité de Corse y travaille depuis plusieurs années et maintenant, particulièrement à travers ce rapport, elle va se doter de tous les instruments nécessaires pour affronter plus tranquillement et plus sereinement l'avenir.

La Présidente MAUPERTUIS rejoint d'autant plus volontiers l'orateur précédent que celui-ci l'a devancée dans la formulation d'un argument : effectivement, ce rapport est totalement congruent, tant dans la forme que dans le fond, avec celui qu'elle vient de présenter, sur la matière qui a été exposée préalablement. C'est-là la preuve que les responsables politiques peuvent tout à fait articuler les décisions de court terme avec le moyen terme et les préoccupations de long terme.

Elle fait référence, à cet égard, à la conférence récemment consacrée dans le cadre de « **CP 50** » au thème de l'Intelligence Artificielle, qui était organisée volontairement, non seulement avec des spécialistes scientifiques, mais aussi des socio professionnels utilisateurs de l'IA : étaient en effet présents un chercheur de « Meta », et plusieurs Corses ayant déjà un recours régulier à ces technologies. Et cette rencontre a permis de toucher du doigt l'ensemble des enjeux associés à leur diffusion et à leurs usages.

Aujourd'hui, on connaît les risques -parfois un peu surestimés, certainement surjoués- mais l'on connaît aussi toute la potentialité de l'IA en termes économiques, à la fois pour améliorer les process d'organisation, augmenter la productivité, avec un caractère pleinement opérationnel dans les industries créatives, dont elle constitue la matière première. Aujourd'hui, par exemple, une entreprise comme **Armada**, avec **Jérôme BATTISTELLI**, a contribué aux effets spéciaux du film « The

Substance » : c'est un jeune Corse qui en a réalisé les effets spéciaux et c'est quand même assez phénoménal ; il travaille ici, il travaille sur le continent et il exporte, sachant que c'est un type d'activité qui n'est pas soumise au surcoût du transport : on est dans l'économie immatérielle, « footloose », non ancrée dans la terre ni soumise aux aléas des transports, elle s'avère facilement délocalisable relocalisable et crée de la productivité. Dans les scénarii de prospective 3 et 4, c'est d'ailleurs ce type d'économie qui intéresse.

Il n'en demeure pas moins -et à ce sujet, **la Présidente de l'Assemblée** rejoint le **Président du Conseil exécutif**- qu'il convient, compte tenu de la sensibilité des milliards de données traitées, que la Collectivité de Corse se dote d'une politique publique affirmée. C'est ce qui est proposé dans ce rapport proposez, parce qu'il en va bien évidemment non seulement de la protection, mais aussi des principes tout simplement démocratiques, auxquels chacun ici tient fortement.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, PaulJoseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, JeanCharles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu

LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** tient à féliciter plus particulièrement les services ayant contribué à l'élaboration de ce rapport, sous la houlette avisée d'**Eric FERRARI**. Peut-être celui-ci, expert en maniement de ces technologies, gratifiera l'institution d'un double numérique, voire de triplés.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 010 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2025.

Rapport n° 010 : Compte rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2025.

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

Personne ne demandant la parole, **la Présidente MAUPERTUIS** propose d'en **prendre acte**, ce que **l'Assemblée de Corse fait de façon unanime**.

Raportu n° 019 : Dumanda d'adattazione regulamentaria relativa à a cumposizione di u cumitatu pà l'impiegu di Corsica.

Rapport 019 : Demande d'adaptation réglementaire relative à la composition du comité pour l'emploi de Corse.

La **Présidente MAUPERTUIS** commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence

justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs exposés par le **Président du Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport.

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, précise avoir participé à la réunion organisée à ce sujet par le **Préfet**, qui s'est montré plutôt ouvert. Depuis de nombreuses années, en effet, le **STC** se retrouve confronté aux mêmes obstacles pour faire valoir sa représentativité au niveau national, ce qui justifie cette avis proposition du **Conseil exécutif**.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Antonia LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph

PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 41
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Après s'être concertée avec le **Président du Conseil exécutif** sur les modalités de poursuite de l'ordre du jour, **la Présidente MAUPERTUIS** propose de conclure cette journée avec son rapport de modification de certaines représentations.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 002 : Mudifica di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.

Rapport n° 002 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport, tout en précisant qu'il fait l'objet de deux amendements, visant à actualiser les propositions qui lui sont remontées des groupes concernés, dont elle donne successivement lecture.

Amendement n°1, proposé par le groupe « Fà Populu Inseme » :

« Au Conseil d'administration de l'Office de l'Environnement de la Corse, M. Jean-Paul PANZANI serait remplacé par M. Antoine-Joseph PERALDI.

Au Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, Mme Paola MOSCA serait remplacée par M. Antoine-Joseph PERALDI.

Au Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE), reliée à l'université, Mme Paola MOSCA serait remplacée par Mme Elisa TRAMONI. »

Amendement n°2, proposé par la Présidente de l'Assemblée :

« **AJOUTER** à la délibération le visa suivant : « vu le courrier de Monsieur le Président de l'Université de Corse en date du 15 janvier 2026 »

AJOUTER un nouvel article 2 rédigé comme suit :

« **RENOUVELLE**, au sein de l'Institut d'Administration des Entreprises Corse – Ecole de Management et d'Economie (IAE Corse – EME), les mandats de :

- **Mme Nadine NIVAGGIONI** en tant que titulaire,
- **Mme Sandra MARCHETTI** en tant que suppléante. »

L'article 2 initial devenant le nouvel article 3. »

MM. Romain COLONNA et **Joseph SAVELLI** interviennent pour faire rectifier une ligne du tableau : au **CREFOP**, **Mme Muriel FAGNI** doit être considérée comme représentante titulaire.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de délibération, ensemble les amendements et rectification.

Sont absents :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI,

François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 43

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Avant que de suspendre la séance, **la Présidente MAUPERTUIS** apporte certaines précisions relatives à l'ordre du jour du lendemain. Elle attire l'attention sur le fait que la **Commission en charge du suivi de la délibération relative à la Lutte contre les Pratiques Mafieuses** se réunira à 09h00 -faisant observer au **Conseil exécutif** que cette pratique d'agenda amène automatiquement le report de la séance publique aux alentours de 11h, et qu'il serait opportun d'en changer. Elle indique que la session reprendra avec le rapport de la **Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité** ; suivront les rapports relatifs aux Transports, à l'Eau, à l'Energie et les Motions.

La séance est levée à 19h05.

JOURNÉE DU VENDREDI 30 JANVIER

La Séance reprend à 11h05.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 014: Raportu di a Cummissione ad hoc nantu à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica. «Lingua corsa. U nostru bè cumunu Per une pulitica linguistica ».

Rapport n° 014 : Rapport de la Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse. « Langue corse : Notre bien commun. Pour une politique linguistique ».

La Présidente MAUPERTUIS introduit l'examen du rapport de la **Commission ad hoc**, constituée en juin dernier, relatif à la « *politique linguistique de la Collectivité de Corse* ». Ce faisant, elle souligne le fait qu'il s'inscrit dans une nouvelle méthode de travail : d'abord, un rapport d'orientation du **Président du Conseil exécutif** (novembre 2022), ensuite, une contribution conjointe de deux **commissions organiques** en après plusieurs mois de concertation (avril 2024) et enfin, une **commission ad hoc** créée en juin 2025 pour faire des propositions concrètes, qui a œuvré plusieurs mois autour de deux axes fondamentaux : la reconnaissance juridique de la langue / sa pratique effective dans la société Corse. Il incombe, en effet, aux élus de faire ce qu'il faut pour sauvegarder leur langue.

Avant de donner la parole au **Président de la Commission**, **la Présidente MAUPERTUIS** précise, en outre, que ce rapport a été remis comme convenu au **Président du Conseil exécutif**, préalablement à cette session.

M. Romain COLONNA, **Président de la Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse**, présente le rapport.

À son tour, il tient à souligner qu'il s'agit là d'un véritable travail parlementaire, dans la mesure où le **Président du Conseil exécutif** a souhaité aller plus loin, plus vite, dans l'exercice de la compétence langue Corse ; pour cela, il a passé commande d'un rapport approprié à **l'Assemblée de Corse**, qui a créé une **commission ad hoc** à cet effet en lui assignant trois axes de réflexions : dessiner les contours d'une politique

linguistique globale / réfléchir aux moyens d'assurer la généralisation de l'enseignement immersif de la langue corse en milieu scolaire / cadrer les contenus d'un statut juridique intégré à la loi organique. Le délai fixé pour cela s'avérait alors relativement court, étant donné qu'un rapport devait être remis à la fin de l'année 2025 : en juillet, puis de septembre jusqu'à janvier, la **Commission ad hoc** a donc travaillé activement, sur 4 à 5 mois utiles.

Le **Président COLONNA** rappelle que dans ce schéma, la **Commission ad hoc** a commencé par arrêter une méthodologie de travail, sachant qu'il s'agissait d'un sujet propre à susciter les énergies, voire les passions, y compris pour certains de ses membres eux-mêmes engagés sur ce sujet à divers titres. Elle n'a pas souhaité, non plus, refaire le travail réalisé par les deux **commissions organiques**, mais aller sans tarder sur le terrain à la rencontre des acteurs : à cet égard, il tient à s'excuser, au nom de la Commission, de n'avoir pas été en mesure d'auditionner tout le monde - cela ne pouvait être fait dans un pareil délai ; pour autant, les acteurs entendus sont fortement impliqués, suffisamment représentatifs de la diversité des actions, l'énergie collective est là, et on doit garder à l'esprit que ce rapport ne constituera qu'un point d'étape : il aura vocation à être poursuivi. A ce titre, le **Président COLONNA** tient à remercier ici le **Recteur d'Académie**, les responsables de plusieurs crèches bilingues, l'équipe de **CANOPÉ**, les dirigeants de l'**Université de Corse** et notamment **Francescu-Maria LUNESCHI** présent en tribune, divers collectifs et associations : **Parlermu Corsu**, **Pratica Lingua** de Corti et Bastia, la fédération **Scola Corsa** (président et enseignants), **Femula Campà**, la **commune de Bastia** (maire, adjoints et directeurs concernés), les chercheurs et universitaires, dont **Mme BRANCA** et **M. MURA**, sans oublier les **services de la langue Corse** à la Collectivité et le **secrétariat général de l'Assemblée**. Cette énumération atteste de l'ampleur du travail collectif réalisé ; bien entendu, on prendra le temps de poursuivre ces consultations.

Le **Président COLONNA** aborde les contenus du rapport et ses principaux axes structurants, qui comportent chacun différentes actions dont il recommande la mise en œuvre pour engager concrètement la nouvelle politique linguistique.

Dans une première partie, il était important de rappeler que l'**Assemblée de Corse** considère la langue Corse comme un bien commun ; qu'il existe une dynamique associative et institutionnelle en dépit d'un manque de lisibilité générale, et à cet égard, on doit avoir conscience dans cet hémicycle du fait que depuis sa création, l'**Assemblée de Corse** -qu'elle

soit de droite, de gauche ou nationaliste- a toujours voté en faveur de la langue Corse ou du bilinguisme et cela, en portant ses revendications au plus haut niveau. A cet égard, il convient de remercier le secrétaire général, qui a aidé à exploiter cette mémoire collective de l'institution. Mais en dépit de tout cela, la langue Corse reste menacée -l'**UNESCO** l'a d'ailleurs classifiée « en péril », et cela exigeait de passer à un niveau politique supérieur.

La seconde partie, dans cet esprit, s'est attachée à concevoir des mesures immédiatement opérationnelles aussi bien qu'à développer les réflexions sur une temporalité plus large, de façon à être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de la politique linguistique bien au-delà de cette seule **Commission**. Pour ce faire, elle a défini les sept piliers de cette politique, au premier rang desquels : une gouvernance renouvelée, avec la création d'un établissement public spécifique (peu importe son nom), de manière à constituer un outil démocratique et fédérateur de l'ensemble des acteurs, et qui soit habilité à prendre des décisions ; et le renforcement de la direction de la langue, en dépit du contexte non négligeable de restrictions budgétaires -mais il s'agit d'un enjeu politique des plus importants, car si l'on perd l'âme du peuple, celui-ci aura tout perdu. D'autres piliers ont été identifiés, de façon à conférer à la nouvelle politique linguistique une cohérence générale, dont le **Président COLONNA** livre les principales caractéristiques - il salue, à cette occasion, le **Président de la Collectivité européenne d'Alsace M. BERRY**, pour l'accueil chaleureux qu'il lui a réservé lors d'un colloque particulièrement instructif, ainsi que les deux universitaires spécialisés dans le corsu-gallurese, qui ont permis d'engager une perspective très forte de coopération, de nature également à élargir les réflexions.

Le **Président COLONNA** insiste aussi, dans le même ordre d'idées, sur les enjeux liés à l'évaluation et au contrôle, sur lesquels les commissaires ont appuyé à plusieurs reprises par les commissaires. S'agissant de la réflexion sur le volet Educatif, il tient à saluer les contributions apportées par les associations, l'engagement du Rectorat, alors que l'immersion n'est pas encore suffisamment sécurisée et doit être redéfinie dans sa conception globale. L'enjeu, outre une stabilité juridique légitimement revendiquée, consistera à établir une continuité de parcours éducatif de la crèche à l'université, sans rupture mais dans un esprit d'égalité ; ce qui, de surcroît, incitera à une montée en gamme des compétences et garantira l'emploi à long terme des professeurs qualifiés. Concernant, enfin, le statut juridique, la **Commission** formule des propositions relatives à la loi organique : le statut d'autonomie devra prendre en compte le droit du citoyen de pouvoir parler, acquérir, pratiquer et transmettre sa

langue, ce qui lui est aujourd'hui refusé ; il devra engager le transfert de la compétence éducative de l'Etat à la Collectivité de Corse ; et intégrer les enseignements des comparaisons menées entre le statut actuel de la langue Corse dans la République française et ce que font les pays voisins -notamment, l'Espagne et l'Italie- au bénéfice de leur pluralité linguistique.

En conclusion, le **Président COLONNA** insiste sur la nécessaire prise de conscience autour du fait que ce rapport doit être le début d'une étape importante, pour mettre en perspective le peuple Corse dans son ensemble, plus particulièrement les enfants de Corse, et leur langue. Il espère que le **Président** et le **Conseil exécutif** en seront fiers, autant que cette **Commission** l'a été.

Mme Muriel FAGNI rappelle, elle aussi, que le principe du rapport d'orientation proposé par le Président du Conseil exécutif visait à instaurer une méthode de travail innovante et collaborative. C'est désormais chose faite, à la faveur d'un véritable travail parlementaire, qui a commencé par aller à la rencontre de la société, consultant un grand nombre d'acteurs engagés de longue date dans la défense de la langue corse.

Voici deux ans, deux **commissions organiques**, présidées par elle-même et **Nadine NIVAGGIONI**, avaient produit dans le même esprit un rapport de synthèse commun. Aujourd'hui, une **Commission ad hoc**, présidée par **Romain COLONNA** a intégré ces travaux, en même temps que l'historique de toutes les études et les réflexions menées jusqu'à ce jour. Enrichi par son propre travail et par de nouvelles auditions, le rapport qu'elle soumet à cette session constitue une œuvre collective, nourrie d'un dialogue constant avec les forces vives de notre société. Et il n'est pas figé.

Ce que **Mme FAGNI** entend retenir de cette nouvelle séquence, c'est surtout une leçon, que lui avait d'ailleurs déjà exposée le **Président SIMEONI** : il y a toujours lieu d'écouter et de consulter ceux qui ont toujours été engagés pour la langue corse.

M. Jean-Martin MONDOLONI fait observer, en préalable, combien le Président de la Commission ad hoc s'est avéré passionné dans sa présentation, au point d'en devenir presque passionnant !

Bien que son groupe n'ait pas participé très activement aux travaux, il n'en tient pas moins à reconnaître le travail réalisé, qui débouche sur un rapport très complet et même, passionnant dans certaines mesures. Et dans le

même esprit, il entend saluer deux ou trois sujets qu'« **Un Soffiu Novu** », ni plus ni moins que les autres, aura porté.

Le premier est celui de la mise en partage : en l'espèce, il est plus subtil et peut-être opportun de jouer groupé que de jouer isolément, par le seul truchement de la langue corse, puisque le statut des langues minoritaires est un sujet qui les traverse toutes, et que le constat est posé depuis des années : sur les 5.000 langues minoritaires connues dans le monde, une disparaît tous les 15 jours (soit une cinquantaine par an) et on sait très bien que moins de 50.000 locuteurs représente un seuil d'alerte. Aussi, était-il judicieux que de porter le raisonnement aux échelles française et européenne. Le deuxième est celui du contrôle : en effet, une politique publique comporte un objectif, des moyens et du contrôle. Ici, l'objectif est clair ; les moyens sont à tout le moins importants, mais ce qui pouvait faire grief jusqu'à présent tenait à l'absence de ressources humaines, scientifiques ou calculatoires établissant des critères de réussite : au premier chef, le nombre de locuteurs, sachant que l'on ne parvenait pas, au terme des **dizaines de millions d'euros** engagés par la puissance publique, combien de locuteurs en résultaient. Donc, deuxième sujet qui nous agrée. Le troisième est celui des politiques immersives : il est prouvé, à la fois du point de vue cognitif et scientifique, qu'elles portent leurs fruits ; là aussi, on verra dans quelle mesure, mais voilà encore un sujet qui agrée les membres d'« **Un Soffiu Novu** ».

M. MONDOLONI de poursuivre, en évoquant deux sujets plus gênants qui amènent une réserve. Le premier est celui de la création d'un **Office**. Faisant observer qu'hier, l'**Assemblée** se projetait en 2050, il demande si, à un moment donné, on aura la lucidité -à défaut de courage- d'admettre que ce qui pouvait être fait il y a 20 ans, époque où, en face d'un problème, on pouvait créer un office, constitue aujourd'hui un raisonnement daté. La séquence des questions orales en a fourni la démonstration, avec un échange un peu vif sur l'entretien des établissements scolaires où très honnêtement, la question centrale était celle des moyens. Dans ce contexte, il ne serait guère raisonnable que la Collectivité de Corse, qui a déjà du mal à entretenir son patrimoine, plus généralement à tenir des budgets sans faire des « sorties de route », mette à l'ordre du jour la création d'un nouvel **Office** ; d'autant que l'on est fondé à s'interroger sur l'efficacité dans le temps de tous les établissements publics existants : en effet, si les offices et agences corses s'avéraient un outil d'efficacité de la puissance publique, peut-être bien que d'autres régions en auraient reproduit le modèle... y aurait des offices et des agences ailleurs. Par conséquent, « **Un Soffiu Novu** » est plus que réservé pour voir dans la création d'un Office supplémentaire la réponse à la problématique

générale, multifactorielle, multisectorielle, de la langue corse. Le deuxième sujet qui pose sinon souci, en tout cas réflexion, est celui de l'évolution institutionnelle, abordée en troisième partie du rapport. Au plan des principes, il y a d'abord un souci démocratique à prétendre laisser agir le **Parlement** pour réviser la Constitution, pour n'interroger les Corses que sur la loi organique : le pacte complet aurait consisté à demander aux Corses s'ils étaient favorables ou non au processus d'autonomie, pour après, le cas échéant, saisir le **Parlement** et élaborer la loi organique. Le coup est certes parti, pour autant, la loi organique arrivera après les débats du **Parlement** et à l'heure actuelle, pour des raisons de négociations sur la virgule et sur les termes choisis, les écritures constitutionnelles ne parlent à aucun moment d'officialité. Sur ce point précis, **M. MONDOLONI** rappelle d'une part, son propre engagement en faveur de la co-officialité de la langue et d'autre part, la volonté des élus corses, dans leur immense majorité, de privilégier une voie médiane qui rende digeste le texte institutionnel par leurs interlocuteurs nationaux. Mais il ne comprend pas comment, par le truchement de la loi organique, le rapport envisagerait de faire rentrer ce sujet.

Et **M. MONDOLONI** de conclure en souhaitant ne pas s'en tenir à cette appréciation dubitative, au vu du volume de travail distillé en direction de ce sujet passionné et passionnant. Les deux réserves qu'il a évoquées, à la fois sur le cheminement institutionnel et sur le principe de réalité concernant la création de l'office, sont quand même très fortes. Nonobstant celles-ci, il souligne l'adhésion du groupe « **Un Soffiu Novu** » à la fois sur la qualité du travail, et sur la plupart des solutions mises en exergue dans le rapport, comme dans sa présentation.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, souhaite débiter son propos en citant une allégorie magnifique sur la langue corse de l'écrivain **Marcu BIANCARELLI** : « *u sangue di u mio spiritu* ». Elle est magnifique, en ce qu'elle parvient à traduire, en même temps, la vivacité, l'esprit, la finesse et l'intelligence ; une chose qui circule dans le sang et dont on peut penser qu'elle est enracinée tout à la fois dans le cœur, les racines, la terre et le peuple. C'est-là un vers poétique qui apporte une définition splendide de la langue corse.

Pourtant, aujourd'hui, la langue corse est malheureusement affaiblie alors qu'elle avait su résister à tous les assauts d'une histoire lointaine, jusqu'à se retrouver soumis à un statut colonial utilisant tous les moyens de l'hégémonie linguistique et de la stratégie jacobine : depuis longtemps, un véritable combat de **David** contre **Goliath**. Malgré cela, les Corses ont toujours tenu à leur langue, et l'on sait que même lorsqu'ils se retrouvaient éparpillés dans tous les pays du monde, ils continuaient à la parler. Cette

époque est finie, mais depuis 50 ans -du moins pour les plus anciens ici, aux côtés de défenseurs de la langue tels que **Carlu CASTELLANI**, **Ghjuvan Teramu ROCCHI** ou encore, **Francescu PERFETTINI**, nombreux sont ceux à s'être acharnés à trouver les voies et les moyens d'une action plus efficace, pour préserver le corse et valoriser son usage. Chaque période a eu sa pensée politique, aujourd'hui, il convient de franchir une marche supplémentaire, mais quand on se retourne, on ne sait pas mesurer où l'on en est, si l'on a fait le plus important, ou si l'on sera en mesure de pouvoir le faire.

Pour **la Vice-présidente NIVAGGIONI**, c'est là toute la question. Elle se pose dans un contexte où l'on est passé d'une profonde incompréhension avec l'Etat à quelques ouvertures de sa part, dont les élus ont réussi, jusqu'à présent, à se saisir. Dans cet hémicycle, d'ailleurs, il n'y a jamais eu d'approche technocratique de la langue corse, mais des approches politiques qui partaient du terrain pour s'en faire l'écho : jamais de mur entre le terrain et les décisions, tout ce qui s'est fait a pu être porté ensemble, élus et acteurs.

Cependant, **Mme NIVAGGIONI** avoue n'avoir jamais ressenti, comme aujourd'hui sur ces travées, une pareille angoisse devant l'affaiblissement de la langue, devant les évolutions démographiques, devant tous ces gens qui arrivent et débarquent sans avoir le moindre lien avec le peuple Corse. Au point que lorsque des gens d'ici, honnêtes, dignes et travailleurs, entrent dans un magasin, ils se retrouvent devant des interlocuteurs ne sachant ni prononcer, ni écrire leurs noms ou leurs prénoms : Ghjacumu, Tummasgiu et même, Catalina ; et ils en ressortent inévitablement offensés, blessés. Ce qui s'avère un véritable crève-cœur nourrit par conséquent une angoisse qui se répand depuis quelques temps dans ces rangs, parce que les élus éprouvent tous le sentiment de quelque chose qui s'en va : en l'occurrence, la langue corse est à un tournant.

Il y avait, assurément, besoin d'une politique linguistique : celle qui est proposée dans ce rapport, puis sera mise en œuvre par l'**Exécutif**. Mais devant tous ces manquements, devant la méconnaissance de la revendication des droits linguistiques -comme d'ailleurs, de tous les droits du peuple Corse, lorsque par-dessus tout la langue Corse n'est plus respectée, alors, la revendication d'une autonomie politique dans un cadre légal et constitutionnel doit s'imposer pour obtenir un statut protecteur pour la langue. Officialité, co-officialité, peu importent les termes en vérité, l'important c'est qu'ils aient un résultat. Car la langue corse est véritablement à un tournant.

La **Vice-présidente NIVAGGIONI** poursuit en abordant la question de la gouvernance, et de sa traduction. Sans doute, comme semble le craindre son collègue **MONDOLONI**, la création d'un **Office** aura-t-elle son coût financier -peu importe, on n'en est plus là. Mais pourquoi s'avère-t-il important de le faire ? Il est vrai que certains de ces établissements publics se sont révélés, à l'expérience, moins efficaces que les autres ; mais d'abord, ils apportent une continuité utile aux politiques qu'ils ont en charge, par-delà les changements de mandature, ensuite, ils offrent un cadre de gestion démocratique bienvenu avec un conseil d'administration assurant la représentation sinon de tous les acteurs, en tout cas de toutes les tendances et enfin, ils ne dépendent pas des évolutions institutionnelles mais des compétences de la Collectivité. Pour autant, il conviendra de réfléchir au mode d'organisation : la Bretagne s'est dotée d'un « Office Public de la Langue », qui est administré par le préfet. Ce n'est pas, assurément, la configuration recherchée en Corse, donc, si le caractère public de la gestion de la langue ne fait aucun doute, il n'est pas nécessaire de l'affirmer explicitement dans la dénomination de la structure porteuse : **Uffiziu di a Lingua** suffira amplement. Mais quoi qu'il en soit, seule la création d'un office permettra de franchir le pas nécessaire et de le sécuriser dans un cadre légal.

Et la **Vice-présidente NIVAGGIONI** de faire observer que si la Corse a le devoir d'intégrer les nouveaux arrivants, elle ne peut le faire en l'absence d'une politique linguistique. C'est cette politique qui manque à la France, lorsqu'elle ne parvient pas à intégrer. Or, la Corse est dans l'obligation d'intégrer ces personnes, qui débarquent avec leurs familles, leurs origines, leurs parcours, et elle ne le fera qu'en mettant une politique forte à leur service aussi. Bien sûr, la politique linguistique s'adresse avant tout aux « natifs » qui eux-aussi, sont devenus nombreux à devoir apprendre leur propre langue et dans ce domaine, on aura besoin de produire des résultats ; d'autant que l'on voit aussi des enfants d'origine étrangère, d'origine française, apprendre rapidement le corse. Cela étant, le seul apprentissage scolaire ne sera pas suffisant : comme le faisait récemment remarquer un journaliste, « oui, l'école, toujours l'école, mais qu'en est-il dans le monde économique ? ». Et en effet, il est important pour la langue corse d'investir le monde professionnel, car c'est-là le véritable moyen de faire comprendre à quelqu'un l'intérêt d'apprendre et de parler le corse : en-dehors du cadre militant, l'intérêt se manifestera par une reconnaissance, une valorisation au niveau des carrières ou de la rémunération. Le levier le plus approprié pour que la langue corse pénètre davantage le milieu du travail, c'est la formation professionnelle : les centres de formation existent, mais en matière linguistique, chacun agit un peu comme il le veut, à l'emporte-pièce ; aussi, un effort de structuration

devra-t-il être engagé, de la même manière que les écoles ont été structurées. C'est indispensable.

Mme NIVAGGIONI conclut son propos en réaffirmant que pour elle, et pour ses collègues du groupe « **Fà Populu Inseme** », doter la langue corse d'un statut juridique protecteur -peu importe le vocabulaire, pourvu qu'il soit efficace- et d'un mode de gouvernance approprié, représentent les enjeux majeurs si l'on veut réussir à franchir une étape importante.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA souhaite, préalable, saluer le travail réalisé par la **Commission ad-hoc** : si elle n'a pu, pour sa part, participer qu'à un nombre réduit d'auditions, elle aura assisté à des échanges intéressants et aujourd'hui, la production du rapport en est le résultat appréciable.

S'agissant des recommandations, elle approuvera, bien sûr, la volonté d'associer plus étroitement les acteurs de terrain à la politique linguistique, de structurer une gouvernance plus efficace, de renforcer les conditions d'apprentissage et d'enseignement du corse en milieu scolaire, de revendiquer une co-officialité de droit et de fait, d'augmenter les moyens financiers, ou encore, de développer une présence effective de la langue corse dans les entreprises et les milieux professionnels. Dès lors, trois questions se posent à la Collectivité pour élaborer la planification de ces objectifs : quand, comment, et avec qui ?

La planification relève de cette institution, de ses services, de ses élus, auxquels il appartient de concevoir et mettre en œuvre les politiques envisagées dans le rapport de la **Commission**. Cela supposera, naturellement, de renforcer les ressources humaines et budgétaires, et d'avoir la capacité de concrétiser les propositions, nombreuses et suffisamment connues, au service d'une nouvelle gouvernance, et au moyen d'une restructuration des services. De construire un véritable pacte éducatif, sachant que les Recteurs changent : à ce sujet, on dispose de tous les éléments nécessaires. De parvenir à une co-officialité de fait dans la société corse : là encore, tout a été dit, a été écrit, les propositions sont formulées depuis longtemps et le rapport les a repris. Quant à la co-officialité de droit, elle est loin de n'être qu'un enjeu symbolique, même s'il faut remercier **Jean-Martin MONDOLONI** d'avoir reconnu, ici, que les participants aux négociations avaient accepté que ce terme ne figure pas dans le projet d'écriture constitutionnelle : dès lors, peut-on faire croire aux Corses, la hiérarchie des normes juridiques étant ce qu'elle est, que ce qui n'aurait pas été mentionné dans la Constitution pourrait être repris au

niveau de la loi organique ? Faute d'avoir tenu à intégrer la co-officialité dans la norme suprême, on risque fort d'être passé à côté.

Et **Mme GIACOMETTI-PIREDDA** de conclure en estimant, dans ce contexte, que les élus s'avèrent d'accord sur tout -ou presque- des propositions formulées dans le rapport, notamment pour assurer une présence renforcée de la langue corse dans tous les secteurs de la société. Dès lors que l'on sait tous, ici, ce qu'il convient de faire, et de faire rapidement, la seule question qu'elle posera à l'**Exécutif** sera la suivante : comment passer « dà u dì à u fà » ?

M. Pierre GHIONGA tient, à son tour, à remercier le **Président COLONNA** et tous ceux qui, dans la Commission ad hoc, se sont impliqués dans l'élaboration de ce rapport, qui représente assurément un beau travail. Il lui semble qu'une nouvelle époque s'ouvre aujourd'hui pour la sauvegarde de la langue corse ; et elle s'inscrit dans un combat de cent-cinquante ans mené en faveur de sa reconnaissance et son épanouissement.

Les points qui lui paraissent être les plus importants dans le rapport sont l'augmentation des moyens, financiers et humains, avec notamment un renforcement de la direction compétente, sous la houlette de deux dames qu'il tient à saluer ici. La création d'un **Office**, enjeu d'une grande importance, pour créer un lieu de partage, de définition d'une politique prioritaire et de planification de sa mise en œuvre opérationnelle. L'affirmation du fait que l'enseignement scolaire, aussi fondamental que soit son rôle -et il convient de saluer l'implication personnelle du **Recteur PAOLINI**, et celle des enseignants, ne saurait être l'unique moyen pour sauver la langue corse : il est nécessaire de construire la corsophonisation des entreprises et des administrations, si l'on veut être en capacité de relever le défi, évoqué hier, des changements démographiques. Et, dernier point mais non le moindre, l'obtention d'un statut d'officialité territoriale pour le corse -à défaut d'un statut de co-officialité, plus compliqué à obtenir.

Il y a dans ce rapport une nouvelle énergie pour la politique linguistique en faveur du corse, et il appartient aux membres de l'**Assemblée** et du **Conseil exécutif** de la faire croître collectivement.

M. Saveriu LUCIANI entend, lui aussi, saluer le travail considérable réalisé sous la houlette de l'ami **COLONNA**, qui livre aujourd'hui un rapport particulièrement important.

Il retrace, en effet, le contexte historique dans lequel s'inscrivent les revendications en faveur de la langue corse, d'une manière à faire comprendre à l'opinion publique, aux élus et peut-être même, à l'Etat français, combien cette lutte linguistique participe-t-elle de la lutte d'un Peuple, donc d'une Nation qui -si l'on se réfère par exemple à **Saveriu PAOLI** ou un certain **VERSINI** en 1914, doit pouvoir renaître. Et elle ne saurait renaître sans parler corse.

Il était par conséquent important de pointer ce fait, de renforcer les demandes et de spécifier de manière suffisamment claire les objectifs poursuivis. A cet égard, on dispose aujourd'hui d'un document de qualité, qui reprend toutes les priorités exprimées sur la langue corse depuis quarante ou cinquante ans et -ce ne sera guère une surprise -convient bien à l'orateur. Celui-ci aura, cependant, une critique à formuler : elle ne porte pas tant sur le rapport, mais sur le fait que les actions menées jusqu'à présent restent partielles, insuffisamment structurées, alors que l'on est en 2026, que le temps court, et les plus anciens se retirent, qui sont porteurs de cette part de la mémoire collective que l'on ne parvient plus à maintenir. Certes, des militants par centaines œuvrent sans relâche depuis cinquante ans, pour jeter des bases dans des conditions parfois impossibles, mais force est de constater qu'actuellement, la langue corse demeure cloîtrée, cantonnée au secteur éducatif ; sachant que dans ce domaine, et malgré l'action louable du **Recteur** actuel -qui peut changer de poste- les acquis restent fragiles, susceptibles encore d'être remis en cause.

Et **M. LUCIANI** d'insister sur cet enjeu : des générations de locuteurs naturels s'éteignent, tandis que de nouveaux arrivants débarquent en nombre chaque année et non seulement la Corse n'est pas en capacité de les intégrer, mais elle ne l'est pas forcément beaucoup plus pour « intégrer » ou en tout cas, transmettre à ses enfants. C'est-là l'enjeu majeur : la négation du fait national Corse, de l'appartenance à une identité spécifique, met ce Peuple en danger mortel. Dans ce contexte, il approuvera l'objectif développé dans le rapport de systématiser l'enseignement immersif -tout en faisant observer que les nouvelles générations ne parlent que fort peu le corse : un gros effort est à fournir pour engager l'Education dans une corsophonisation de tous les élèves, actuellement, on en est encore loin. A cet effet, le transfert à la Collectivité de la compétence Educative s'avère une revendication fondamentale, y compris pour maîtriser davantage le recrutement d'enseignants linguistiquement qualifiés, alors que guette un risque important de pénurie.

Dans le même esprit, **M. LUCIANI** avoue sa préoccupation devant le recul, en parallèle, de l'italien parmi les élèves corses : il rappelle que l'un des premiers buts de l'Etat français a consisté, au XIXe siècle, à éradiquer le bilinguisme de fait qui existait jusqu'alors dans l'île, consistant à parler corse dans la vie quotidienne et écrire en italien pour les actes officiels. Ce bilinguisme n'existant plus, des exemples de statuts appropriés doivent par conséquent être recherchés au Pays Basque et en Catalogne, au Pays de Galle, ou dans le Val d'Aoste et au Südtirol italien.

Autre point soulevé dans ce rapport, la création d'un **Office de la Langue**. A ce propos, **M. LUCIANI** indique s'être rendu au Pays Basque, et des deux côtés de la frontière. A Gasteiz, il n'existe pas d'**Office** mais un département, un **ministère de la Langue**. A Bayonne, il certes pu visiter un « **Office Public de la Langue Basque** », mais ses responsables lui ont recommandé, plutôt, de renforcer la direction, les services, de façon à agir comme le font les catalans : définir puis mettre en œuvre une planification linguistique. De surcroît, selon le statut envisagé, on peut se retrouver avec l'Etat français au milieu, ce qui n'est pas forcément le but recherché. Pourquoi, dès lors, notamment s'il n'apporte pas la valeur ajoutée escomptée, ne pas différer cette création au statut d'autonomie, et instaurer, en attendant, un **Cunsigliu di a Lingua** qui commencerait par jouer un rôle fédérateur sans exposer aux implications juridiques et même, financières, évoquées par d'aucuns ? Sachant, en outre, que l'opérationnalité d'une telle structure s'avèrera complexe et on n'est pas certain qu'elle soit activée avant la fin de cette mandature...

M. LUCIANI poursuit en évoquant la question des conventions -il se rappelle en avoir signé lui-même, qui gagneraient pour la plupart à être actualisées sinon rationalisées ; et celle du **CPER**, censé formaliser le cadre de la contractualisation avec l'Etat et dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il ne comporte pas suffisamment d'actions, ni de moyens : pour ne citer qu'un exemple, les centres immersifs de Bastelica, Savaghju et peut-être même, Bastia, ne perçoivent rien depuis longtemps !

Et de conclure en insistant sur le retard accumulé, qui ne l'empêchera pas pour autant de soutenir les actions proposées dans un domaine qui lui tient particulièrement à cœur, et face à une situation qui en a rendu certains plus nationalistes que jamais. Parce que ces « Indiens » que sont aujourd'hui les Corses ont besoin de s'accrocher à ce qu'il leur reste ; et ce qu'il leur reste, ce sont la terre, la langue, la mémoire collective et quelques monuments. Il attend, par conséquent, la suite que le **Conseil exécutif** réservera à un rapport dont il devient aujourd'hui le récipiendaire, il espère à cet égard qu'il saura prendre véritablement la charge de la

Langue, aidé par une direction qu'il tient aussi à saluer pour son implication dans un contexte financier compliqué, et qui devront mettre en œuvre rapidement des mesures concrètes. Un premier pas pour signifier aux Corses et à l'Etat que ce Peuple entend bien rester ce qu'il est.

Mme Christelle COMBETTE souhaite intervenir brièvement pour relever ce qui doit être un oubli involontaire dans le rapport, mais qui a son importance. Le **Président de la Commission**, en effet, a dressé une liste très exhaustive de remerciements aux différents acteurs impliqués dans le soutien de la langue corse, en oubliant la **Communauté d'agglomération du pays ajaccien**. Celle-ci, pourtant a porté seule le développement du site et de l'application « Parlami corsu », un outil unique en Corse, au service de la langue, du patrimoine et de la culture corses. Il représente **1.300.000** pages vues chaque année sur son site Internet ; **40.000** téléchargements pour l'application, dont près de **8.000** le week-end par des familles ayant, justement, des enfants dans les filières bilingues. De tels résultats parlent d'eux-mêmes, et il semblait indispensable de les rappeler ici.

Mme Marie-Claude BRANCA commence par rappeler que le groupe « **Core in Fronte** » s'est fortement investi, avec volonté et passion dans un premier temps, dans les travaux d'auditions et de réflexions menés d'abord, par les deux **commissions organiques** et ensuite, par cette **Commission ad hoc**. Ses membres s'avèrent donc heureux devant la présentation de son rapport aujourd'hui, même si, pour eux, il ne constitue qu'un premier pas. Ils attendent, en effet, de l'Exécutif des pas concrets, rapides et décisifs dans la mise en œuvre de mesures efficaces pour engager un véritable développement de la langue corse. Dans cet esprit, et sans chercher à faire une appréciation détaillée de tous les points du rapport, elle en reprendra certains aspects.

Dans sa première partie, le rapport se livre à une bonne description du cadre historiques -c'était important, notamment pour définir ce qu'il convient de faire aujourd'hui. Il évoque, ensuite, la création d'un Office, peu importe le nom, l'enjeu étant qu'il devienne le lieu de la concrétisation de mesures fortes.

Mme BRANCA souhaite, en ce qui la concerne, insister plus particulièrement sur deux points. Le premier est celui de l'internationalisation de l'approche linguistique. Avec la nécessité de travailler davantage en relation avec la région la plus proche, la Sardaigne, qui certes, n'a pas le même statut, mais n'en respecte pas moins à l'instar de la République italienne à son niveau, ses propres langues minoritaires :

parmi celles-ci, le gallurese, qui n'en déplaît à certains, représente le pendant naturel du suttanacciu. Les politiques en faveur de ces langues telles qu'elles sont mises en œuvre de part et d'autre se révèlent différentes, la Corse mettant davantage l'accent sur la revendication politique, tandis que la Sardaigne se positionne sur les enjeux identitaires et culturels, avec pour effet que dans un cas la langue est enseignée mais peu parlée, inversement dans l'autre. Dans ce contexte, échanger dans un cadre partenarial les réflexions ne pourrait être qu'utile aux deux parties. Le second point concerne la manière de garantir la continuité de l'enseignement du corse, de la crèche à l'université : on se rend compte de l'importance d'éviter les ruptures d'un cycle à l'autre, notamment quand on écoute les jeunes parler, que ce soit à l'école ou dans la rue. Il importe de se doter des moyens d'assurer le développement de la pratique linguistique, en se montrant suffisamment volontaires et courageux pour changer les comportements, et mobiliser les aides nécessaires -tout en les assortissant des moyens de contrôle adéquats, étant donné que l'on ne saurait dépenser l'argent public sans en mesurer les résultats.

Et **Mme BRANCA** de conclure, en espérant que bientôt, l'on ne se préoccuperait plus ici de consacrer des commissions à la langue corse, mais de procurer à tous les moyens de la parler et la faire vivre.

M. Petr'Antone FILIPPI, après que l'on eût évoqué des temps d'angoisse et d'incertitudes financières, va s'efforcer de revenir à un sujet plus heureux, en rappelant une expérience qu'il a lui-même vécue voici plus de dix ans, lorsqu'il achevait son Master en Communication -car, comme l'avoue, il n'a pas fait un cursus exclusif « studii corsi ». Il se trouvait, alors, au Pays de Galles, car **Jean-Martin MONDOLONI**, qui était surveillant à Corti, lui avait conseillé d'interrompre son contrat pour partir un peu à l'extérieur de l'île ; et il avait mis à profit ce conseil pour aller étudier un système de co-officialité linguistique.

Il se souvient que ses interlocuteurs lui avaient indiqué les trois conditions de l'efficacité d'une politique linguistique. En premier lieu, bien entendu, un statut, c'est un objectif important qu'il s'agit de continuer à poursuivre. Ensuite, la mobilisation de la société, dans tous les secteurs et pas seulement au niveau de l'Education : les milieux économiques, les associations, notamment ; faute de quoi, fût-ce avec un statut de co-officialité, la politique linguistique risquerait le fiasco. A ce sujet, **M. FILIPPI** indique qu'au cours de la semaine écoulée, il a, d'une part, assisté à la **Casa di a Lingua** à la présentation du dernier livre de **Marc'Andria CASTELLANI**, rédigé en corse : la salle était pleine et le public, composé à **70%** d'étudiants ou de jeunes qui ont suivi attentivement et sont

intervenues dans cette même langue ; et d'autre part, participé dans un café cortenais à une soirée de soutien à « **Scola Corsa** » : là encore, **80%** de jeunes avec lesquels il a pu facilement parler corse. Enfin, l'activation de la corsophonie en milieu scolaire et universitaire, qui reste actuellement encore trop passive, de façon à transformer ces jeunes en corsophones actifs, ce qui peut être fait en quelques mois de sollicitations : en l'espèce, il s'agit d'aller au-delà du cadre des filières bilingues pour encourager des élèves qui, sans guère de difficultés, disposent des bases nécessaires pour devenir des corsophones actifs. Avec comme prolongement naturel, la mise en cohérence de l'ensemble des actions et des initiatives menées -et elles sont nombreuses- au moyen d'une véritable planification linguistique qui sache nouer des liens : à l'instar du label « paese e cità immersivi », dans lequel elle demande aux communes et EPCI d'assurer cette mise en liens, il appartient à la Collectivité de Corse de jouer, à son niveau, un rôle similaire. Et aux mairies qui s'interrogent, qui doutent d'avoir les ressources appropriées, on peut faire valoir le dynamisme des associations, sur lequel elles pourront s'appuyer.

M. FILLIPPI de conclure en précisant, fort de ces exemples concrets, qu'il n'a pas l'esprit aux lamentations : ce dont la Corse a besoin, c'est d'une action résolue en faveur de sa langue, porteuse d'espérance notamment pour les jeunes -et il va être bientôt lui-même avoir un enfant, auquel il n'entend pas offrir un lamentu di una lingua chì si more. Il convient, aujourd'hui, de se mettre en ordre de bataille, sachant qu'un locuteur est toujours en capacité de former un, dix, cent autres personnes en capacité de parler sa langue.

M. Don-Joseph LUCCIONI, intervenant dans le même sens que les orateurs précédents de « **Fà Populu Inseme** », après un débat de belle qualité dans cet hémicycle, partage le sentiment que ce rapport ne constitue pas une fin en soi, sans doute même pas un commencement : pour autant, il estime qu'il permettra de réaliser un saut qualitatif important, après avoir été nourri malgré des délais contraints de nombreuses auditions, des témoignages et de l'expérience accumulée sur le terrain, par des acteurs institutionnels, politiques, associatifs, publics ou privés, par ces forces vives qui, un peu partout dans l'île, s'engagent activement pour la langue corse.

Soulignant le caractère parlementaire, innovant, d'une telle démarche, il fait valoir qu'elle ne s'est pas inscrite dans un schéma majorité / oppositions, étant donné que l'**Assemblée** devait produire un rapport pour le remettre au **Conseil exécutif** ; et à cet effet, elle a privilégié les convergences entre les groupes et les élus -il était important que de le

souligner. Viendra, ensuite, le temps de l'action, de la mise en œuvre des recommandations formulées, avec un agenda et leurs traductions budgétaire, juridique. Mais aujourd'hui, il s'agit encore de débattre sur la base des réflexions et des propositions, élaborées par la **Commission ad hoc** avec le concours des forces vives compétentes, visant à construire une véritable politique linguistique.

En premier lieu, **M. LUCCIONI** met en exergue, comme il l'a dit, la qualité de ce travail parlementaire considérable.

En deuxième lieu, et à la suite de **Pierre GHIONGA** qui avait lui-même, en son temps, réalisé une avancée remarquable et positive, il estime que s'ouvre aujourd'hui une nouvelle époque pour la langue corse, qui s'inscrit dans un long combat. A cet égard, l'objectif principal doit rester l'obtention d'un statut d'officialité territoriale (ou « nationale » pour certains ici) de la langue corse en terre de Corse. Et il ne s'agit pas d'en dévier, en dépit des obstacles de nature juridique et peut-être surtout, politiques, qui lui sont opposés. **M. LUCCIONI** fait valoir, sur ce plan, à ses collègues **MONDOLONI** et **GIACOMETTI-PIREDDA**, que si le terme d'officialité ne figure pas, effectivement, dans le projet de révision constitutionnelle, il est utilisé, en revanche et sans ambiguïté, dans la délibération de l'**Assemblée de Corse** du 5 juillet 2023, tandis que les écritures elles-mêmes font explicitement référence à une « communauté linguistique » : ce qui ne semble pas de nature à fermer les portes. Au contraire, il a la conviction que si le texte était voté dans son contenu actuel par le **Parlement**, il ouvrirait des droits en ce sens, à commencer dans la loi organique intervenant en application ; cela, d'autant plus que les élus corses, à la quasi-unanimité, ont exprimé dans la déclaration solennelle prise en **comité stratégique** le 23 février 2024, à la fois leur revendication d'un statut juridique pour la langue et leur volonté de parvenir, fût-ce progressivement, à une société corse réellement bilingue.

Pour autant, **M. LUCCIONI** considère qu'à côté de cette co-officialité de droit, demandée comme on l'a vu de longue date et réaffirmée au titre du processus institutionnel en cours, il s'agit d'établir aussi une officialité de fait. D'où l'intérêt de ce rapport, quand il entend planifier une politique linguistique globale, structurelle, structurante, systématique et cohérente, englobant dans une même approche et l'Education et la société ; tout en l'assortissant d'objectifs, de mesures, de moyens et d'indicateurs, d'évaluations, de calendrier. C'est un mérite fondamental du rapport, que de proposer un cadre cohérent et global dans lequel inscrire ces actions.

Concernant, plus particulièrement, la création d'un **Office de la Langue**, **M. LUCCIONI** avoue avoir eu, initialement, quelque doute sur sa nécessité. Puis, au fur et à mesure des échanges, il entendait les forces vives de la langue corse exprimer le besoin de disposer d'un lieu fédérateur de démocratie, de contrastes, de propositions mais également, d'identification en termes de priorité politique. Aussi, nonobstant la question des moyens et du contexte de leurs restrictions, il y est devenu favorable, et fera confiance au **Conseil exécutif** pour dégager la solution la plus appropriée, financièrement et juridiquement. Peut-être ne sera-t-il pas un **EPIC** ou un **GIP**, mais en tout cas, au-delà de sa dénomination, un lieu d'accueil, fédérateur de la diversité des intervenants, d'élaboration et de suivi d'une politique linguistique devenue globale, et non plus sectorielle, s'impose. En parallèle, une réforme des services de la Collectivité a été engagée, dans ce domaine aussi elle va dans le bon sens, avec la constitution d'une **Délégation à la Langue corse** directement rattachée au **DGS**, signifiant que le corse n'est plus administré en tant que compétence sectorielle, mais qu'il doit irriguer l'ensemble des services ; et dès lors, avec la création d'un **Office**, on pourra aller encore plus loin...

M. LUCCIONI conclut son propos sur la notion de citoyenneté corse, évoquée par d'autres collègues ainsi que par la **Présidente de l'Assemblée** à l'occasion du rapport « **Corsica Pruspettiva** ». Citoyenneté incluant le statut de résident, la définition du corps électoral et bien sûr, la langue corse, considérée en tant que bien commun appartenant au peuple Corse et au-delà, à toute l'humanité. Elle intégrera les réalités, les défis du monde actuel, tout en se révélant ouverte.

Pour lui, la langue corse est un leg, une part essentielle de l'identité individuelle autant que collective, mais aussi, un facteur d'ouverture au monde italien, européen, méditerranéen, un facteur de cohésion pour cette île et d'intégration des nouveaux arrivants. Dans cet esprit, le rapport de la **Commission ad hoc** peut être vu non seulement, comme le support d'une politique linguistique, mais encore, comme un véritable projet de société, qu'il appartiendra à cette institution de mettre en œuvre au service du peuple Corse et de sa jeunesse, dans une perspective d'avenir : en effet, on ne saurait penser la Corse de 2050 sans une langue vivante, pour un Peuple vivant.

La Présidente MAUPERTUIS fait valoir qu'il y aura besoin, pour cela, d'a *pratica* e d'a *grammatica*.

Au niveau d'a pratica, elle indique avoir lu récemment, sur une maison, le nom **QUILICCHINI** écrit avec deux « **K** » : aujourd'hui en Corse, chacun semble agir comme il l'entend.

Pour ce qui est d'a grammatica, elle rappelle la loi économique selon laquelle c'est l'offre qui crée la demande, encore plus dans le domaine culturel et linguistique. L'offre culturelle, l'offre linguistique, produisent en effet des locuteurs, des « utilisateurs » de la langue et de la culture.

Au plan du droit, elle n'entend pas refaire le débat. Il n'y a, comme on le sait qu'une langue officielle en France, constitutionnellement reconnue. La France se met d'ailleurs au ban des pays européens, en refusant d'appliquer les chartes et les textes reconnaissant d'ailleurs la langue comme un droit fondamental. Mais quoi qu'il en soit, il s'agit pour la Corse de trouver les moyens d'avancer dans l'attente d'une réforme institutionnelle, en développant tous les outils nécessaires. De ce point de vue, le rapport propose un nombre consistant non seulement d'orientations, mais encore, de mesures concrètes.

S'agissant de la prospective, dont l'**Assemblée** a débattu hier, la **Présidente MAUPERTUIS** estime que les nouvelles technologies, y compris l'Intelligence Artificielle, pourraient être utilisées au service de la langue corse, apportant ainsi une offre innovant en plus des moyens traditionnels, et il incombera à la **Délégation à la Langue** de s'emparer aussi de ce sujet.

Et concernant l'**Uffiziu di a Lingua**, elle invite ceux qui doutent de son bien fondé à ne pas l'approcher simplement comme une nouvelle maison, qui coûterait une fortune : à propos des **Agences** et **Offices**, il n'est pas interdit de s'extraire d'approches remontant à 40 ou 50 ans ! Avoir un **Office de la Langue** signifie concentrer un capital humain, des ressources technologiques nécessaires à la mise en œuvre de la politique linguistique qui vient d'être décidée avec ce rapport. C'est aussi un enjeu symbolique, c'est vrai, mais en la matière, la symbolique a son rôle, et créer un **Office** équivaldra, à l'échelle de la Corse, à se doter d'un ministère de la Langue. Avec ce ministère de la Langue, la Collectivité disposera d'une politique, d'un support et d'une volonté, comme c'est déjà, le cas pour des secteurs tels que l'Agriculture, l'Economie ou le Tourisme et dès lors, on ne voit pas pour quels motifs la Langue n'y aurait pas droit. Et quant aux comparaisons inter-régionales effectuées par **Jean-Martin MONDOLONI**, on peut lui répondre d'abord, que les conseils régionaux de droit commun n'ont pas le même statut, donc ils n'ont pas à mettre en œuvre le même modèle administratif ; et ensuite, qu'à « **Régions de France** », beaucoup

de responsables se montrent plus qu'intéressés par l'autonomie demandée ici, par des compétences linguistiques lorsque leur territoire a conservé sa langue propre, et même, par des établissements publics, tels que l'**ODARC**, qu'ils perçoivent en ce moment comme un outil pertinent pour être organisme payeur dans le domaine des fonds pour l'agriculture. Au point que si elles devaient bénéficier de davantage de décentralisation, il n'est pas exclu que certaines régions continentales en arrivent à créer, elles -aussi, un **Office** pour leur langue...

Et **la Présidente MAUPERTUIS** de conclure en indiquant qu'en ce qui la concerne, elle reconnaît le besoin et défendra par conséquent la création d'un **Uffiziu di a Lingua Corsa**.

Le **Président SIMEONI** tient, en préalable, à remercier tous les participants en leur faisant observer que dans un climat général quelque peu morose, débattre autour de la langue corse apporte de vraies raisons d'être optimistes.

En premier lieu, lorsque l'on apprend que **Petr'Antone FILIPPI** va bientôt avoir un enfant, et il convient de le complimenter.

En deuxième lieu, il rappelle que depuis les débats autour de la co-officialité, le **Conseil exécutif** reçoit à peu près toutes les semaines des courriers d'une association qui s'est autoproclamée « pour l'avenir de la langue française », menace constamment de saisir les tribunaux et dans son dernier écrit en date, n'a pas hésité à prétendre que **la Présidente MAUPERTUIS** aurait « violé la loi ».

A cet égard, le **Président SIMEONI** veut profiter de la rediffusion de cette séance publique pour rassurer les membres de l'association sur l'attachement des dirigeants de cette institution à la langue française qui assurément, fait partie de la culture des Corses, de leur patrimoine, de leur âme et de leur façon d'être. Et que dans le même temps, ils tiennent très fortement à leur langue maternelle : la langue corse. Aussi, fait-il valoir un paradoxe dans l'attitude de personnes agissant -cela figure dans leur raison sociale- pour la « défense de la langue française **et de la pluralité linguistique** » ! Car il ne comprend pas pourquoi elles viennent contester le fait que dans cet hémicycle, on puisse s'exprimer tant en corse qu'en français, alors qu'un système sophistiqué de traduction simultanée a été prévu pour celles et ceux qui auraient des difficultés à suivre dans l'une ou l'autre langue.

Revenant sur le rapport, le **Président SIMEONI** commence par remercier le **Président de la Commission** et la **Présidente de l'Assemblée** pour avoir mis en œuvre cette belle démarche ; et aussi, tous ceux qui ont contribué au travail, de qualité, ayant débouché sur un rapport d'importance dont le moins qu'on puisse dire est qu'il arrive de façon synchrone, du point de vu des priorités de cette institution. D'abord, parce que l'on évoque souvent une concentration un peu excessive des pouvoirs et il s'avère opportun de renforcer, chaque fois que possible, la respiration démocratique de la Collectivité, tout en conférant à l'Assemblée délibérante un rôle majeur au niveau du fonctionnement d'ensemble. En l'espèce, on est allé collectivement au-delà de la règle du statut de la Corse, voulant qu'il appartienne au **Conseil exécutif** de produire des rapports et à l'**Assemblée** de les voter -ou pas. S'agissant de la Langue corse, on pouvait en outre s'appuyer sur le large consensus installé dans la société et parmi les élus, pour faire en sorte que les propositions initiales n'émanent pas, comme à l'accoutumée, du seul organe exécutif : dans le cadre de la commission, dans le cadre plus général de l'organe délibérant, les concertations et les réflexions ont pu s'engager, avant tout avec les acteurs de terrain, plutôt que de se cantonner au dialogue institutionnel. Cette façon de faire n'existait pas avant, qui sera de nature à enrichir collectivement les institutions.

Le **Président SIMEONI** poursuit, en soulignant la cohérence -qui explique les délais de réalisation contraints- entre ce rapport et le processus constitutionnel en cours. Il fait référence en cela aux rapports ayant marqué l'histoire de ces institutions, celui du regretté **Pierre CHAUBON** en matière législative et réglementaire, celui de **Pierre GHIONGA** -déjà- sur la langue corse, celui sur l'Autonomie plus récemment, sous l'autorité également de **Romain COLONNA**, qui a permis d'associer toutes les sensibilités politiques, tous les élus et tous les territoires pour concrétiser cette revendication ancienne ; faisant ainsi la démonstration que l'autonomie était le moyen d'apporter des réponses concrètes à de nombreuses problématiques économiques, sociales ou sociétales, et fournissant aux députés et sénateurs une référence écrite appropriée.

Il en va de même, pour la langue corse, avec ce rapport. Il était important de le produire, et dans des conditions non seulement, d'unanimité parmi les élus mais encore, de large appui et soutien dans la société corse. En effet, le processus constitutionnel va bientôt voir le projet de révision être mis en discussion au **Parlement** ; et il va falloir convaincre une majorité qualifiée de députés et sénateurs, qui pour la plupart, ignorent tout de l'histoire de la Corse et des attentes de son Peuple, d'en voter les contenus.

A ce sujet, le **Président SIMEONI** rappelle que lors de sa première venue dans l'île, **Emmanuel MACRON** s'était opposé à ce qu'il avait qualifié de « lignes rouges », au motif qu'elles étaient trop politisées et ne relevaient pas d'une certaine vision de la France, qu'il entendait faire respecter : la reconnaissance du Peuple Corse, la co-officialité de la langue, le statut de résident. Depuis, il a changé dans son rapport à la Corse, mais pour autant, il est resté prisonnier de ses positions initiales : il ne peut sembler se renier par rapport à ces lignes rouges, que le gouvernement ne saurait davantage transgresser ouvertement. Dans ces conditions, pour s'entendre sur une rédaction d'écritures constitutionnelles, les élus insulaires ont été obligés de ne pas s'arc-bouter sur les termes contestés. Ils ont du accepter que la notion de « communauté » soit substituée à celle de « peuple » -ce qui, comme c'était prévisible, n'était pas moins sensible, au point qu'aujourd'hui, la reconnaissance même indirecte du peuple Corse se retrouve fragilisée en raison des logiques communautaristes du continent. De même pour la co-officialité de la langue, à ceci près que de la déclaration du **Comité Stratégique** à la discussion des écritures constitutionnelles, il a toujours été clair que les élus -excepté le **sénateur PANUNZI** et **Josépha GIACOMETTI-PIREDDA**, pour des raisons diamétralement opposées- souhaitaient parvenir, à la faveur de cette réforme, à un statut d'officialité garantissant qu'en Corse, les deux langues française et corse puissent être pratiquées y compris dans la vie publique. C'est clair, il faudra maintenir cette revendication et aller en expliquer les motivations aux membres du **Congrès**, et aussi pourquoi la rédaction du projet de loi a retenu ce vocabulaire. Et pareillement pour le statut de résident qui, nonobstant un fondement indirect dans les écritures constitutionnelles, n'en aura pas moins vocation à être organisé dans la loi organique.

Le **Président SIMEONI** veut revenir, également, sur l'injonction : « passemu da u dì à un fà ». Il rappelle tout ce qui a été fait ici en faveur de la langue corse, depuis 1982, en 2010 quand **Pierre GHIONGA** siégeait au **Conseil exécutif**, après 2015 lorsque les nationalistes ont remporté les élections territoriales, et même depuis 2021, avec ce que l'on a essayé de faire sous cette mandature. Quelques exemples, à cet égard : la création des **Case di a Lingua**, le renforcement du soutien à la création, le renforcement des aides aux associations, l'élargissement de l'espace du corse dans les médias insulaires, les bonifications introduits dans le règlement d'aides aux communes ou encore, le label « Paese e Cità immersivi ». Il en convient, cela n'a pas été suffisant car malgré la volonté politique, malgré l'implication des militants, malgré le fait qu'une grande majorité de la population se déclare en faveur de la transmission linguistique, l'évolution de la société corse fait que la langue continue de

reculer. Le **Conseil exécutif** a pourtant contractualisé avec l'Etat, doublé les crédits consacrés à la langue corse au **CPER**, engagé un plan de formation des enseignants dans le premier et le second degré, soutenu l'initiative représentée par « **Scola Corsa** », obtenu grâce à cet exemple l'extension de l'enseignement immersif dans l'école publique et formé à cet effet **170 à 180** professeurs chaque année.

Mais c'est précisément cette insuffisance qui oblige à passer d'une politique de la langue à une politique linguistique. Sans se prétendre spécialiste de la question, le **Président SIMEONI** explique que l'élément décisif de cette politique résidera dans la planification, et c'est pour cela qu'il s'avère nécessaire de créer un **Office**. On peut, certes, comprendre l'argument de **Jean-Martin MONDOLONI** hésitant à créer une structure administrative supplémentaire alors que l'on est plutôt dans une logique de réduction ; mais cela vaut surtout au plan général. Quant à l'explication de **Saveriu LUCIANI**, rapportant que les basques français lui ont fait valoir que dès lors que l'on disposait ici du pouvoir, de la compétence et des services, mieux valait investir dans la mise en œuvre de la politique linguistique que dans un outil de gestion, il rétorquera que des échanges est ressortie la volonté unanime des acteurs de la langue corse de disposer d'un lieu d'échanges, d'impulsions et de vérifications.

Il appartient maintenant au **Conseil exécutif** de mettre en œuvre les nombreuses propositions formulées dans le rapport de la **Commission ad hoc**, et que l'**Assemblée** semble faire sienne unanimement, visant à passer d'une politique de la langue à une politique linguistique. Premier objectif : à la faveur de la révision constitutionnelle, enraciner un statut juridique. Deuxième objectif : élargir progressivement une approche immersive dans l'école, dans la société, tout en expliquant aux gens qu'il ne s'agit pas d'une démarche d'exclusion, mais d'ouverture, d'intégration, d'enrichissement collectif. Troisième objectif : le **Président SIMEONI** propose que d'ici trois mois, le Conseil exécutif revienne devant l'Assemblée avec un projet de planification, concernant les moyens d'augmenter le budget, de restructurer la direction de la langue, de former les personnels de la Collectivité à l'usage du corse dans les services publics, et de même pour l'école, pour les médias etc.

Il se déclare convaincu qu'en agissant ainsi, on n'aura pas fait que franchir un nouveau pas : on se sera donné les moyens de répondre aux angoisses de la société corse quant à son identité, sa langue et son devenir, en facilitant dans ce sens l'intégration des nouveaux arrivants. On le voit avec l'expérience des **Case di a Lingua** où ceux qui les fréquentent ne sont pas que des Corses désireux de mieux parler leur langue : une

partie non négligeable de leur public est constituée par des gens qui s'installent et veulent apprendre le corse, le faire partager à leurs enfants, pour qu'ils vivent ici en se sentant composante de ce peuple qui les accueille.

Le **Président SIMEONI** de conclure en indiquant que c'est là une vision qui reste plus que jamais d'actualité : pas seulement dans un sens intellectuel, mais pour que tous ceux qui ne parlent pas corse, ou qui le parlent mal, ou qui ont honte de le parler, soient incités à le faire. C'est une langue corse parlée qui témoignera d'un Peuple debout et vivant.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux **conseillers** de bien vouloir prendre acte de la remise du rapport de la **Commission ad hoc sur la Politique Linguistique de la Collectivité**.

A l'unanimité, l'Assemblée de Corse prend acte (sont absents : Mmes Catherine COGNETTI-TURCHINI, Flora MATTEI et Julia TIBERI, M. Pierre GUIDONI).

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** propose de suspendre les travaux pour la pause méridienne, sachant aussi qu'une réunion de la **Questure** est prévue à 14h00.

La séance est suspendue à 13h05.

La séance reprend à 15h18.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 007 : Cunclusioni di l'audit di i conti 2023 di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2023-2029.

Rapport n° 007 : Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029.

M. Jean-Felix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse (OTC), expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS rend compte de l'avis émis par le **CESEC**.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a émis un avis favorable. La **Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un **avis favorable**.

Pour **M. Jean-Michel SAVELLI**, ce rapport démontre, à partir d'un audit approfondi, que les compensations de service public maritime ne sont pas totalement utilisées, notamment sur l'année 2023 avec un restitué qui se situe autour de **4,1 M€**. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle, en prouvant que la situation n'est pas forcément aussi tendue qu'on pouvait le supposer ; surtout au moment où se sont présentés les **ETS** qui effectivement, vont générer un surcoût supplémentaire.

Nonobstant, il souhaiterait revenir sur un certain nombre d'éléments, avancés lors de la session de décembre, de façon à clarifier la position de son groupe et dissiper certaines incompréhensions. Lors de la précédente session, « **Un Soffiu Novu** » avait alerté sur les risques de contentieux juridiques, à utiliser les rallonges de la dotation de continuité territoriale pour financer les surcoûts résultants des **ETS** ; et après avoir, dans un premier temps, répondu de manière virulente, invoquant des risques de réaction au niveau supérieur, le **Président du Conseil exécutif** semble maintenant rejoindre cette appréciation.

Concernant, ensuite, le financement de ces surcoûts d'**ETS**, **M. SAVELLI** rappelle que son groupe préconise une répartition des risques et des charges entre les différentes parties prenantes : les compagnies, incitées à verdir leurs flottes pour réduire les taux d'émission, alors qu'une surtaxe est déjà en vigueur (**5€** sur des lignes principales et de **8,50€** par mètre linéaire sur Purtivecchju) ; et les clients, du client final aux clients intermédiaires qui interviennent dans la chaîne de valeur globale (transporteurs routiers et distributeurs). Certains ont tendance, il est vrai, à annoncer une catastrophe, qui augmenterait les prix à la caisse dans les supermarchés ; pour autant, une répartition en trois tiers fait estimer une augmentation des tarifs à la caisse de **0,1%** (en divisant tout simplement la valeur marchande des produits transportés par le service public, évaluée à **2,5 Mds €** d'euros). On peut être fondé à rassurer la population, sur le fait que cette solution ne va pas forcément obérer ses revenus, tandis qu'elle resterait globalement supportable par l'ensemble des acteurs.

Dans le même esprit, **M. SAVELLI**, revenant sur la **dotation de continuité territoriale (DCT)**, fait observer à l'**Exécutif** que l'argument, utilisé à plusieurs reprises auprès du gouvernement, consistant à invoquer

les surcoûts des **ETS** pour justifier une rallonge, ne vaut plus du moment que la Collectivité elle-même admet qu'elle ne pourra pas se servir de cet abondement pour financer les **ETS**. Il est préférable d'être clairs, ici comme à Paris. Cela, sans préjudice d'une position favorable, sur le fond à une rallonge de la dotation, dès lors que les reliquats générés seraient employés dans le cadre d'une **PPI** servant à développer des infrastructures à améliorer les routes, à finaliser les dossiers en cours. Et à ce propos, « **Un Soffiu Novu** » réitère sa demande de pouvoir disposer d'un état périodique (annuel ou biennuel) qui fournirait à l'ensemble de cette **Assemblée** autant d'éléments tangibles pour savoir ce qui peut être affecté ou pas sur les projets routiers.

Enfin, **M. SAVELLI** voudrait évoquer le dossier des demandes d'exonérations d'**ETS**, rappelant que son groupe y est plutôt favorable - mais avec les mêmes réserves. Il faut, d'abord, en définir le périmètre : étant donné que se focaliser sur les compagnies titulaires des délégation actuelles va forcément poser un problème de distorsion, il serait peut-être préférable de rendre toutes les compagnies opérant à l'année dans le cadre d'**OSP** éligibles à cette exonération. Ensuite, intégrer le risque de faire ainsi de la Corse un mauvais élève en terme environnemental : en même temps que l'exonération, il convient de renforcer le verdissement des flottes.

Et de conclure en reconnaissant, honnêtement, que la **DSP** s'avère davantage sécurisée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années : aussi convient-il d'engager l'**Exécutif** engagé à poursuivre dans ce sens.

Mme Paule CASANOVA-NICOLAI, dans la continuité de l'intervention de son collègue, souhaite aborder l'autre pan de la **DCT** : l'aérien.

Elle rappelle que cet audit concerne la **DSP** maritime, il relève de l'article **45** des contrats de concession et l'exercice 2023 ne devrait pas être le seul à faire l'objet d'un contrôle. Siégeant depuis peu dans cet hémicycle, elle n'était pas là lors de la **DSP** aérienne conclue avec **Air Corsica**, et demande par conséquent si des contrôles similaires pouvaient être réalisés. La compensation aérienne a également bondi depuis le dernier vote, puisque le bord à bord est passé de **48 M€** à **57 M€** par an depuis le renouvellement de 2024 et la desserte de Paris, de **41** à **65 M€** ; certes, avec des rotations quotidiennes sur Calvi et Figari désormais. Mais chaque année, le service public aérien représente **122 M€** et il y a une révision à la hausse du prix des billets pour les usagers. De mémoire, la demande de compensation s'élevait à **74 M€** avant décembre 2018, date à laquelle la décision de l'**Assemblée** de voter le billet à **100€** avait porté

cette enveloppe à **84 M€**. D'où l'intérêt d'avoir un contrôle similaire du délégataire pour aller véritablement dans le détail du service rendu.

Mme CASANOVA-NICOLAI en profite pour évoquer un sujet, qui est passé au **conseil d'administration** de l'**OTC** et concerne également la continuité territoriale. La **DGAC** a sollicité l'**Office** concernant la rénovation des pistes d'atterrissage à Orly, dont les travaux vont perturber le trafic, en lui demandant de s'y adapter, en modulant « ses » vols. Or, les travaux de la piste principale (communément appelée « piste 4 »), qui est très empruntée par les lignes de Corse, dureront d'août à décembre avec une réouverture programmée au 16 décembre 2026. Ce délai est long, sachant que la compagnie délégataire est liée par une **DSP** avec un nombre de rotations, de volumes horaires, etc. Aussi, veut-elle interroger le **Conseil exécutif** sur ce qu'il a prévu de répondre, pour concilier ces travaux impératifs avec le service public et l'application du principe de continuité territoriale : l'anticipation s'impose, face à la saison touristique qui se précipite.

M. ACQUAVIVA commence par répondre à **Jean-Michel SAVELLI**, qui a abordé plusieurs points, en s'efforçant d'être le plus exhaustif possible.

Il part de la demande de réévaluation de la **DCT**, en précisant que l'**Office des Transports** l'a toujours été fondée financièrement, techniquement, sur les contrats tels qu'ils ont été élaborés et adoptés et par cette **Assemblée** ; cependant, les contrats ne prévoyaient pas les **ETS** puisque ces derniers résultent d'une directive de 2023. Les délégataires y ont répondu, notamment pour le maritime, mais étant donné qu'en 2022, on ne connaissait pas les modalités de calcul des **ETS**, les demandes de rallonges, qui font l'objet de batailles annuelles avec l'Etat depuis 2022, ne sont fondées que sur l'indexation des charges d'exploitation, hors **ETS** : il n'y a jamais eu, par conséquent, de justification pour ce motif et de toute façon, en effet, cela n'aurait pas été juridiquement possible.

A ce propos, **M. ACQUAVIVA** rappelle qu'il y a huit jours, c'est le gouvernement qui s'est appuyé sur la rallonge de la **DCT** pour justifier le paiement par la Corse des **ETS** : ce qui s'avère non seulement une hérésie juridique, qui ouvrirait le contentieux, mais encore, une hérésie financière, parce que la rallonge ne sert stricto sensu qu'à permettre d'assumer les charges d'exploitation hors **ETS** du contrat, avec les implications tarif résident, tarif fret, etc. Il s'agit-là d'un point très important, et l'on ne peut plus continuer comme ça. Etant précisé, tout de même, que l'obtention de « rallonges » n'a pas été systématique depuis la désindexation de la **DCT** et lorsqu'une annuité saute, comme cela a

parfois été le cas, l'**OTC** doit déboursier **40 M€**, qu'il doit avoir pu garder en caisse, dans le cadre d'une gestion prudentielle, au cordeau, d'exécution des contrats. Et d'ailleurs, lorsqu'il parvient à dégager des reliquats, comme l'an dernier où il a pu les faire remonter au **BS** pour abonder les investissements, il a tendance à les conserver de manière à compenser un éventuel défaut de « rallonge ».

Comme on le voit, l'enjeu est extrêmement important, qui consiste à sortir la **DCT** du cadre annuel pour l'inscrire dans un cadre pluriannuel, à tout le moins garantir son indexation, sa pérennisation afin d'éviter ce jeu de yo-yo véritablement pénalisant pour la Corse. Car si l'on ne devait obtenir en 2026 que les **42,9 M€** prévus par le gouvernement dans sa loi spéciale, il y aurait un déficit de **60 M€** sur la **DSP**, que grâce aux reliquats d'exécution l'on pourra affronter cette année, mais sans être en mesure de le reproduire l'an prochain. Or, les délégataires, dans le maritime comme dans l'aérien, auront besoin de savoir ce qu'il en sera en 2027, parce que l'on compense de l'exploitation, de l'investissement, et ils ont besoin de connaître ce qui sera versé besoin de savoir pour investir et même, tout simplement, assumer le contrat. Comme on le voit, c'est-là un point de divergence majeur, en l'état de la discussion sur les **ETS**, avec le gouvernement.

Concernant les propositions de répartition du surcoût généré par les **ETS**, **M. ACQUAVIVA** fait remarquer, en préalable, que plusieurs États membres ont fait en sorte qu'il y ait dans le texte une possibilité d'exonération pour les îles de moins de 200.000 habitants ; mais que l'État français n'a pas défendu la Corse, et n'a pas regardé les **ETS** comme un problème pour elle. De son côté, l'État italien essaye d'exonérer des îles pourtant largement plus peuplées, comme la Sardaigne, et la **Confédération italienne des opérateurs maritimes** a déjà contacté la Collectivité en lui proposant d'organiser un « lobbying » commun.

Il fait valoir, ensuite, que si exonération il y avait, d'une part elle ne se limiterait pas évidemment aux seules compagnies délégataires, mais concernerait toutes les lignes régulières ; et d'autre part, qu'elle procurerait le temps nécessaire pour créer un système vertueux. Et le **Conseil exécutif** préfère, assurément, aller dans ce sens-là, car s'il s'engageait sur le terrain de la répartition de charge, il faudrait obtenir consentement de l'ensemble des éléments de la chaîne ; mais comme l'**OTC** n'est pas, actuellement, autorité de régulation (même s'il souhaiterait le devenir dans le cadre d'une évolution institutionnelle), et que, concrètement, les factures ont été émises sur la base de **5€** le mètre linéaire sur les ports d'Aiacciu et Bastia, et **8,50€** pour celui de

Purtivecchju (au long du temps de parcours des navires), il ne s'agirait pas de créer une distorsion tarifaire sur l'ensemble de la continuité territoriale, pour les marchandises comme pour les passagers. Et il faut savoir, en outre, que dans l'aérien les **ETS** se rajoutent aux taxes gouvernementales ; et dans le maritime, les quotas payants ont été calculés de **70€** la tonne de carburant, sauf qu'on est déjà passé à **85€** la tonne, avec une dynamique inflationniste exponentielle qui est partie, incitant certains transporteurs routiers, certains chargeurs, à envisager soit de répercuter les surcoûts sur leurs clients, soit même, de changer de port. Donc non seulement, cette évolution atteint le principe général, mais de plus, elle s'avère susceptible de désorganiser la desserte, au détriment du port le plus distant.

Devant une telle situation, **M. ACQUAVIVA** estime nécessaire d'opérer une pause, sauf à ne plus être en capacité de maîtriser l'ensemble des éléments. Il pourrait entendre les calculs de répartition en sortie effectués par **M. SAVELLI**, sauf que globalement, le coût est parti : **+13%** en remorque sur Bastia et Aiacciu, **+30%** sur porté avec remorque, avec les répercussions que l'on peut imaginer sur le panier de la ménagère, sur les prix à la consommation, sans oublier les **25%** d'augmentation du coût à l'export pour les clémentiniers, les viticulteurs, les fromagers qui exportent, par rapport au tarif initial ; avec, pour les entreprises de la distribution, des surcoûts considérables, ajoutant aux difficultés rencontrées par certaines d'entre elles, éventuellement d'un point de vue social aussi. A de tels niveaux de retombées, cela justifie amplement la demande d'exonération et à cet effet, il importe de faire entendre l'intérêt de la Corse à Bruxelles, avec un État qui cette fois-ci ne ferme pas les yeux. Une des raisons pour lesquelles il n'a pas défendu la Corse est sans doute qu'il n'a pas vu venir le problème (et les insulaires n'ont pas forcément une capacité de nuisance suffisante), et aussi, qu'il avait certainement d'autres choses à négocier (le parquet ferroviaire dans les transports, notamment) ; mais le fait est que ce sujet revient par la fenêtre et devient déstabilisant. En tout cas, il s'agit ici d'être vraiment fermes dessus, dans une convergence totale, **Conseil exécutif, Assemblée**, groupes politiques, milieux économiques et sociaux, pour être en mesure d'arracher cette exonération ou, à défaut, une compensation. Il faut savoir que l'État italien, de son côté, a développé un crédit d'impôt investissement sur la décarbonation dans sa loi de finances conjoncturelle, couvant tous les opérateurs, de façon à permettre une décarbonation en attendant éventuellement l'exonération. Ici, on parle de **30 à 35 M€**, cela suppose une loi de finances rectificative ou une discussion au fond, mais encore une fois, il s'agit d'avoir bien conscience des effets destructeurs de ce volet. Oui, il y a urgence à en revenir à une **DCT** réindexée ou pluriannuelle. Oui, il y a

besoin d'une exonération peut-être temporaire, dans l'objectif de créer un système vertueux de verdissement, au moyen d'un fléchage qui permette à la fois de verdir les opérateurs et d'accélérer la maîtrise de l'outil ; car aujourd'hui, malheureusement, le système n'est pas vertueux, il est punitif pour toute la Corse c'est bien cela la difficulté.

Nonobstant, **M. ACQUAVIVA** remercie son interlocuteur pour son propos dénotant une convergence sur la plus grande sécurisation des **DSP** aujourd'hui, par rapport aux périodes précédentes ; comme cet audit le démontre et sans doute, le démontreront également les prochains.

Répondant à **Mme CASANOVA-NICOLAI**, il lui confirme que le même système existe dans la **DSP** aérienne, avec des comités d'organisation des lignes et des comités environnementaux, économiques, qui « challengent » les délégataires tous les trois mois sur l'évolution des lignes, de leur chiffre d'affaires, des coûts d'exploitation ; et en fin de **DSP**, un audit sera réalisé et présenté devant cette **Assemblée**. Les dispositifs sont analogues, dans la mesure où ce contrôle régulier est l'un des critères de validation des procédures par la **Commission européenne**, qui vise à éviter la surcompensation ; donc, un facteur de sécurisation introduit tant dans l'aérien que le maritime.

Concernant l'augmentation de l'enveloppe de continuité territoriale dans l'aérien, **M. ACQUAVIVA** l'explique -à l'instar du maritime, d'ailleurs- par l'augmentation des charges d'exploitation dans l'après Covid, qui fait l'objet d'une indexation objectivée dans les contrats aériens ou maritimes, elle-même ayant été reconnue par l'État et par l'Union européenne. L'indexation des charges sur la pluri-annualité du contrat est donc admise explicitement, il n'y a pas de choses cachées, mais des choses connues, débattues, ayant fait l'objet de validations. Dans ce contexte, l'**Exécutif** conserve la capacité d'agir sur le « hors taxe » et il s'en est saisi dans l'objectif de faire baisser le tarif aérien : le billet de bord à bord était ainsi à **80€** aller-retour hors taxe en 2016, il a été diminué à **47€** hors taxes en 2020, soit **99€** TTC, sachant qu'auparavant, on payait le même billet **160€** -on a tendance à l'oublier un peu. Sauf que depuis, par le truchement de décisions purement externes : taxe de solidarité sur les billets d'avion (qui est un véritable scandale pour une île, apportant un surcoût de presque **15€**), application de la directive « Safe » sur les carburants, le billet TTC atteint actuellement **129€** dont **82€** de redevances ou taxes diverses. Comme on s'en aperçoit, tout effort de bonne gestion du contrat pour baisser le hors taxe risque, dans ce système de vases communicants, d'être annulé par des hausses de taxes ; et d'amener le principe de continuité territoriale à l'explosion en dépit des efforts réalisés. En outre,

l'augmentation des taxes impacte aussi les compagnies « low cost », donc l'attraction touristique ; et comme il y a des comportements d'oligopole, certaines lignes réduisent leurs sièges ce qui fait encore augmenter les prix. Il y a là véritablement une problématique de maîtrise des transports, de maîtrise de la fiscalité, de maîtrise des comportements.

Pour ce qui est des travaux à Orly, **M. ACQUAVIVA** confirme la participation de l'**Office des transports**, malheureusement son avis n'est guère prédominant dans le contexte des gestionnaires de l'aéroport, mais il mène depuis des mois avec les compagnies délégataires, **Air France** et **Air Corsica**, un combat pour essayer d'adapter au mieux, et faire comprendre à **ADP** la nécessité de respecter la continuité territoriale et prendre en considération les enjeux de l'activité touristique d'une île. Les négociations ne s'en révèlent pas moins très ardues, étant donné qu'il s'agit d'un jeu entre de nombreux acteurs dans lequel la continuité territoriale de la Corse n'est pas une variable prépondérante ; cependant, on peut espérer en sortie négociation de parvenir à des risques moindres. Et le **Conseil exécutif** ne manquera pas d'informer cette **Assemblée** en temps voulu, dès que la discussion sera terminée.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux **conseillers** de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse prend acte de la présentation de ce rapport (sont absents : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI).

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 006 : Prughjettu di Territoriu per a Gestione di l'Acqua di u Capicorsu.

Rapport n° 006 : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Capicorsu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, présente le rapport.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a délivré un avis favorable.

M. Saveriu LUCIANI débute son propos en faisant observer que le **PTGE** représente un vaste chantier qui part de loin, de l'ancienne mandature plus précisément, puisqu'il avait été voté en 2019, avec des objectifs qui n'étaient pas forcément ceux de maintenant. Il y avait surtout une forte pression à l'époque en France, notamment dans les milieux agricoles, pour répondre à un certain nombre de problématiques ; alors qu'aujourd'hui, ce sont surtout les effets conséquents du changement climatique qui rattrapent la Corse, fortement impactée comme tout le milieu méditerranéen, avec en outre des enjeux accrus par son insularité.

Le rapport fait, d'ailleurs, allusion aussi au plan de bassin d'adaptation au changement climatique voté en 2018, qui en préfigurait en quelque sorte la genèse. « **Aqua nostra** » dressait ainsi un constat réalisé en collaboration avec l'**Agence de l'Eau**, l'**Université de Corse** et les services de l'**OEHC**, qui avaient fourni un travail considérable ; et l'Assemblée avait adopté, de manière a priori unanime, ce plan de bassin qui était l'un des premiers, d'ailleurs, réalisés dans ce qu'on appelle la France. En Corse, quatre zones avaient été plus particulièrement identifiées : le Cap Corse, la Balagne, l'Extrême Sud et la région de Bastia, assez limite en termes de nappes souterraines et d'intrusion saline. Et donc, les **PTGE** devaient constituer la réponse des territoires à leurs propres handicaps, à leurs propres contraintes, tout en intégrant la problématique **GEMAPI** et l'ensemble de la question hydraulique, de la ressource jusqu'à la réutilisation.

A ce titre, **M. LUCIANI** formulera juste une remarque, sur le Cap : sans trop rentrer dans les détails, mais avec un peu le devoir critique de l'opposant, il fait observer que la mise en œuvre des **PTGE** renvoie -un peu comme le dossier de la langue Corse- à l'architecture d'ensemble, à la machine qui permettra d'accélérer. Il n'entend pas, ce faisant, fustiger le travail de l'**Exécutif**, mais attirer l'attention sur le retard pris, beaucoup de retard. En effet, s'il pleut beaucoup actuellement, en termes de stockage les précipitations ne vont pas faire de miracles : il y aura forcément, l'été prochain, des pénuries, des coupures et peut-être même un « jour 0 » comme à Johannesburg ; autant de coupures intempestives qui vont traumatiser encore une fois les populations, et la population Corse avant les touristes. On prend donc du retard, alors que le besoin s'avère urgent.

C'est là plus un conseil qu'une critique, invitant à « muscler » la structure, la Mission sur l'Eau de la Collectivité qui pour l'heure, n'a pas les moyens de répondre aux véritables objectifs. **M. LUCIANI** fait référence au document de Prospective débattu hier, qui est parlant : l'enjeu de l'eau sera sans doute l'enjeu majeur de ce peuple pour les 30 ans à venir. Dans ce contexte, c'est très bien de proposer aujourd'hui un **PTGE**, mais à condition absolument d'accélérer et surtout, de répondre à toutes les régions qui ont déjà des difficultés.

Revenant plus précisément sur le Capicorsu, **M. LUCIANI** avoue que deux choses le frappent. La première, c'est que depuis deux ans, cette région héberge une unité de dessalement. Comme il l'avait fait remarquer en son temps au **préfet**, sous forme de boutade, c'est quand même extraordinaire de voir une infrastructure de ce type installée au cœur d'un parc marin, parce que de la saumure se déverse dans la Méditerranée, ce qui n'est pas forcément très vertueux. Le dessalement va certainement se développer ici, comme il le fait en Catalogne, en Italie, à Malte ou en Israël, mais on n'en doit pas moins prévoir d'actionner tous les leviers possibles et imaginables : la sobriété, les rendements, la réutilisation et surtout, le fait de trouver des ressources nouvelles. A ce sujet, **M. LUCIANI** estime judicieux de « remettre sur la table » le projet de l'Acqua Tignese, sachant que voici 30 ou 40 ans, l'**Assemblée de Corse** avait envisagé d'y aménager une retenue : ce cours d'eau est, pratiquement, l'un des deux grands pourvoyeurs en ressources de l'extrémité du cap et il aide, notamment, Ersa à passer l'été à peu près dans de bonnes conditions d'approvisionnement.

M. LUCIANI, en résumé, propose de réaliser un aménagement hydraulique ayant du sens, de se préoccuper des rejets de saumure occasionnés par l'unité de dessalement ; et à cela, il ajoutera le problème des **STEP** qui se déversent carrément dans la nature, qui appelle, manifestement, une réponse adéquate. Mais sur un plan plus global, il considère qu'un grand défi doit être rapidement relevé : essayons de le faire collectivement, avec les communautés de communes et surtout, efficacement, en se donnant les moyens et les ressources nécessaires. Car comme on l'a vu ce matin sur le dossier de la langue Corse, seule une véritable ingénierie permettra de répondre le plus possible et le plus vite possible dans les communautés qui en ont besoin, et sur cet ensemble du territoire Corse.

Mme CHIARELLI-LUZI indique être d'accord avec l'intervenant : le **PTGE** constitue un outil très important pour trouver les consensus locaux, que la Collectivité s'efforce d'actionner avec la meilleure temporalité possible.

Pour cela, elle dispose du diagnostic et elle a réalisé celui du Cap Corse ; elle a lancé le **PTGE** de Baracci, au second semestre elle lancera celui de l'Extrême-Sud, tout en lançant celui du Fium'orbu.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Marie-Anne PIERI, Jean-Noël PROFIZI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

Raportu n° 008 : Mudalità di messa in opera di i prughjetti di territoriu per a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica : versu una nova governanza territoriale di a pulitica di l'acqua

Rapport n° 008 : Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse : vers une nouvelle gouvernance territoriale pour la politique de l'eau.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, **Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse**, présente le rapport.

La **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement** a formulé un avis favorable.

M. Jean-Paul PANZANI estime nécessaire d'intervenir sur un pareil rapport, qui propose une adaptation, en ayant pour sa part le sentiment qu'il va plus loin qu'une simple « adaptation », mais représente une étape importante, voire décisive, dans la gestion de l'eau en Corse. Ce faisant, il va plus loin aussi que ce qu'évoquait **Saveriu LUCIANI** quant au travail entrepris actuellement par la Collectivité avec tous ses outils.

Étape décisive, dans la mesure où, certainement, on va franchir qualitativement une étape importante pour cette gestion de l'eau. Il y a d'abord le contexte : effectivement, il ne saurait être sous-estimé, avec plusieurs épisodes de sécheresse successives, entre 2022 et 2025, qui ont déjà mis sous tension certaines parties de l'île, confirmant la vulnérabilité des ressources et rendant indispensable une adaptation. Sachant, à ce propos, que l'**Exécutif** préconise en réalité un véritable changement d'échelle dans l'action publique : pas simplement en ajuster les outils, mais assumer pleinement un choix politique, celui de faire de l'eau un bien commun, géré de manière solidaire, planifiée et territorialisée à l'échelle de la Corse. Parce que si la ressource manque et continue à manquer, il va falloir évidemment trouver par d'autres méthodes la manière de gérer ce bien qui se raréfie.

M. PANZANI fait remarquer que la délibération proposée s'inscrit dans la trajectoire définie par le schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux, ou le rapport sur la politique de l'eau de 2023, qui affirmait la nécessité de régler et partager la ressource. Elle vise, évidemment, à consolider le **PTGE** comme un outil central de gouvernance territoriale, en mobilisant toutes les ressources humaines disponibles sur les territoires définis, avec l'implication de tous les acteurs dans les communes et intercommunalités, selon un cadre clair de partage des informations, de décisions opérationnelles à caractère stratégique pour bâtir de véritables projets de territoire. Cette délibération s'attache en effet à atteindre ces objectifs et à restaurer, ou préserver, les équilibres entre les

différents usages de l'eau et la ressource disponible, ce qui nécessitera une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs ; et le **PTGE**, avec le nouveau mode de gouvernance proposée, offriront certainement un cadre pertinent pour assurer ces équilibres et promouvoir une gestion partagée ; cela, au moyen d'une démarche ascendante, qui privilégie l'intelligence collective propre à chaque territoire pour promouvoir et construire un programme d'action.

Il s'agit bien, par conséquent, d'un choix politique majeur effectué sous l'égide de la Collectivité et de ses services. Mais c'est aussi une démarche, une méthode de travail novatrice et innovante, car on l'a vu dans les tensions qui surviennent parfois dans les territoires : en situation de crise, le retour d'expérience montre que sans gouvernance claire et sans ingénierie de proximité, l'outil reste peu lisible pour les élus, pour les acteurs, pour les partenaires associés au projet et donc, souvent ces stratégies sont difficilement appropriables par les territoires. Et i Scontri di l'Acqua avaient, d'ailleurs, mis en évidence cette faiblesse au niveau des décisions et de l'opérationnalité, comblée aujourd'hui par la dimension participative proposée, qui vise à mieux reconnaître la place des communes ou des intercommunalités dans la définition et le suivi des projets. Aussi, cette gouvernance territoriale rénovée, spécifique à chaque **PTGE**, donnera-t-elle du sens et du corps à la notion, à la pertinence du territoire, dès lors que l'ensemble des parties prenantes y est représenté. C'est en fait un espace citoyen, évoqué hier dans le rapport de la **Présidente**, un petit peu évoqué également dans le rapport sur la langue Corse ; et en l'espèce, une amélioration de la démocratisation de la gestion de la ressource en eau, qui va passer ainsi d'une logique parfois trop experte à un partage en plusieurs cercles : techniciens, élus, usagers, acteurs socio-économiques, dont on a vu l'importance dans les tensions vécues. Et une telle conception apparaît de nature à garantir d'une part, là la légitimité politique et d'autre part, l'efficacité opérationnelle des décisions.

M. PANZANI poursuit en indiquant qu'ayant eu, lui-même, l'occasion de participer à l'élaboration du **PTGE** de Baracci, il a été en mesure de saisir immédiatement l'intérêt de la gouvernance dans le partage des rôles, le partage des informations pour répondre de la manière la plus souple et adaptée à la diversité et à la spécificité de chaque territoire. Il a été personnellement impressionné par la réponse des élus de terrain, qui ont apporté au service des informations, et l'on avait besoin de cette convergence des différents acteurs. À cette occasion, il tient à saluer les services de la Collectivité de Corse, acteur central qui impulse ce dispositif, pour le travail accompli, pour l'attention toute particulière à expliquer en quoi la qualité de la gouvernance allait être bénéfique pour

tout le monde. Cela est particulièrement visible quand il faut partager un diagnostic et élaborer des projets.

Et il tient à souligner, aussi, l'importance dans ce dispositif d'un atout inestimable : l'**Office hydraulique**, qui joue déjà un rôle de soutien aux territoires déficitaires en ingénierie technique ou financière, en accompagnant des projets multi-usages, en bénéficiant auprès des autorités d'une expertise reconnue. Car l'**OEHC** exerce à la fois la maîtrise d'ouvrage des grandes infrastructures hydrauliques, il vient souvent en appui technique des communes rurales, et il est opérateur de délégation de service public, donc un aménageur du territoire. Au niveau du **PTGE**, il représente un acteur décisif pour sa mise en œuvre opérationnelle, étant donné qu'avec une gouvernance de ce type, avec autant de cercles qui devront fonctionner pour faire converger toute une série d'informations et d'éléments, le passage à la phase opérationnelle suppose un outil approprié. En l'espèce, l'implication de l'**OEHC** va permettre de rendre le système de gestion en eau beaucoup plus efficace.

M. PANZANI de conclure en soulignant combien l'on dépasse, ainsi, un simple ajustement des outils actuels : ce rapport engage la responsabilité collective pour sécuriser l'eau aujourd'hui et puis, surtout, transmettre demain un patrimoine hydraulique plus robuste, plus résilient et plus juste aux générations futures. Pour lui, la politique de l'eau -et ce **PTGE** en est un exemple, constitue un levier structurant de l'avenir de la Corse, de son modèle de développement, de son projet de société. Raison pour laquelle le groupe « **Fà Populu Inseme** » s'avère enthousiaste aux propositions formulées par le **Conseil exécutif**.

La Présidente MAUPERTUIS indique avoir trouvé remarquable cette intervention, qui permet en fait d'apporter aussi un élément de réponse complémentaire à **Jean-Michel SAVELLI** qui, hier, posait la question de l'articulation entre les décisions prises à un temps « t » et la nécessité de les adapter. En l'espèce, il y avait déjà des décisions prises en matière de gestion de l'eau et depuis un certain temps ; mais la pression du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau ont incité l'**Exécutif** à amender aujourd'hui sa politique, de façon à coller en termes de gouvernance aux réalités de cette gestion. Comme on le voit, on peut être réellement en capacité d'adaptation sur le plan de la politique publique.

M. Saveriu LUCIANI reprend la parole pour rappeler, premièrement, qu'en 2023, ce n'est pas Aiacciu mais Paris qui avait dicté le contenu du plan « Eau » et aujourd'hui, avec ce rapport, c'est Paris qui demande

encore de faire. Sauf que la gouvernance de la Corse doit être exercée ici, par la Collectivité, et non par le préfet. C'est la seule différence qu'il voulait exprimer. Deuxièmement, pour attirer l'attention sur le fait qu'en France, de nombreux **PTGE** ont déjà abouti, y compris à l'**Agence Rhône Méditerranée** qui en détient le record dans sa zone : et comme cela avance ailleurs, notamment dans les régions en tension, il faudrait que ça avance aussi en Corse, qui en est une également -il le vérifie lui-même avec le Fium'orbu. Il est donc important d'accélérer : sur la question de la sobriété, pour consommer moins et consommer mieux, sur la question des réseaux « fuyards », ces endroits qui enregistrent **50%** voire **60%** de fuites, sur la question de la réutilisation des eaux usées, étant donné que le dessalement contribue à mettre en tension les réseaux énergétiques, et qu'il s'agit quand même d'un procédé onéreux -bientôt, au niveau du prix, le m³ d'eau va être du whisky ; et puis -même si des efforts non négligeables ont été engagés, sur la question des redevances, de cette réforme des redevances, et des payeurs.

Aussi, s'il partage l'exposé de son collègue, fort intéressant au demeurant, **M. LUCIANI** croit partager aussi un même souci, par rapport à un effet-ciseau, qui va revenir très rapidement, mais peut-être pas uniquement dans l'Extrême Sud : il va revenir dans le Cap, il va revenir ailleurs, on en est sûr, à l'horizon 2030 toute l'île sera dans une zone de turbulences. Car il suffirait d'un scénario à deux étés successifs de sécheresse pour se retrouver dans une situation peut-être pas encore de type palestinien, mais où l'on ne comptera pas moins les litres d'eau par personne et par jour. S'il est assurément important de muscler la gouvernance, l'enjeu majeur, aujourd'hui, réside dans la prise de conscience, dans un combat culturel gagné pour tout le monde ; et pour obtenir l'accélération nécessaire, la vraie question porte sur les financements, les ressources humaines, l'ingénierie. Car il s'agit d'un combat contre le temps, qui n'attend pas longtemps, sinon l'on verra que l'agriculture sera la première à être sinistrée.

Mme CHIARELLI-LUZI souhaite remercier **MM. PANZANI** et **LUCIANI** pour leurs interventions. Il fallait, en effet, réadapter le mode de gouvernance de l'eau, notamment pour intégrer la compétence des intercommunalités. Auparavant, il y avait un comité technique régional, sans acteurs locaux, qui validait le périmètre et le diagnostic, et maintenant il y a un comité de pilotage avec des élus locaux validant périmètre, diagnostic et plan d'action ; puis un comité technique local pour produire les documents et un comité de suivi régional pour assurer la cohérence à l'échelle régionale.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Flora MATTEI, Marie-Anne PIERI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI et Charles VOGLIMACCI.

POUR : 53

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ENERGIA / ÉNERGIE

Rapportu n° 020 : Avvisu relativu à u prughjettu di decretu chì porta mudifica di a parte riglementaria di u Codice di l'energia, relativa à i schemi di raccordamentu à a reta di l'energia rinnuvevule in e zone micca interconnesse.

Rapport n° 020 : Avis relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du Code de l'énergie relative aux schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Présidente MAUPERTUIS commence par demander à tous les participants s'ils acceptent de statuer selon la procédure d'urgence justifiant une transmission en délais abrégés du rapport, pour les motifs exposés par le **Conseil exécutif**.

A l'unanimité des participants, l'Assemblée de Corse accepte de délibérer en délai abrégé sur ce rapport (sont absents : Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vannina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI).

M. Jean-Michel SAVELLI, en dépit du fait que l'inscription de ce rapport soit intervenue tardivement, formulera en même temps des questions et des commentaires.

Au niveau des commentaires, il indique avoir des retours de la plaine orientale sur une situation qui devient très compliquée, pour plusieurs raisons. Il n'y a pas de connexion haut débit, et déjà, cela complique beaucoup de choses ; en revanche, il y a eu beaucoup de photovoltaïque, surtout beaucoup d'agrivoltaïque avec des projets qui deviennent un peu plus vertueux -mais il faut savoir aussi laisser les choses se faire. En tout cas, le problème de connexion se pose aujourd'hui entre Lucciana et Ghisunaccia et si Lucciana, grâce à sa station, bénéficie assez facilement d'une connexion haute tension, une fois franchi le Golu, c'est autre chose.

Ce qui entraîne, d'abord, la question suivante : est-ce que les quotas actuels, fixés par la CRE, vont rester ce qu'ils sont, ou est-ce qu'à la faveur de ce décret, ils pourront aussi être révisés ? Sachant qu'ils s'avèrent relativement faibles aujourd'hui. Ensuite, se pose un autre problème, relatif à la temporalité des adaptations au niveau des lignes : ce qui est important, pour les acteurs du photovoltaïque, c'est de pouvoir conclure au moins une promesse de bail, élément déclencheur qui permet à des sociétés d'intervenir, en tout cas de s'investir sur le long terme dans ce type de projets. Sur ce point, l'**Exécutif** semble affirmer que parallèlement, on pourra travailler sur les projets en attendant que les connexions haute tension soient faites : c qui serait, en effet, intéressant.

Poursuivant, **M. SAVELLI** fait observer que les communes se révèlent relativement frileuses par rapport à ces projets, en raison principalement du problème des **PLU**, des classements en zone qui ne sont pas toujours évidents à définir, avec en outre la sanction potentielle de la **CTPENAF** ; sachant que les décisions de cette instance sont parfois étonnantes et font que certains acteurs ne s'investissent plus, pour éviter justement de tomber à un moment donné sur leur coup. Aussi, voudrait-il savoir si l'Exécutif envisage d'aller vers une forme d'artificialisation qui serait liée à l'installation de parcs photovoltaïques.

M. PAOLINI va s'efforcer de répondre à des questionnements qu'il considère à la fois techniques et stratégiques.

Tout d'abord, il admet que la lisibilité à offrir aux acteurs de la filière est une variable essentielle : la Collectivité est souvent sollicitée à cet égard, et elle doit s'avérer en mesure de leur indiquer comment, dans les années à venir, seront développées les énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque, et où. L'**Agence** travaille en ce sens à une cartographie recensant toutes les zones où potentiellement, on pourra faire du photovoltaïque, elle le fait commune par commune et sera même en capacité d'aller jusqu'à l'échelle parcellaire pour aider les maires à apprécier les situations de propriétés ou d'indivisions. Cette cartographie sera très précise et elle exclura de fait tous les espaces où il y a des contre-indications, liées à la loi « Littoral », liées aux espaces stratégiques agricoles, aux espaces environnementaux, etc. ; et en l'espèce, sa réalisation est aujourd'hui très avancée. En parallèle, la **Chambre d'Agriculture** mène également un travail, puisqu'elle elle s'est fait confier un certain nombre de prérogatives pour définir des espaces où seraient potentiellement autorisés où elle considère que on peut autoriser des projets de photovoltaïque au sol dans les secteurs agricoles.

Par conséquent, en offrant à la fois les grandes orientations du schéma, les endroits où l'on va renforcer les postes sources, à quel niveau on va les renforcer, et aussi le foncier disponible, on devait procurer une lisibilité parfaite aux acteurs sur les dix ou vingt prochaines années. Cela, d'autant que dans le projet de nouvelle **PPE**, l'objectif consistera à passer de **500 mégawatts** d'énergies renouvelables à **1.000 Mw**, soit un grand saut en multipliant par deux les puissances de raccordement. Ce schéma va pouvoir le permettre, en tout cas, engager les travaux préliminaires avec **EDF** et les services de l'État, pour atteindre ces **1.000 mégawatts** dans les années à venir, conformément à l'objectif d'autonomie énergétique. Il en résultera une visibilité parfaite pour les acteurs.

M. PAOLINI précise qu'actuellement, un certain nombre de projets disposant de permis de construire, ayant parfois des tarifs de rachat accordés par la CRE, qui ont donc passé toutes les autorisations administratives possibles et imaginables, ne s'en retrouvent pas moins bloqués, à concurrence environ d'une centaine de mégawatts. Comme on le voit, on a vraiment besoin de ce décret pour qu'**EDF** puisse engager les travaux, mais forcément, cela ne se fera pas du jour au lendemain, étant donné qu'il s'agit de travaux nécessitant de franchir un certain nombre d'étapes.

Revenant sur la question de l'artificialisation des sols, **M. PAOLINI** rappelle la position du **Conseil exécutif**, défavorable sur son principe, et qu'il a souvent eu l'occasion de faire valoir. Pour autant, ce type d'aménagements doit-il être toujours considéré comme de l'artificialisation ? Cela dépend : si l'on regarde, par exemple, la nomenclature « **ZAN** », on pourrait répondre par l'affirmative. En l'espèce, la doctrine de l'**Exécutif** en matière de photovoltaïque, reprise également par la **Chambre**, est que l'on peut plus continuer sur la même trajectoire qui a été celle des 15 ou 20 dernières années, c'est à dire essentiellement sur des terres agricoles, essentiellement sur les terrains plats, essentiellement en plaine orientale. Il y a **88 Mw** en file d'attente dans la plaine orientale et rien ailleurs, sinon pas grand-chose, alors qu'il existe plein de postes sources, en Corse, qui ne sont pas saturés. Il ne s'agit pas, du jour au lendemain, de tout arrêter, de tout revoir, mais d'envisager de faire du photovoltaïque ailleurs sur le territoire ; sachant, en outre, que les panneaux une fois installés pourront tout aussi bien être démontés, et posés dans des endroits très diversifiés.

S'agissant de l'agriphotovoltaïsme, **M. PAOLINI** estime judicieux de travailler avec les agriculteurs, avec la **Chambre** : on voit, en effet un

certain nombre de grands projets sortir de terre, mais d'un autre côté, ces installations ne peuvent être qu'un revenu complémentaire pour un agriculteur, pas en devenir l'activité principale avec des projets qui viendraient saturer complètement les capacités. Qu'il y ait plusieurs petits projets avec photovoltaïque pour apporter à chaque agriculteur un complément de revenu est concevable, beaucoup moins de réaliser des projets à plusieurs dizaines de mégas qui viendraient complètement saturer cette filière. Il s'agit de réfléchir aux conditions d'un développement harmonieux de cette filière et il y a quand même du potentiel, mais pas forcément pour tous les type d'agriculture : il n'est pas dit, par exemple, ce soit adapté aux filières végétales.

Et de conclure en indiquant sa disposition à reparler régulièrement de ce sujet, notamment pour faire le point sur l'avancement des réflexions.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix le projet de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vannina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI,

Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 44
CONTRE : 0
ABST : 0
NNPPV : 0**

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** propose aux conseillers d'adopter la **dérogation au régime ordinaire des temps de travail de la Collectivité**, s'agissant des personnels du secrétariat général de l'Assemblée mobilisés pour ces deux jours de session.

L'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés cette nécessité de dérogation.

MUZIONE / MOTIONS

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée, intervient pour demander une suspension de séance, afin de finaliser la rédaction de la motion relative au financement de logement du CROUS.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle, à toutes fins utiles, que les motions peuvent également être votées par la Commission Permanente, qui se réunira très certainement avant la prochaine session.

M. Romain COLONNA voudrait des précisions sur les raisons de la demande de suspension.

La Présidente MAUPERTUIS propose de suspendre la séance pour décider de l'organisation des travaux, tout en attirant l'attention des groupes sur la nécessité de maintenir le quorum.

La séance est suspendue à 17h00.

La séance reprend à 17h08.

Muzione n° 2026/E1/001 pruposta, incù dimanda di primura, pà a Signora Paola MOSCA in u nomu di u gruppu « Fà Populu Inseme », rilativa à a crisa agricula è à ricunniscenza di e specifità corse

Motion n° 2026/E1/001 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Crise agricole et reconnaissance des spécificités corses.

Mme Paula MOSCA défend la motion.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle combien l'agriculture est actuellement sous pression, entre le réchauffement bioclimatique, le **MERCOSUR** d'un côté, de l'autre la prochaine **PAC**. Il est évident qu'une inquiétude très forte traverse le monde agricole, partout mais en Corse en particulier, qui pourrait être atteinte par des modifications de la politique agricole commune. Le **Président de l'ODARC** pourra l'expliquer de manière approfondie, en tout cas on œuvre ensemble pour faire en sorte qu'il y ait une prise en compte de ses spécificités.

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, indique à la fois l'avis très favorable du **Conseil exécutif** sur cette motion, et à titre personnel, il se déclare très en faveur des propos tenus par **la Présidente de l'Assemblée**.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 36

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Muzione n° 2026/E1/002, pruposta incù dimanda dii primura pà a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, relativa à a prutezzione di u statutu autonomu di a Groenlandia è à u ripsettu di u dirittu internaziunale

Motion n° 2026/E1/002 déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Protection du statut autonome du Groënland et respect du droit international.

La Présidente MAUPERTUIS, rappelant que le Groenland se retrouve sous pression à la fois du changement climatique et des Etats-Unis emmenés par **Donald TRUMP, défend sa motion.**

Le Président SIMEONI indique que le Conseil exécutif émet un avis bien sûr favorable.

En effet, l'évolution du monde et du contexte international oblige à se réinterroger, y compris sur l'inscription de la Corse dans son environnement géopolitique et géostratégique global. On ne peut plus

penser aujourd'hui ces sujets, de même d'ailleurs que celui de l'autonomie, comme on pouvait les appréhender encore il y a 15 ou 20 ans. Certes, les relations internationales ont toujours été caractérisées par les rapports de force, mais là, on se situe vraiment dans une logique d'impérialismes: impérialisme des États-Unis, impérialisme de la Russie, impérialisme de la Chine ou même, des puissances émergentes, y compris l'Inde ; avec au milieu une Europe qui peine à se faire respecter et entendre.

La Corse est au cœur d'un espace méditerranéen qui représente un espace stratégique majeur, c'est à la fois une opportunité pour les États de l'Union européenne, mais c'est aussi un risque potentiel ; et donc il importe véritablement d'intégrer ici cette donnée géostratégique, y compris dans la façon de plaider en faveur d'une autonomie qui permette aux insulaires de former leurs choix dans un certain nombre de domaines, tout en laissant bien sûr la gestion des relations internationales, en tout cas sous l'ordre sous l'angle de la conflictualité, à des États ou à des groupes d'États comme l'Union européenne.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de délibération.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel

FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 35
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

Ensuite de quoi, **la Présidente MAUPERTUIS** propose de suspendre, dans l'attente du retour des travaux de la **CDENATE** sur la motion relative à l'acquisition de logements par le CROUS.

La séance est suspendue à 17h15.

La séance reprend à 17h53.

Muzione sustitutiva n° 2026/E1/003, annantu a muzione n° 2025/E2/027 pruposta pà u gruppu « Core in Fronte », relativa à u finanziamentu per l'acquisitu da u CROUS di 80 alloghji i Corti

Motion substitutive n° 2026/E1/003, à la motion n°2025/E2/027 déposée par le groupe « Core in Fronte », relative au financement pour l'acquisition par le CROUS de 80 logements à Corti

Mme Véronique PIETRI défend la nouvelle motion, issue des travaux de commission.

M. PAOLINI, tout en indiquant l'avis favorable du **Conseil exécutif**, propose d'intégrer une modification au titre : il préfère que soit retirée la mention du **PTIC**, étant donné qu'en **Commission**, la piste d'un financement **FEDER** a été privilégiée. Il en profite pour remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à ce travail, que ce soit au niveau des groupes ou du CROUS, dont le Directeur est venu ici hier, pour exposer l'économie d'ensemble d'un projet qui sera, effectivement, très

important pour la ville de Corti et surtout pour les étudiants.

Cette proposition, mise aux voix sous forme d'amendement oral par la Présidente de l'Assemblée, est adoptée à l'unanimité des participants.

MM. COLONNA, au nom de « Fà Populu Inseme », et POLI, au nom d'« Avanzemu », annoncent que leurs groupes respectifs souhaitent être associés au dépôt de cette motion.

Après quoi, personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met aux voix la proposition de délibération ainsi amendée.

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, JeanLouis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Antoine-Joseph PERALDI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 38
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

La Présidente MAUPERTUIS rappelle aux **conseillers** que les sessions plénières de l'**Assemblée de Corse** reprendront après la tenue des élections municipales des 15 et 22 mars. Dans l'intervalle, la **Commission Permanente** se réunira en tant que de besoin pour prendre les délibérations nécessaires au fonctionnement courant de l'institution ; et rien n'empêche, a priori, que les commissions poursuivent le cas échéant leurs activités. Et elle souhaite aux nombreux candidats siégeant également dans l'Assemblée une bonne campagne communale.

La séance est levée à 18h00.

Fait à Ajaccio, le 28 janvier 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI MATIN

OMAGIU À DOMINIQUE BUCCHINI / HOMMAGE À DOMINIQUE BUCCHINI

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 017 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di nuvembre di u 2025.

Rapport n^o 017 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 novembre 2025.

Raportu n^u 018 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 18 è 19 di dicembre di u 2025.

Rapport n^o 018 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 18 et 19 décembre 2025.

Raportu n^u 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scenarii pè a Corsica à long' andà.

Rapport n^o 011 : Corsica Pruspettiva 2050 - 4 scénarios pour le futur de la Corse.

JEUDI APRÈS -MIDI

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 007 : Conclusioni di l'audit di i conti 2023 di a delegazione di serviziu publicu marittimu 2023-2029.

Rapport n° 007 : Conclusions de l'audit des comptes 2023 de la délégation de service public maritime 2023-2029.

RAPORTU D'INFURMAZIONE / RAPPORT D'INFORMATION

Raportu n° 015 : Raportu d'infurmazione relativu à a traiettoria di creazione di u Centru Uspitalieru Universitariu di Corsica.

Rapport n° 015 : Rapport d'information relatif à la trajectoire de création du Centre Hospitalier Universitaire de Corse.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 009 : Mudilità di creazione è di lanciamentu di u « Serviziu Publicu di a Data è di l'Intelligenza Artificiale di Corsica ».

Rapport n° 009 : Modalités de création et de lancement du « Service Public de la Donnée et de l'Intelligence Artificielle de la Corse ».

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 010 : Resu contu di e delegazione d'attribuzione à u Cunsigliu esecutivu è à u so Presidente per u primu simestru di u 2025.

Rapport n° 010 : Compte rendu des délégations d'attributions consenties au Conseil exécutif et à son Président pour le premier semestre 2025.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 002 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii.

Rapport n° 002 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

VENDREDI MATIN

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 014 : Raportu di a Cummissione ad hoc nantu à a pulitica linguistica di a Cullettività di Corsica. « Lingua corsa. U nostru bè cumunu Per une pulitica linguistica ».

Rapport n^o 014 : Rapport de la Commission ad hoc sur la politique linguistique de la Collectivité de Corse. « Langue corse : Notre bien commun. Pour une politique linguistique ».

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n^u 006 : Prughjettu di Territoriu per a Gestione di l'Acqua di u Capicorsu.

Rapport n^o 006 : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du Capicorsu.

Raportu n^u 008 : Mudalità di messa in opera di i prughjetti di territoriu per a gestione di l'acqua (PTGE) in Corsica : versu una nova guvernanza territoriale di a pulitica di l'acqua

Rapport n^o 008 : Modalités de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en Corse : vers une nouvelle gouvernance territoriale pour la politique de l'eau.

VENDREDI APRÈS-MIDI

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n^u 020 : Avvisu relativu à u prughjettu di decretu chì porta mudifica di a parte riglementaria di u Codice di l'energia, relativa à i schemi di raccordamentu à a reta di l'energie rinnuvevule in e zone micca interconnesse.

Rapport n^o 020 : Avis relatif au projet de décret portant modification de la partie réglementaire du Code de l'énergie relative aux schémas de raccordement au réseau des énergies renouvelables dans les zones non interconnectées.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n^u 019 : Dumanda d'adattamento regulamentaria relativa à a compusizione di u cumitatu pà l'impiegu di Corsica.

Rapport 019 : Demande d'adaptation réglementaire relative à la composition du comité pour l'emploi de Corse.

MUZIONE / MOTIONS

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 29 DI GHJINNAGHJU DI U 2026

SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 29 DI GHJINNAGHJU DI U 2026
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 29 JANVIER 2026

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
N° 2026/E1/006	DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA CORSE	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	1
N° 2026/E1/005	CONTINUITE TERRITORIALE ET ECONOMIE : QUELLES GARANTIES POUR 2026 ?	Louis POZZO DI BORGIO	Fà Populu Inseme	2
N° 2026/E1/002	POUR LE RETOUR EN CORSE DE LA STATUETTE PRÉHISTORIQUE DE CAMPU FIUREDDU	Jean-Noël PROFIZI	Core in Fronte	3
N° 2026/E1/008	ENRAYER LA MECANIQUE DE DEPOSSESSION	Josepha GIACOMETTI-PIREDDA		4
N° 2026/E1/003	POUR UNE CONTINUITE TERRITORIALE PRESERVEE : REPONSES IMMEDIATES ET STRATEGIE A MOYEN TERME	Don-Joseph LUCCIONI	Fà Populu Inseme	5
N° 2026/E1/001	PÀ UNA VERA MAESTRIA DI U PARCU SUCIALI IN CORSICA	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	6
N° 2026/E1/004	INONDATIONS À SAN FIURENZU : PRÉVENTION DES RISQUES ET MAÎTRISE DE L'URBANISATION	Juliette PONZEVERA	Fà Populu Inseme	7
N° 2026/E1/007	ETAT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE	Pierre POLI	Avanzemu	8

Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI U 29 E 30 DI GHJENNAGHJU DI
2026**

SESSION DES 29 ET 30 JANVIER 2026



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/001

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : PÀ UNA VERA MAESTRIA DI U PARCU SUCIALI IN CORSICA

U 25 di nuvembri di u 2025, in Portivechju, emu postu a quistioni di l'alloghju suciali.

Al di là di u casu di a cumuna, u prublema tocca a rialtà di a ghjistioni di l'alloghju in Corsica.

Quandu si tratta di ammaistrà u nosciu destinù suciali è culturali, un pudemu lacà da cantu sta quistioni.

U custatu hè chjaru :

U parcu suciali rapprisenta a più debuli prupurzioni d'alloghji ciucchi (T1 è T2) paraganatu à u niveddu francesu.

A Corsica moscia una debuli parcintuali – 10% - di a parti di l'alloghju suciali.

Hè supratuttu Erilia, filiala francesa di u gruppu « Alloghju in Rughjoni, liatu à banchi BCPE) chì in Corsica hè u principali appighjunatori incù una ghjistioni di 42 % di l'alloghji. Ogni annu da 250 alloghji.

Tinendu contu chi a Corsica t'hà una dumanda annuali d'alloghji suciali di 6500 parsoni, a pruposta hè quattru volti infiriori à a dumanda.

Sta dumanda metti dinò in rilievu una furtissima vinuta d'altrò, mentri i Corsi hani di più in più difficultà à pudè campà in tarra soia. Un corsu nant'à cinqui campa sottu à u limitu di puvertà.

Di pettu à sta dumanda, l'appighjunatori paisani ùn riescini à mantena u so rolu. Incù un fundiaru troppu caru, i novi normi energitichi, i riabilitazioni troppu cari, i difficultà

d'accessu à i crediti bancari, facini chi s'impatranuscini i sucità francesi è altri cumu Erilia o cumu Action Logement.

Di fatti so cundannati à spariscia... Si pò dì chì accant'à a culunizazioni francesa di pupulamentu ci hè a culunizazioni incù u capitali.

Par contu nosciu, par arristà stu priculu d'egemonia strutturata chì participighja à a culunizazioni suciali è culturali, difindimu chjaru chjaru u principiu di a maestria publica di u parcu suciali in Corsica. Parmittaria di falla finita incù a spargugliera di i picculi appighjunatori paisani è di prisirvà i nosci equilibri suciali è culturali.

C'e dinò a quistioni di u pesu di u RLS (Réduction de Loyer de Solidarité) imposta dipoi 2018 nant'à l'appighjunatori. À u cuntrariu di i DOM – TOM chi hani sapiutu righjittà lu è niguzià una dirogazioni, a Corsica ni patti ... Hè quissa a Corsica autonoma chì vulemu custruiscia sott'a dipendenza di sucità francesi ?

Par quissa vi femu sta dumanda :

- Chì cunteti di fà da veru par avè una vera maestria di u parcu suciali in Corsica è salvà i picculi appighjunatori paisavi di sta sparizioni programmata da l'accaparrera di u marcatu ?

À ringrazià vi.

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/001

**REPONSE DE MONSIEUR JULIEN PAOLINI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN
FRONTE**

OBJET : *Pà una vera maestria di u parcu suciali in Corsica*

Merci Madame la Présidente,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les Conseils exécutifs,
Mesdames et Messieurs les élus de l'Assemblée de Corse,
Madame la Conseillère,

Merci pour votre question, tout d'abord pour avoir dressé un constat sur la problématique du logement en Corse. Je crois qu'aujourd'hui plus personne ne conteste, ni dans cet hémicycle, ni en dehors, la tension ou les tensions particulières qui règnent sur notre île en matière d'accès au logement, que ce soit d'accès au logement social, d'accès au logement à la propriété ou d'accès au logement en location. Vous l'avez dit, de nombreux Corses rencontrent les plus grandes difficultés pour se loger à des prix abordables ou dans des logements décents.

Cette situation, évoquée à plusieurs reprises, elle est aggravée par la croissance démographique rapide de notre île, notamment dans certains territoires, qui entraîne une augmentation des besoins en logement et qui entraîne également une hausse constante

des prix du foncier et de l'immobilier, malgré une dynamique de construction importante. De nombreux logements ont été construits et, pour autant, cela n'a pas permis d'enrayer la hausse des prix, que ce soit du foncier ou de l'immobilier, avec bien sûr la question de la prolifération des résidences secondaires, des meublés de tourisme qui accentuent les tensions sur le marché du logement, en particulier pour les jeunes et les ménages précaires. Il s'agit là d'un constat général, mais je crois qu'il faut qu'on distingue les dynamiques en fonction des secteurs géographiques de l'île, puisque la situation n'est pas la même dans les secteurs urbains ou périurbains de l'île, qui concentrent l'essentiel des emplois, notamment Bastia, Ajaccio et le périurbain.

D'un côté, nous avons en grande partie des résidences principales et du logement à l'année, et notamment du logement social, que ce soit les bailleurs publics, l'Office public de l'Habitat de la Corse, de la CAPA, ou les bailleurs sociaux privés, comme Erilia que vous avez cité. Et de l'autre, nous avons les zones littorales et touristiques, qui présentent souvent des taux élevés de résidences secondaires, de meublés de tourisme, vous avez cité l'exemple de Portivechju, mais on aurait pu en citer bien d'autres, où là on a en effet un des taux significatifs de résidences secondaires, aux alentours de 55%, quand la moyenne corse est établie à 35%, nous constatons ainsi un écart de 20 points au-dessus de la moyenne insulaire, ainsi qu'une évolution marquée ces dernières années : entre les années 90 et aujourd'hui, on est passé de 40 % à 55 % de résidences secondaires dans ces secteurs. Il apparaît donc clairement que la progression des résidences secondaires et des offres de logements non permanents est particulièrement soutenue.

Et enfin, le dernier secteur, les zones rurales de montagne de l'intérieur, où l'on observe également un taux important de résidences secondaires, davantage lié à la déprise rurale et à des logements patrimoniaux : maisons de village et patrimoine des Corses.

Pour terminer, un dernier point sur le constat : le déficit structurel en logements sociaux. On manque cruellement de logements sociaux en Corse, et les derniers chiffres sont parlants : près de 8 000 demandes en 2023 pour 1 000 attributions. Ces données illustrent la nécessité de renforcer l'offre, notamment par la construction de nouveaux logements sociaux. Mais je crois que la principale question que vous posez n'est pas tant celle du constat que celle des moyens dont nous disposons pour agir.

Alors, je rappelle ce qu'a fait la Collectivité de Corse depuis 2020, notamment au travers du règlement d'aides « *Una casa per tutti, una casa per ognunu* ». Donc aujourd'hui, on peut faire le bilan de ce règlement d'aides. Ce sont 5 ans de mise en œuvre de cette politique d'aide aux logements, 75 millions d'euros mobilisés, 32 millions d'euros en faveur des communes pour créer du logement locatif partout sur le territoire, et notamment dans les communes de l'intérieur et de montagne.

Et plus précisément, en ce qui concerne les logements sociaux, ce sont 26 millions d'euros qui ont été consacrés aux bailleurs sociaux, publics et privés. Ce qui est intéressant, c'est que la priorité, comme en témoignent les engagements budgétaires, a

été donnée aux bailleurs publics, sous maîtrise publique. En effet, sur les 26 millions d'euros consacrés au développement des logements sociaux, 19 millions d'euros ont été affectés à des projets portés par l'Office public de la Corse et par l'Office public de la CAPA.

Et donc les 7 millions restants sont pour les bailleurs privés, notamment pour des opérations de réhabilitation. La question de la maîtrise publique du parc social, est au cœur de nos choix politiques. C'est valable sur la question du logement, les communes, les bailleurs sociaux, qui ont été aidés de manière forte ces 5 dernières années, et on va continuer de le faire, mais également dans d'autres secteurs stratégiques, bien sûr dans le secteur des transports, de l'eau, des déchets ou encore de l'énergie.

Et vous savez également que le marché, mécaniquement, oriente le logement vers les usages secondaires ou touristiques. Je voudrais rappeler les choix politiques qui sont les nôtres.

Trois points principaux :

- Premier point, la priorité donnée au secteur public, je l'ai rappelé et j'ai donné les chiffres, notamment par le soutien aux offices publics de l'habitat par des conventions d'objectifs et de moyens. Et on aura une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui vous sera présentée dans les prochains mois, qui sera, je pense, très ambitieuse en matière de développement du logement social avec les Offices Publics de l'Habitat.
- Deuxième point, la trajectoire de dépendance et de réduction par rapport aux opérateurs extérieurs.
- Et enfin, la production de logements encadrés. On a besoin de créer des logements, mais des logements encadrés, en particulier dans les zones à forte pression touristique. Par logements encadrés, j'entends le logement social, le bail réel et solidaire, ainsi que l'accession sociale encadrée.

Nous souhaitons vous proposer, dès le mois de février, la révision du règlement d'aide au logement, qui réaffirme ces priorités politiques. Celle-ci sera finalement présentée au mois d'avril, pour des raisons liées à la campagne électorale et à la nécessité de faire preuve de prudence à l'approche des échéances municipales. La révision du règlement d'aide au logement vous sera donc présentée au mois d'avril.

Il s'agira notamment, et j'insiste sur ce point, d'aider plus fortement les communes qui mettent en œuvre des outils favorisant l'accession à la propriété pour les Corses, ainsi que des dispositifs de régulation des résidences secondaires et des meublés de tourisme.

À cet égard, je rappelle que, lors de la dernière session, nous avons voté un nouveau règlement d'aide aux communes, qui introduit une réserve stratégique destinée à soutenir les projets d'investissement portés par les communes qui s'engagent à lutter contre la spéculation foncière et immobilière.

Je regrette toutefois que, lors de cette session, les oppositions, notamment nationalistes, n'aient pas soutenu ce choix, qui constituait un choix politique fort et assumé.

C'était pourtant l'occasion d'affirmer collectivement que nous ne saurions accepter que les seules logiques de marché compromettent la capacité des collectivités, qu'il s'agisse de la Collectivité de Corse ou des communes, à répondre aux besoins essentiels des insulaires. Dans l'attente de l'autonomie et d'un statut de résident, notre responsabilité collective – Conseil exécutif, majorité et opposition – est d'agir conjointement, en mobilisant l'ensemble des leviers législatifs et réglementaires à notre disposition, afin de garantir à chaque Corse la possibilité de se loger dignement sur sa terre.

A ringraziavi !



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/006

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : **DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA CORSE**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le début de l'année 2026 aura été marquée par de fortes et nombreuses mobilisations agricoles, ici et ailleurs. À l'heure des négociations sur la nouvelle Politique Agricole Commune 2028-2034, le monde agricole manifeste sa grande inquiétude, pose ses interrogations majeures quant à son avenir, et ce, dans un contexte géopolitique international tendu et un paysage politique français miné par une instabilité désormais chronique.

Dans ce marasme qui ne l'épargne plus, la Corse prend sa part de révolte et de revendications. Ainsi, la Coordination Rurale présente à Paris pour dénoncer le danger mortel du Mercosur pour la plupart de nos filières et les abattages abusifs de bovins, suite à la dermatose nodulaire.

Ce premier rappel traduit sans conteste le malaise profond d'une profession qui était hier, dans ce pays, bien plus qu'une profession, mais un pilier de notre identité. On pourrait y ajouter la dernière communication des filières ovine et caprine qui rappelle les dangers d'ordre sanitaire pesant sur les cheptels, et qui réclament légitimement le renforcement du protocole de prévention face au risque permanent de fièvre catarrhale, de la tuberculose animale, de dermatose nodulaire et autre peste porcine africaine déjà présente en Espagne et en Italie.

Enfin, durant la semaine écoulée, ce sont FDSEA et JA qui ont occupé la DDTM à Bastia, et qui seront reçus demain vendredi au ministère de l'agriculture à Paris.

Il va sans dire que tous ont notre soutien inconditionnel dans leur combat pour la sauvegarde et la promotion des activités agricoles dans notre pays. Leur combat est aussi et d'abord notre combat !

À cet égard, si la motion en passe d'être votée demain évoque plusieurs aspects, elle mérite à notre sens quelques amendements notables. En effet, au gré des mandatures et des votes unanimes, le problème agricole demeure un problème éminemment politique ; Or, en 2026, le mouvement national aspire toujours à l'avènement d'une évolution institutionnelle historique, où le vocable « autonomie » dépasse de manière incontestable toutes les considérations symboliques et autres pointillés législatifs, parce que l'autonomie politique est consubstantiellement financière et alimentaire ...

Aujourd'hui, le véritable défi posé à la Corse, pour des nationalistes corses, c'est celui de répondre efficacement et durablement à une impérieuse nécessité : proposer un modèle insulaire particulier enracinant l'activité agricole dans le paysage des décennies à venir ; c'est donc, en même temps, garantir les conditions élémentaires du maintien et du développement, tout en dérogeant sans la moindre ambiguïté, dans une originalité adaptée à nos contraintes et à nos aspirations, à une Politique Agricole Commune (PAC) dictée, formatée et imposée, dans le seul intérêt des états-nations d'Europe.

Cette nouvelle PAC constitue, et beaucoup aiment à le rappeler, « le principal mécanisme de soutien mis en place par l'Union européenne pour structurer un espace agricole commun, accompagner les exploitations et soutenir le développement des territoires ruraux ». Soit !

À ce stade, il est clair que la voix de la Corse a vocation à se faire entendre autrement que par les chemins du droit commun français et européen.

Oui, cette île subit le double handicap de l'insularité moderne et de sa géographie montagneuse (la plus montagneuse de méditerranée, avec une altitude moyenne de 565 mètres). Et au-delà des dangers qui pèsent sur nos cheptels, doit-on rappeler son taux d'autosuffisance alimentaire de 4% quand la France est à 80% ? Doit-on rappeler que le taux de surfaces agricoles déclarées n'est que de 19% quand la France est à 54% ? Que 40% des parcelles foncières de montagne restent non titrées ? Que l'enveloppe ICHN Corse, (Indemnités compensatoires de handicaps naturels) est 14% inférieure à la moyenne française, malgré le double handicap spécifique de la Corse insularité et montagne évoqué plus haut ? Que 70% des plus belles parcelles agricoles (ESA) en friches et sous exploitées et peu de

remembrement réalisé en Corse à l'inverse des autres régions d'Europe ? Que le prix des carburants impacte toutes les activités ?

Pour l'heure, il importe de positionner à son juste niveau notre revendication face aux états-nations et à l'Europe. La Corse se donner les moyens d'obtenir un statut dérogatoire, déclinant par là même les modalités de sa gouvernance.

Cet objectif requiert la mise en débat rapide d'un véritable plan de développement agricole de la Corse.

Que comptez-vous faire pour poser les fondements indispensables de ce plan, au regard du PADDUC, du schéma d'aménagement hydraulique et de la revendication d'autonomie qui guide nos pas vers la souveraineté politique ?

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/006

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME VANINA LE BOMIN AU NOM DU GROUPE
AVANZEMU**

OBJET : *Développement agricole de la corse*

Madame la Conseillère territoriale,

Je partage votre soutien affiché aux agriculteurs corses. Mais, permettez-moi d'être clair d'emblée : le temps des constats partagés et des incantations est terminé. La situation que traverse l'agriculture corse n'est pas le fruit du hasard ; elle est la conséquence directe de choix politiques répétés – européens et français – qui ont durablement marginalisé ce secteur stratégique. Je parle ici en responsabilité, et aussi en tant qu'éleveur ovin, donc sans posture ni naïveté.

Je me félicite en premier lieu que vous ayez rappelé des éléments chiffrés que nous avons nous-mêmes mis en avant pour justifier la singularité de la Corse : son niveau d'autonomie alimentaire, la part des surfaces consacrées à l'agriculture, et même son relief moyen de 565m. Mais ces chiffres ne servent à rien s'ils ne débouchent pas sur des décisions.

Vous appelez à une « planification du développement agricole ». Soyons sérieux : la Corse n'a pas besoin d'un plan de plus. Le développement agricole ne se décrète pas comme on programme la construction d'un ouvrage hydraulique ou d'une infrastructure. Il repose sur une approche multifactorielle, transversale, qui dépasse largement le seul champ agricole.

Ce n'est donc pas la méthode choisie par l'Exécutif car le problème n'est pas méthodologique. Il est politique et institutionnel.

L'enjeu n'est donc pas de produire un « plan » supplémentaire, mais bien de faire sauter des verrous politiques anciens pour mettre enfin en cohérence les moyens d'action avec les objectifs affichés.

L'expérience est d'ailleurs éclairante. Les Orientations Stratégiques Agriculture, Forêt et Développement Rural votées en 2013 à la quasi-unanimité de cette Assemblée reposaient sur un diagnostic juste et une ambition forte. Pourtant, faute de leviers réels, elles n'ont jamais pu être pleinement mises en œuvre. Parce que sans leviers politiques, un plan n'est qu'un document !

Ces verrous politiques, que je mentionnais, nous les connaissons tous :

- l'absence de moyens d'action sur le foncier pour valoriser les potentialités productives de nos territoires, même si la révision du PADDUC peut nous offrir l'opportunité de transformer les ESA en espaces de production vivants, dépassant ainsi le stade de la simple sanctuarisation ;
- des compétences clés qui échappent encore à la Collectivité, notamment en matière sanitaire ou éducative ;
- une PAC inadaptée qui n'encourage pas le couplage des aides à la production ;
- des moyens financiers mal calibrés ou qui manquent de cohérence ;
- une gouvernance qui reste à améliorer.

Aussi, nous avons tiré profit de l'expérience de ces plans stratégiques et fait le choix de concentrer notre action sur la levée concrète de ces blocages au développement de l'agriculture corse, parfois anciens de plusieurs décennies.

Dans ce cadre, un certain nombre d'initiatives ont été prises :

D'abord, s'agissant de l'autonomie de la Corse, qui constitue un levier essentiel pour agir réglementairement sur la reconquête des terres agricoles. J'en citerai un exemple emblématique : la réforme du régime des autorisations de défrichement, dont seuls sont exonérés aujourd'hui, les terrains mis en valeur depuis moins de trente ans. J'y ajoute la volonté de mettre en place une véritable politique de rénovation agraire, intégrant fiscalité, tenure foncière et mise en valeur, rendue possible par l'élargissement des compétences de la Collectivité.

Ensuite, sur le sanitaire. Là encore, tant que la Corse restera un simple territoire d'application, elle subira. Faire de la Corse un territoire sentinelle n'est pas un slogan : c'est une nécessité stratégique face aux risques sanitaires qui menacent nos cheptels et nos cultures.

Sur le volet recherche également, avec la mise en place d'un partenariat inédit et appelé de ses vœux depuis de nombreuses années entre l'ODARC, l'INRAE, l'Université de Corse et les professionnels agricoles au travers d'un projet FEDER sur la problématique du changement climatique et de l'autonomie alimentaire.

Enfin, sur la préparation de la PAC 2028-2034. Les textes sont sur la table depuis l'été 2025. Et soyons lucides : si la Corse ne s'impose pas politiquement maintenant, elle sera, une fois de plus, la grande oubliée.

C'est pourquoi nous intervenons à trois niveaux :

- Au niveau européen, en défendant sans relâche l'application de l'article 174 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment au sein du Comité des régions, sous l'impulsion de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, avec des rencontres

directes avec le Commissaire européen et les services de la DG Agri, et par le dépôt d'amendements aux textes.

- Au niveau français, en sollicitant auprès du ministère de l'Agriculture un chapitre spécifique et un système d'aides dédié à la Corse, intégrant les deux piliers de la PAC désormais fondus dans un fonds unique avec la politique de cohésion et la pêche. Un courrier cosigné par Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, M. le Président du Conseil exécutif et moi-même a été adressé au Premier ministre dans le cadre de l'arbitrage qui doit être rendu très rapidement sur l'architecture de la future PAC.
- Enfin, au niveau territorial, au travers d'un cycle de rencontres réunissant les représentants élus et les syndicats du Conseil d'Administration de l'ODARC, afin de dimensionner le projet agricole de la prochaine programmation. Cinq réunions thématiques se sont d'ores et déjà tenues d'octobre à janvier concernant l'historique des plans et le cadre réglementaire de la future PAC, le foncier, la formation et l'installation, les financements et l'accès aux marchés.

Je me permets d'ailleurs de relever qu'aucun élu du groupe Avanzemu n'y a participé, pas plus que votre groupe ne siège habituellement au Conseil d'Administration de l'ODARC, pourtant lieu central d'échanges et de co-construction.

Madame la Conseillère, ces éléments conditionnent à n'en pas douter l'avenir de l'agriculture corse qui ne se jouera ni dans des plans sans leviers, ni dans des postures démagogiques et politiciennes.

Il se jouera dans notre capacité à assumer une rupture avec le droit commun, à obtenir un statut dérogatoire et à faire de la souveraineté alimentaire un pilier concret de l'autonomie corse.

A ringraziavvi !



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/005

**Question orale déposée par M. Louis POZZO DI BORGIO
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : CONTINUITE TERRITORIALE ET ECONOMIE : QUELLES
GARANTIES POUR 2026 ?**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Collectivité de Corse fait aujourd'hui face à une équation budgétaire de plus en plus contrainte. Dans un contexte où, faute de pacte fiscal permettant de dégager des recettes propres, nos marges de manœuvre demeurent limitées, notre trajectoire budgétaire reste largement dépendante des arbitrages arrêtés dans la préparation et l'exécution du budget de l'État.

Au premier rang de ces paramètres figure la Dotation de Continuité Territoriale, dont l'objet est précisément de compenser les contraintes de l'insularité en matière de liaisons maritimes et aériennes. Or, chacun le sait, cette dotation est figée depuis 2009, alors même que les coûts d'exploitation du service public de transport ont fortement augmenté : ce décalage pèse directement sur nos équilibres budgétaires et sur la sécurisation de la continuité territoriale et par conséquent du service public maritime et aérien.

Par ailleurs, au 1er janvier 2026, la Corse s'est dotée d'un nouvel outil consulaire, l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, en lieu et place des CCI. Ses ressources reposent en grande partie sur la taxe pour frais de chambre, encadrée au niveau français, et donc exposée aux arbitrages des lois financières, avec des inquiétudes légitimes pour la capacité de ce nouvel établissement à exercer pleinement ses missions dans une phase de bascule institutionnelle.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous confirmer les modalités de sécurisation de la DCT pour 2026 et nous préciser comment cette évolution se traduit concrètement dans la construction puis l'exécution du budget de la Collectivité ?

S'agissant de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, quelles garanties ont été obtenues – ou restent à obtenir – pour assurer la continuité de financement via la taxe pour frais de chambre, et la pleine insertion du nouvel établissement dans les mécanismes nationaux de répartition, afin qu'il puisse exercer ses missions sans fragilisation dès cette première année ?

Enfin, quelles perspectives et quels leviers l'Exécutif fixe-t-il pour 2026 afin de protéger, dans la durée, nos deux leviers structurants : continuité territoriale et accompagnement économique des entreprises corses, dans un contexte où les arbitrages français et européens peuvent peser directement sur notre trajectoire budgétaire et sur le pouvoir d'achat ?

Je vous remercie.

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/005

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MONSIEUR LOUIS POZZO DI BORGIO AU NOM DU FA POPULU
INSEME**

OBJET : *Continuité territoriale et économie : quelles garanties pour 2026 ?*

Merci pour votre question, qui permet de revenir sur deux catégories de problématiques qui nous ont largement mobilisés ces dernières semaines et qui, à ce jour, ne sont pas totalement réglées ni traitées. Ce n'est pas faute, bien sûr, d'avoir multiplié les courriers, les coups de téléphone, voire les réunions, y compris ces derniers jours. Je précise également que nous aurons sans doute l'occasion de répondre de façon plus complète lors du débat devant votre Assemblée sur le rapport d'exécution de la délégation de service public dans le transport maritime, notamment sur les questions liées à la DCT ou, plus généralement, au financement de la continuité territoriale, dans un contexte où, vous le savez, l'augmentation prévisible des coûts de carburant dans les mois à venir et surtout la fiscalité des ETS continuent de fragiliser, au même titre qu'un certain nombre d'autres facteurs, notre modèle global.

Cela étant, je pourrai répondre directement et de façon synthétique dans le cadre de votre question orale.

Premier point, la dotation de continuité territoriale. C'est un combat de fond que nous menons de manière récurrente à chaque exercice budgétaire.

Je rappelle que la situation politique nationale rend les choses difficiles dans la mesure où plusieurs de nos interlocuteurs gouvernementaux sont souvent mobilisés par d'autres

problématiques. En tout cas, en ce qui concerne la dotation de continuité territoriale, le projet de texte qui devrait être validé via le 49.3 prévoit un montant de dotation de continuité territoriale pour l'année 2026 de 60 millions d'euros. Donc, bien sûr, vigilance et attente du résultat du vote définitif, mais si ce montant est retenu, il s'agit du juste montant que nous avons objectivé sur le plan technique et que nous avons sollicité. Ce sont également des demandes qui ont été reprises à leur compte, grâce au travail des parlementaires corses, par les votes — non décisionnels mais politiquement importants — de l'Assemblée nationale et du Sénat, lesquels avaient voté pour un montant de 60 millions d'euros.

Donc, si nous obtenons ces 60 millions d'euros, nous aurons le financement de la dotation de continuité territoriale pour l'année à venir. Restent deux problèmes. Le premier, c'est celui de la pérennisation de cet ajustement qui implique à la fois une majoration de l'enveloppe et ensuite une ré indexation tous les ans.

De ce côté-là, malgré nos efforts, nous n'avons aucune garantie et ne pouvons donc pas nous satisfaire d'une situation qui nous place, chaque année et à l'occasion du vote de la loi de finances, dans une instabilité et une insécurité structurelles.

Le second concerne les discussions en cours avec le gouvernement laissant apparaître un profond désaccord, puisque le gouvernement laisse à croire ou souhaiterait laisser à croire que la majoration de la dotation de continuité territoriale jusqu'à un montant de 60 millions permet d'intégrer le coût ou le surcoût des ETS. Or, cette explication n'est pas recevable juridiquement, elle n'est pas recevable politiquement, et elle n'est pas recevable budgétairement. La dotation de continuité territoriale ne peut pas servir à venir compenser le coût d'une fiscalité, il faut que ce soit dit clairement, y compris vis-à-vis notamment des entrepreneurs corses et des consommateurs corses qui risquent de voir répercuter sur le coût à la caisse, le surcoût induit par une fiscalité qui n'est pas adaptée aux contraintes de l'insularité.

Donc, 60 millions d'euros, normalement, mais des éléments d'incertitude importants et un débat de fond qu'il faut continuer de mener. Cela sera dit certainement par Jean-Felix Acquaviva dans le cadre d'une autre réponse orale, et nous l'aborderons cet après-midi, mais je rappelle quand même qu'il y a eu, le 30 décembre 2025, la Commission européenne qui a publié une décision validant intégralement notre système de financement du service public. Nous avons notamment apporté la démonstration technique et argumentée — validée, je le répète, par la Commission européenne — que chaque euro de dotation de continuité territoriale alloué finance le service public et le service public seulement. Donc, la discussion sur le périmètre juste et utile est close en ce qui nous concerne, car nous avons eu la validation de la Commission européenne.

Deuxième point important : le financement du nouvel établissement public industriel et commercial de Corse. Sans rentrer dans le détail technique, je rappelle que, hors concession de service public, les activités publiques, notamment dans le domaine du conseil aux entreprises, et de l'accompagnement des entreprises, sont financées par la taxe pour frais de chambre, que la taxe pour frais de chambre fait l'objet d'un prélèvement au plan français et d'une gestion par CCI France qui redistribue ensuite aux différents établissements publics par le biais d'une péréquation qui, globalement, défavorise les petits établissements publics comme le nôtre. Pour nous, la logique de la nouvelle loi, de la loi spéciale qui a organisé le rattachement, justifie un mode de financement qui soit dérogatoire, c'est-à-dire un

préfinancement qui serait prélevé sur le montant global de la taxe pour frais de chambre attribué à la Collectivité de Corse, qui ensuite le rétrocède à l'établissement public.

Cette évolution suppose une évolution législative. Elle n'a pas été possible dans le cadre politique d'instabilité que vous connaissez actuellement. La garantie qui a été donnée politiquement par le gouvernement, c'est que le montant de la taxe pour frais de chambre correspondant à la moyenne des trois exercices antérieurs au rattachement serait reversé cette année suite à une intervention directe du gouvernement auprès de CCI France.

Cet engagement a été pris, nous veillerons à ce qu'il soit respecté et puis parallèlement il faudra que nous continuions à œuvrer pour la prise en compte par la loi, car cela impose une modification du Code général des impôts, des nouvelles modalités de financement de nature à garantir la pérennité de la ressource qui est nécessaire à l'établissement public pour fonctionner et je rappelle qu'en parallèle nous continuons le travail pour organiser le rattachement par voie législative de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse. C'est un engagement qui avait été pris dans le cadre de la loi PACTE, qui n'a pas été tenu pour l'instant et que nous devons réussir à faire concrétiser au plus vite.

A ringraziavvi !

1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/002

**Question orale déposée par M. Jean-Noël PROFIZI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : POUR LE RETOUR EN CORSE DE LA STATUETTE
PRÉHISTORIQUE DE CAMPU FIUREDDU**

Mme la Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine,

À l'automne 2023, la mise en ligne d'une pétition pour le retour, en Corse, de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu avait relancé l'attrait pour cet objet archéologique. Plus d'un millier de personnes l'avaient, à ce titre, signée.

En novembre 2023, l'Exécutif annonçait, par voie de presse, un partenariat avec le British Museum pour le prêt et l'exposition, en Corse, de la statuette de Campu Fiureddu. Or, 2 ans après, cet objet n'est toujours pas revenu en Corse.

Découverte dans le Sud de la Corse, à Grossa, de manière fortuite entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, cette Vénus corse de seulement 7 cm de haut a récemment été datée du Néolithique moyen, autour de 4500 av J.-C., en comparaison avec des statuettes retrouvées, dans les années 1970, en Sardaigne.

Elle est la propriété du célèbre British Museum depuis 1927, après avoir été achetée par un paléontologue anglais. En 2024, une équipe de chercheurs corses et anglais a localisé une nouvelle statuette au musée de Cambridge ; celle-ci serait l'originale, acquise dès 1926, celle du British Museum n'aurait été qu'une copie de travail réalisée par le fameux paléontologue.

Depuis de nombreuses années, l'une et l'autre ne sont plus exposées et se trouvent dans les réserves de ces musées.

Ces deux statuettes participent du patrimoine archéologique et culturel de la Corse. Elles constituent un témoignage emblématique de notre histoire très ancienne.

D'ailleurs plusieurs milliers d'objets archéologiques provenant de Corse dorment dans les réserves des musées français et européens.

Il ne s'agit pas de rouvrir le débat sur la restitution des biens culturels emportés ou pillés de leur lieu d'origine. Cette problématique, pourtant légitime mais juridiquement complexe, relève des prérogatives des Etats. Les interpellations officielles par les parlementaires corses, le député Paul André Colombani en 2019 puis les sénateurs Jean Jacques Panunzi et Paulu Santu Parigi en 2023, restées lettre morte, illustrent cette difficulté.

Des solutions alternatives, simples à mettre en œuvre comme le transfert, la donation, le prêt à long terme ou le dépôt provisoire, existent.

Il est de notre devoir que ces deux statuettes et les milliers d'autres objets préhistoriques et paléontologiques conservés hors de Corse puissent, un jour, retrouver notre île et être exposés au public dans le musée archéologique de Sartè.

Notre question sera la suivante :

- Où en est le partenariat, avec le British Museum, annoncé fin 2023 pour faire en sorte que la statuette de Campu Fiureddu revienne en Corse précisément un siècle après sa disparition ?

À ringrazià vi.

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/002

**REPONSE DE MADAME ANNE-LAURE SANTUCCI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-NOEL PROFIZI AU NOM DU GROUPE
CORE IN FRONTE**

OBJET : *Pour le retour en Corse de la statuette préhistorique de Campu Fiureddu*

Madame la Présidente,

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie de me donner l'occasion d'informer notre assemblée sur le travail que j'ai effectué depuis le mois de février 2025 comme Conseillère exécutive en charge notamment du Patrimoine.

Je vous remercie également de me permettre de prendre la parole et de pouvoir aborder dans cet hémicycle un sujet éminemment politique et profondément symbolique : celui de la restitution à la Corse de son patrimoine historique.

Figurez-vous que ce sujet a été abordé très récemment, la semaine dernière pour ne rien vous cacher, à l'occasion d'une visite de terrain effectuée avec les équipes de la direction du patrimoine et avec celles du musée d'archéologie de la Corse à Sartè.

Vous l'avez compris, la question du retour en Corse de la statuette de Campu Fiureddu, comme d'autres éléments de notre patrimoine, fait partie des préoccupations qui m'animent depuis ma prise de fonction, et qui, soyons-en certains, ont animé mes prédécesseurs.

Il convient d'abord de rappeler à cette assemblée que la constitution des collections des musées corses, et en particulier celles issues de l'archéologie, s'est considérablement enrichie ces dernières années. Plusieurs ensembles patrimoniaux majeurs, issus de découvertes récentes et scientifiquement documentées, sont venus nourrir et structurer le discours sur l'histoire des peuplements de la Corse. Je pense par exemple au sarcophage de Lanu, mais il y en a beaucoup d'autres.

Ces ensembles jalonnent aujourd'hui le parcours permanent du musée d'archéologie de la Corse à Sartè. Parallèlement, un prêt de deux ans a été consenti pour une cinquantaine d'objets provenant d'une collection emblématique d'origine corse conservée hors de l'île, et, en ce début d'année, les services de la Collectivité travaillent activement au retour de plusieurs autres collections corses conservées à l'extérieur de l'île.

S'agissant plus spécifiquement de la statuette néolithique de Campu Fiureddu, l'intérêt de la Collectivité de Corse, pour son retour, même temporaire, n'est pas nouveau.

Deux tentatives avaient déjà été engagées par le passé :

- Dans les années 2000, une première demande de prêt formulée par le musée de Sartè avait été refusée par le British Museum.
- Plus récemment, en 2024, un accord avait été trouvé pour un prêt court au musée de l'Alta Rocca à Livia, suivi d'un prêt long au musée d'archéologie de la Corse à Sartè.

Ce projet avait d'ailleurs bénéficié d'un arrêté d'insaisissabilité délivré par le ministère de la Culture. Toutefois, les démarches ont dû être interrompues en raison du coût très élevé du transport imposé par le musée prêteur.

Vous le savez, les deux statuettes, celle conservée à Londres et celle redécouverte en 2024 à Cambridge, sont détenues légalement par ces institutions, qui disposent de certificats d'acquisition.

Leur caractère inaliénable exclut donc toute restitution au sens juridique du terme.

Vous comprendrez donc que solliciter le retour des deux statuettes ne suffit pas, mais a contrario cela n'empêche pas d'envisager un prêt de longue durée au bénéfice du musée d'archéologie de la Corse.

Dans ce contexte renouvelé, marqué à la fois par la découverte d'une seconde statuette et par l'expérience des démarches précédentes, il apparaît aujourd'hui nécessaire de redéfinir notre stratégie.

Les services de la Collectivité de Corse, en lien étroit avec ceux du ministère de la Culture, travaillent actuellement au renouvellement d'une demande de prêt long portant sur les deux statuettes. Nous avons des éléments qui nous permettent de penser que cette démarche aboutira très prochainement.

Au-delà de ce dossier, il s'agit d'un choix éminemment politique.

Si restituer signifie, comme nous l'entendons, « *rendre un bien à son propriétaire* » alors le retour de ces objets emblématiques est bien un acte de reconnaissance ; reconnaissance envers notre histoire, notre mémoire collective mais aussi notre capacité à la transmettre aux générations futures. Vous l'avez compris il s'agit là d'un enjeu de souveraineté culturelle.

J'ai souhaité que cette réflexion soit élargie à d'autres ensembles majeurs, tels que le trésor de Cagnanu, pour lequel une exposition est en cours d'élaboration, ou le trésor de Lava pour ne citer qu'eux.

Ce travail qui a commencé concerne également l'ensemble des objets de l'archéologie sous-marine présents au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM). Nous continuons donc à nous y atteler, avec constance et détermination, pour que ces biens puissent rejoindre le bien commun et les collections corses.

Ce retour n'est pas pensé uniquement comme un acte patrimonial ou muséal. Il nourrit notre ambition collective. Car ces objets ont vocation à devenir des supports de réflexion et de recherche, en particulier pour notre jeunesse, pour les étudiants, pour les chercheurs.

Leur présence sur la terre de Corse permettra de renforcer les travaux scientifiques, notamment ceux menés à l'Université, de stimuler de nouvelles études, de croiser les regards et de faire progresser la connaissance d'une histoire qui n'est jamais figée ; une histoire en perpétuelle évolution au gré des découvertes archéologiques et des avancées de la recherche.

C'est en donnant accès à ces ressources, ici, en Corse, que nous permettrons aux Corses d'écrire, avec rigueur, les pages encore ouvertes de leur propre histoire.

Enfin, nous pensons que ce mouvement de retour doit aller de pair avec l'extension des espaces de réserves du CCE des musées de Sartè et d'Aleria.

C'est pourquoi, dans le cadre des projets prioritaires du PTIC, des échanges sont actuellement engagés, autour du complexe d'Aleria, dont le centre de conservation et d'études constitue pour nous un levier essentiel du développement de la recherche archéologique.

De plus, il est primordial de mener un effort de réactualisation des parcours permanents de nos musées, qui doivent être plus modernes, plus didactiques, plus accessibles, à destination des Corses comme des visiteurs étrangers, afin de mieux faire connaître la richesse de notre patrimoine, la singularité de notre culture, profondément ancrée dans son histoire mais résolument ouverte sur le monde.

Vous l'avez compris, l'histoire d'un peuple ne s'inscrit pas uniquement dans les livres. Elle s'incarne avant tout dans les vestiges de son passé, dans les objets et les sites qui ont traversé les siècles. Notre patrimoine archéologique n'est pas uniquement le miroir de notre identité collective. Il est aussi le socle sur lequel nous construisons notre présent et notre avenir.

Je vous remercie !



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/008

Question orale déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

OBJET : ENRAYER LA MECANIQUE DE DEPOSSESSION

Monsieur Le Président du Conseil exécutif,

« Parce qu'ici tout a commencé » c'est ainsi que vous avez présenté votre candidature à la mairie de Bastia.

Parce qu'ici, nous sommes les garants des intérêts du peuple corse, l'urgence commande d'entrer rapidement dans un nouveau cycle !

Au cours de cette session nous aborderons à travers un rapport prospectif, les grands défis que notre île devra relever. Nous avons les potentialités pour réussir et il faudra collectivement nous en donner les moyens.

Pourtant, la Corse connaît aujourd'hui une situation économique et sociale critique, une précarité grandissante sur fond d'érosion linguistique et culturelle, où l'identité, les valeurs réelles se diluent au bénéfice du seul profit. À cela s'ajoute une spéculation foncière et immobilière effrénée et plus de 5000 nouveaux arrivants qui débarquent chaque année sans aucune maîtrise ni même moyen de contrôle. Bref, la mécanique de dépossession poursuit son œuvre.

Récemment Corse Matin titrait : « Les jeunes corses face au mur d'un foncier devenu inaccessible sur l'île ». Dévoilant une réalité que nous connaissons bien, celle d'une spéculation foncière et immobilière effrénée.

Vous le rappelez vous-même il y a peu, le peuple corse se sent menacé dans son existence même.

Pour l'heure, rien n'est de nature à le rassurer.

Il se pourrait que le débat sur le pseudo statut d'autonomie soit inscrit à l'agenda parlementaire après les élections municipales.

Quand bien même, les écritures constitutionnelles seraient votées sans qu'une seule virgule n'y soit retranchée (ce qui a peu de chances d'arriver), il ne s'agira en aucun d'une autonomie permettant la mise en œuvre d'un statut de co-officialité, d'un statut de résident.

Rien donc qui puisse garantir la pérennité de notre peuple sur sa terre.

Et ne me rétorquez pas que les lois organiques permettront de corriger tout cela, vous savez que ce n'est pas vrai !

C'est pourquoi, il faut dès maintenant inscrire ou ré-inscrire à l'agenda politique de notre Assemblée de façon pragmatique et concrète, le débat sur la citoyenneté corse et les droits qui doivent s'y rattacher : co-officialité de la langue, accès à la terre et au logement, accès à l'emploi, droit de décider.

Alors que la révision du Padduc est engagée, nous devons remettre le statut de résident au cœur des dispositifs de lutte contre la dépossession foncière.

Enfin, doit aussi être mise au débat la constitution d'un corps électoral légitime fondé notamment sur les CIMM et une durée de résidence à déterminer.

Comment, concevoir lors des prochains scrutins (élections territoriales dans deux ans et/ou référendum sanctionnant une réforme institutionnelle) être dépossédés de notre droit de décider. Rappelons que les dernières élections législatives, ont été marquées par des candidatures et de nombreux suffrages issus de la colonisation de peuplement.

Parallèlement, émergent dans le paysage politique des courants que nous avons toujours combattus car ils sont aux antipodes de ce que nous portons et de ce que nous sommes, même lorsqu'ils tentent de se parer d'un vernis d'identité. Ils nient par essence l'existence même du peuple corse, seule communauté de droit sur sa terre.

Ce sentiment global de dépossession, même s'il s'exprime différemment, au sein de cette assemblée, je le sais partagé bien au-delà des bancs nationalistes. Et en-dehors de cet hémicycle, il est ressenti par l'immense majorité des corses.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez souvent rappelé que le peuple Corse, ce n'est pas seulement les nationalistes. C'est vrai, mais il y a 10 ans et ensuite, lors des différents scrutins qui se sont succédés, les corses ont voté majoritairement pour les propositions du mouvement national. J'ai la faiblesse de croire, qu'ils souhaitaient alors voir aboutir ces revendications.

Alors, même que cette question est au cœur de notre combat, la mandature se terminera dans deux ans et rien n'est pour l'heure réellement mis en œuvre, pour enrayer la mécanique de dépossession.

Vous ne partagerez certainement pas totalement ce constat. Mais si tel est le cas, au moins en partie, êtes-vous prêt à inscrire ces problématiques à l'agenda de notre collectivité et sous quelles modalités ?

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/008

**REPONSE DE MONSIEUR GILLES SIMEONI A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME JOSEPHA GIACOMETTI-PIREDDA**

OBJET : *Enrayer la mécanique de dépossession*

Madame la Conseillère,

C'est un constat partagé sur beaucoup de points, d'ailleurs, au-delà de votre question et de ma réponse. Je pense que les Corses nous le disent au quotidien.

Problème, bien sûr, de spéculation et de dépossession.

Problème d'identité collective avec un recul de notre langue, de notre culture, plus globalement, de sentiment d'appartenance et de cohésion, y compris avec des phénomènes, par exemple, de communautarisme ou des réponses qui empruntent aux logiques xénophobes et simplificatrices de l'extrême droite européenne, voire mondiale.

Difficultés économiques, précarité grandissante, problème démographique, qui est évident. Quand je dis problème démographique, c'est d'abord, par exemple, celui de la dénatalité, celui du vieillissement de la population et c'est aussi celui d'un accroissement considérable de la population qui se fait uniquement par solde migratoire et qui, de par la composition de cet accroissement, accroit mécaniquement, y compris des logiques de précarité, de déséquilibres territoriaux, de cohésion sociale et sociétale.

Il y a aussi, nous le savons, une trop longue litanie d'assassinats, d'actes graves, gravissimes, qui nous inquiètent au plus profond, collectivement et singulièrement pour notre jeunesse.

Le tableau peut donc sembler sombre, il l'est par bien des aspects. Comment pouvons-nous y répondre avec des moyens qui restent limités ?

J'ai envie de vous dire que, pour la famille politique à laquelle nous appartenons, l'un et l'autre, la réponse se fait par la force du projet, avant tout, c'est-à-dire notre projet, que nous, nous considérons être un projet de construction nationale, et qui doit permettre à la fois de répondre aux logiques de spéculation, par des logiques d'accession à la terre, aux logements, de préservation du lien entre le peuple corse et sa terre. Le projet linguistique, on va en parler tout à l'heure, « *a lingua face u populu* ».

Comment pouvons-nous continuer à permettre à celles et ceux qui arrivent ici, et qui le souhaitent, de devenir corses ? Moi, je continue à dire que la Corse doit fabriquer des corses, mais qu'aujourd'hui, cette logique d'intégration et de fabrication, elle dysfonctionne, et elle dysfonctionne gravement. Donc, toutes ces questions, elles sont posées, et il faut y apporter des réponses.

D'abord dire qu'il y a du côté du Conseil exécutif, y compris à droit constitutionnel constant, une volonté qui est d'accélérer le renforcement des moyens. Je vais prendre deux exemples rapides, ça a été évoqué par Julien Paolini, sur la question de la lutte contre la spéculation. Notamment, aller le plus vite possible en mobilisant l'ensemble des dispositifs existants, y compris à droit constitutionnel constant, pour lutter contre la spéculation, pour préserver et mettre en valeur les terres agricoles.

Cela fait écho, y compris avec une réunion économique que nous avons eue hier, avec le collectif « Bâtir Ensemble ». Il y aura, cet après-midi, une mobilisation d'un autre collectif, « Uniti pà l'Avvene ».

Nous, nous disons aux chefs d'entreprise et aux salariés du bâtiment que oui, il faut construire. La question fondamentale, c'est construire quoi ? Construire comment ? Construire où ? Et construire pour qui ? Et donc, dans la réunion que nous avons eue hier, nous avons essayé, y compris dans la discussion avec l'État, avec lequel, sur beaucoup de points, nous ne sommes pas d'accord, mais sur ce type de problématique par exemple, hier, nous avons acté qu'il faut faire converger l'ensemble des dispositifs pour prioritairement construire du logement principal. Et avoir derrière des dispositifs qui permettent de lutter contre les logiques d'exclusion et de dépossession pour faire que les Corses, et donc les résidents Corses, accèdent prioritairement à la propriété et au logement locatif.

Et lorsqu'on parle de logement social, nous, nous avons fait des propositions, vous le savez, qui ne sont pas des propositions d'exclusion. Nous, on ne va pas regarder la couleur de peau des gens pour savoir s'ils ont droit à un logement social. Cependant, le statut de résident, y compris dans le logement social, a vocation à être mis en œuvre.

L'OPH, par exemple, travaille sur un bail réel et solidaire. Cela a été mis en œuvre par d'autres communes. Nous, nous souhaitons que le bail réel et solidaire soit réservé prioritairement aux résidents pour qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine et pour que l'on puisse prioriser. Il y a 10.000 demandes, il y a 1.000 logements, il faut à la fois construire des logements et il faut organiser des règles qui soient respectueuses des principes fondamentaux, mais qui prennent en compte nos objectifs politiques. Et c'est ce qu'on a aussi essayé de faire. Par exemple, alors ça a peut-être été insuffisamment expliqué ou mal compris, mais moi, je vous le dis, le Conseil exécutif de Corse assume totalement le nouveau règlement des aides qui a été coconstruit largement avec

les communes, avec la Chambre des Territoires et qui est, dans le respect du droit positif, un règlement qui invite les communes à se saisir des dispositifs législatifs existants et par exemple, les servitudes d'urbanisme qui permettent de consacrer une partie du territoire communal uniquement à du logement principal. Nous, nous souhaitons que les communes s'emparent de cela et nous souhaitons mettre des incitations, y compris dans le dispositif d'aide aux communes.

Même chose sur la langue, on va en dire un mot, c'est important. Hier, on nous demandait : « Mais qu'est-ce qui est nouveau ? » On a fait beaucoup ensemble pour la langue et on continue à vouloir agir. Ce qui est peut-être nouveau aujourd'hui, c'est le fait de se dire que nous devons faire converger l'ensemble des démarches et des dispositifs dans une logique qui replace la langue corse au cœur de notre vie collective. C'est la raison pour laquelle nous avons voté à l'unanimité le dispositif « Paesi è cità immersivi » précisément pour mobiliser et créer une dynamique autour de la langue, y compris dans sa dimension professionnalisante, dans sa dimension sportive et dans sa dimension d'échange.

Un dernier mot, je sais que nous ne sommes pas d'accord sur les perspectives que pourrait ouvrir la révision constitutionnelle si elle aboutit. Moi, je fais partie de ceux qui considèrent que le rendez-vous d'avril avec le Congrès est très important et si, comme je le souhaite et comme nous allons être nombreux à essayer d'en convaincre les parlementaires, députés et sénateurs, le Parlement français vote en l'état le projet d'écriture tel qu'il a été très largement validé par l'Assemblée de Corse, je pense que ce sera une avancée significative qui nous permettra notamment d'aller vers un statut de co-officialité de la Corse, et vers un statut de résident.

Ensuite, sur la question d'un corps électoral et d'une citoyenneté. La question de la citoyenneté, nous l'avons portée ensemble, et je crois que c'est une notion profondément progressiste, qui n'est pas reprise en l'état dans le projet. Dès lors, je pense qu'on ne peut pas changer de monture alors qu'on est à quelques mètres de l'arrivée.

Cependant, la réflexion sur la constitution du corps électoral, sur la façon de faire que le peuple corse soit reconnu, ce sont des thèmes que nous avons vocation à continuer à porter. Pour terminer, vous le disiez dans votre question, y compris pour avoir échangé avec des femmes et des hommes politiques qui, pour le coup, sont très éloignés des positions nationalistes, je crois que la nécessité de cette réflexion, elle est aujourd'hui largement partagée. Alors, je ne sous-estime pas la difficulté, je n'oublie pas aussi ce qui se passe aujourd'hui en France.

Je crois que celles et ceux qui souhaitent évacuer toute la dimension politique de la question corse ne voient pas les défis auxquels la France est aujourd'hui confrontée et auxquels elle doit envisager de répondre par des solutions politiques, constitutionnelles et juridiques, qui la conduiront à abandonner ce que j'appellerais les vieilles lunes.

Je prends deux exemples :

La Nouvelle-Calédonie : Le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste) ne participe pas à l'accord et à ses suites, mais dans l'accord tel qu'il est aujourd'hui, l'État lui-même, y compris avec le soutien d'une très importante partie des loyalistes, reconnaît qu'il y aurait un État de Nouvelle-Calédonie au sein de l'État français. Alors, on peut, quand on est indépendantiste, ne pas s'en satisfaire. C'est la position du FLNKS et je la respecte

profondément. Mais déjà, ce saut politique, symbolique et constitutionnel montre bien que sous la pression de la réalité de la Nouvelle-Calédonie, ce qui est présenté comme un dogme intangible va évoluer.

Deuxième référence, moins subversive, puisque j'entends déjà peut-être dire que la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie. Non, la Corse n'est pas la Nouvelle-Calédonie, c'est sûr. Mais il y a un certain nombre de points communs aussi.

Mais ceci étant, vendredi, il y a une réunion à la Communauté européenne d'Alsace, à l'initiative de Jean-Louis Borloo, qui n'est pas connu pour être particulièrement subversif. Qu'est-ce qu'il dit ? Il est accompagné et soutenu par de nombreuses femmes et de nombreux hommes politiques, de gauche comme de droite. Il dit qu'il faut aller vers une France fédérale. Il faut aller vers une France dans laquelle l'État régalien exerce ses compétences et dans laquelle les parlements de province ont toutes les compétences et les exercent, y compris dans le cadre d'un pouvoir législatif.

Il dit ce que nous -ceux qui ont voté en faveur du projet d'écriture- avons souhaité valider. Et c'est aujourd'hui considéré comme pouvant devenir le droit commun à tel point qu'il y aura demain une centaine d'élus alsaciens qui appartiennent à des formations politiques nationales, qui ont travaillé sur un modèle dans lequel les compétences étatiques et les personnels de l'État, notamment, y compris dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de l'emploi et dans le domaine, pour partie, de la sécurité sociale, seraient transférés à la Collectivité autonome d'Alsace.

Donc, ce n'est pas nous, les nationalistes corses, qui l'avons voulu. C'est eux qui le souhaitent. On peut ne pas être d'accord avec ça, je ne sais pas ce que sera le résultat d'avril, mais croire qu'on peut répondre à notre aspiration multiséculaire, qui s'est exprimée sous toutes les formes que l'on connaît dans la période contemporaine, qui a été traduite dans les urnes à plusieurs reprises, sans répondre politiquement à cette question, à mon avis, c'est se tromper lourdement. Moi, je continue de penser qu'il faut aller vers une solution politique.

Cette solution politique, elle passera aussi, et on l'a toujours dit, par le statut d'autonomie et la révision constitutionnelle, qui si elles interviennent, ne régleront pas tous les problèmes, y compris en ce qui concerne la reconnaissance du peuple corse, à laquelle je suis irréductiblement attaché. Nous aurons à faire preuve d'inventivité et de créativité politique et juridique.

Sur la question de l'évolution démographique, de l'intégration et des modalités d'intégration de ceux qui viennent ici, de la reconnaissance d'une forme de citoyenneté, vous vous en doutez, je ne peux que vous répondre que je suis tout à fait disponible pour que nous ayons ensemble, ici et ailleurs, ce débat.

A ringraziavi !



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/007

**Question orale déposée par M. Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : ETAT DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Plusieurs remontées des établissements scolaires et de la communauté éducative témoignent de constats concernant l'état alarmant de plusieurs établissements scolaires, impactant notamment les conditions d'accueil et d'étude des élèves.

Sans verser dans la démesure, il est des faits avérés que nous prendrons le soin de vous exposer à travers un focus sur deux établissements qui ne sont que des exemples parmi tant d'autres.

Tout d'abord, le Lycée Professionnel du Finusellu à Ajaccio. Celui-ci cumule les carences dues essentiellement au délabrement global de l'infrastructure.

Outre la vétusté générale et apparente des bâtiments et locaux, des problèmes récurrents liés au système de chauffage se font connaître depuis des années. En effet, il est fréquent que les élèves internes se retrouvent sans chauffage ou sans eau chaude. Or, à ce jour, les travaux nécessaires au rétablissement de la situation ne semblent pas engagés.

Les plateaux techniques relatifs au soin à la personne et à l'hôtellerie sont objectivement vétustes. Si un projet de réhabilitation est dans les tuyaux concernant le plateau de soin à la personne, celui de l'hôtellerie semble ne pas être inscrit dans la perspective. C'est pourtant un domaine où les besoins de formation de qualité sont nombreux et pourvoyeur d'emploi local. C'est aussi un maillon essentiel du projet d'école hôtelière méditerranéenne.

Ensuite, le Lycée Agricole de Sartè. De nombreuses similitudes et un état global bien plus dégradé, dont la presse s'est faite largement l'écho.

Comme pour l'exemple précédent, ce lycée agricole connaît des défaillances majeures concernant le chauffage central et l'accès à l'eau chaude pour les élèves.

Ces carences et les désagréments qui ont découlent sont accentués par le très mauvais état des boiseries de l'établissement qui en fait une véritable passoire thermique.

Aucune perspective concernant d'éventuels travaux de réhabilitation ou de rénovation n'a, selon les remontées dont nous disposons, été évoquée.

Il en va de même pour l'atelier de transformation qui doit, quant à lui faire l'objet de travaux. Ceux-ci ont été lancés mais sont à l'arrêt depuis plus d'un an.

L'ensemble des usagers attend une réponse d'ampleur. Le service n'est clairement pas à la hauteur de l'investissement et la participation des élèves pour leur formation. L'attractivité de l'établissement s'en voit également réduite, suscitant moins de vocations voire des renoncements. Est-ce rendre service au monde agricole ?

Ces deux exemples significatifs n'étant qu'une illustration de l'état général des établissements en Corse, que prévoyez-vous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, pour répondre à l'urgence des nombreuses problématiques remontées par les établissements insulaires ? Quel plan de réhabilitation global du bâti pouvez-vous décliner afin de permettre à nos jeunes d'étudier dans de bonnes conditions et de garantir la pérennité des filières ?

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/007

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE
AVANZEMU**

OBJET : État des établissements scolaires du secondaire

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de saluer le travail et la mobilisation au quotidien des agents de la Collectivité de Corse. Il est essentiel de couper court au discours réducteur laissant entendre que la Collectivité de Corse ne fait rien. La réalité est que nous sommes pleinement mobilisés chaque jour au service de nos établissements et de notre jeunesse.

Je rappelle l'engagement fort des équipes de la Direction adjointe des infrastructures d'enseignement. Elles travaillent, elles s'impliquent, elles se rendent disponibles pour améliorer les conditions d'accueil de nos élèves et de nos enseignants.

Les urgences sont traitées, les problèmes de sécurité pris en charge, et ce, dans le cadre de nos compétences.

Vous siégez depuis longtemps dans cette Assemblée, vous connaissez donc les compétences de l'institution. Pourtant, au regard de votre question et de ce qu'elle laisse sous-entendre, il me semble nécessaire de rappeler notre champ d'intervention au bénéfice des collèges et lycées.

La Collectivité de Corse assure le financement, la construction, l'équipement et l'entretien des 47 établissements publics du second degré. Ces bâtiments accueillent du public, et même un

public très nombreux : chaque jour, ce sont 48 000 élèves qui y circulent. Cela représente près de 390 000 m² à entretenir, avec des besoins et des coûts considérables. Cette compétence, transférée par l'État sans aucune compensation financière, constitue une responsabilité lourde et exigeante pour la Collectivité de Corse, c'est une compétence qui demande un investissement continu.

Depuis 2018, nous avons consacré près de 100 millions d'euros pour ces bâtiments scolaires.

Cela nous impose de choisir, d'arbitrer, de prioriser.

La sécurité des élèves, elle, ne se discute pas. C'est pourquoi nous avons été très attentifs aux alertes de la cité scolaire de Montesoro : à la suite du blocage du 13 janvier, une rencontre a eu lieu et des mesures concrètes ont été actées avec les équipes pédagogiques.

Au lycée du Finosellu, dès le signalement de la panne de la chaudière principale, l'établissement a immédiatement basculé sur la chaudière secondaire pour assurer la continuité du service. Vous le savez d'ailleurs parfaitement, puisque le député Paul-André Colombani a été informé de la situation. Cela a conduit à une rencontre réunissant M. Colombani, Mme Fagni (élue siégeant au CA) et Mme Vitte la cheffe d'établissement, afin d'apporter des réponses aux parents d'élèves inquiets des conditions d'internat.

La situation est rentrée dans l'ordre assez rapidement grâce à l'implication des équipes de l'établissement.

Notre action est-elle donc devenue invisible ? Je ne le crois pas.

Finalement, votre question nous donne l'occasion de rappeler le travail quotidien de nos agents et leurs résultats, sans verser dans la démesure, pour reprendre votre expression.

Depuis 2024, la Collectivité de Corse a investi au sein du Finosellu à travers le plateau de soins à la personne qui est aujourd'hui pleinement fonctionnel, mais également à travers le plateau hôtellerie, qui a, lui, bénéficié d'investissements majeurs en 2022.

S'agissant de la formation agricole, je rappelle que notre île a la chance de compter deux établissements, à Borgu et à Sartè. Nous croyons très fort à l'avenir des métiers agricoles car ils sont dans l'ADN de la Corse. Et je me permets de rappeler que nous soutenons ces établissements aussi, à chaque fois que leur Ministère tente de baisser leurs moyens en matière d'enseignement.

Pour le lycée agricole de Sartè, attention aux exagérations. Pour parler de chiffres, ce sont 326 000 € qui ont été investis en travaux et équipements depuis 2024. Sans compter la partie fonctionnement qui s'élève à 582 000 € pour le BTS GEMEAU-ACSE. Enfin, face aux diverses difficultés et urgences rencontrées par l'établissement depuis de nombreuses années, la Collectivité de Corse a toujours répondu présente. La dernière intervention en date concerne d'ailleurs les réparations et le remplacement du ballon d'eau chaude.

Est-ce cela, négliger le monde agricole ?

Non. Nous ne négligeons pas, nous accompagnons, nous soutenons. Nous faisons en sorte que ces établissements vivent, qu'ils puissent accueillir dans de bonnes conditions nos jeunes, qu'ils puissent les former, leur donner un avenir — *per i nostri ghjovani, è per ch'elli possu in terra soia.*

Au-delà de chaque cas particulier, notre méthode reste la même. Diagnostiquer, intervenir - y compris dans l'urgence – et programmer. Toujours en lien avec les équipes des établissements et le Rectorat.

Notre volonté est de renforcer l'effort d'investissement en faveur des collèges et des lycées, afin de répondre de manière concrète aux besoins exprimés sur l'ensemble du territoire. Le Programme pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration, et nous travaillons à le doter de ressources diversifiées. Nous envisageons d'y intégrer un volet spécifique dans le cadre du PTIC, de solliciter des financements auprès de la Banque européenne d'investissement et de mobiliser les fonds européens. L'objectif est clair : réunir tous les leviers disponibles pour soutenir une politique éducative ambitieuse.

Je peux comprendre que le contexte électoral donne de l'inspiration pour tenter de dénoncer certaines choses. Mais les faits sont les faits. Les chiffres et les montants ne trompent pas. Vous ne nous prendrez pas en défaut sur ce sujet. L'engagement est là. La volonté d'agir en faveur des jeunes, des étudiants, des enseignants et des agents est toujours aussi forte. Et si je reste uniquement sur l'éducation au sens large, la Collectivité de Corse dépense a minima plus de 500 euros par jeune, cela ne concerne pas les transports scolaires que le Président du Conseil exécutif a tenu à rendre gratuits par souci d'équité et pour garantir l'accès aux études.

Je ne compte pas non plus les dizaines de millions d'euros investis dans le sport à destination des jeunes, tout comme l'enveloppe « Pass Cultura » ou encore le « Sporti'Pass ».

Je ne parle pas non plus du budget des transports des enfants et des jeunes en situation de handicap.

Alors oui, j'aimerais disposer de toujours plus de budget. De faire plus, plus vite, plus grand. Mais nous agissons, nous sommes mobilisés. Et nous ne le sommes pas seulement à la veille des échéances électorales.

U nostru scopu hè chjaru : accumpagnà i prufessori, e squadre pedagogiche, impegnassi cù passione per a nostra Ghjuventù per costrui l'avvene di u nostru populu.

A ringraziavvi !



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/003

**Question orale déposée par M. Don-Joseph LUCCIONI
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : POUR UNE CONTINUITÉ TERRITORIALE PRÉSERVÉE :
REPNSES IMMÉDIATES ET STRATÉGIE À MOYEN TERME**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les transports extérieurs constituent un secteur stratégique pour la Corse, territoire insulaire d'Europe et de Méditerranée.

Notre position à cet égard est constante et connue de tous : maîtrise par la puissance publique corse et défense du service public dans les transports aérien et maritime, en son principe comme en son périmètre.

Or, comme l'a rappelé monsieur le Conseiller exécutif Jean-Félix ACQUAVIVA, le 19 janvier dernier, lors du Conseil d'administration de l'Office des Transports de la Corse à Bastia, les intérêts vitaux de la Corse et des Corses sont confrontés à trois menaces :

- La non-indexation, au juste prix, de la Dotation de Continuité Territoriale (DCT) ;
- L'impact de la fiscalité environnementale et des normes « ETS » sur le pouvoir d'achat de nos ménages, sur la compétitivité à l'import et à l'export des entreprises insulaires (et, au-delà du service public, sur l'attractivité de la destination touristique corse) ;
- « *La bataille navale en Méditerranée sur les lignes du Maghreb (qui) peut atteindre et effondrer le système de desserte de la Corse* ».

Face à ces menaces extérieures à notre île, le devoir des responsables politiques et institutions de la Corse est de protéger nos intérêts stratégiques, économiques et sociaux.

À ce titre, votre anticipation et votre mobilisation, depuis de nombreux mois, a ainsi permis de créer les conditions d'une convergence politique, économique et sociale totale, notamment sur la question de la fiscalité environnementale : Assises des transports de la Collectivité et de l'Office en juin 2025, réunion de crise et de combat en octobre 2025 en présence de tous les acteurs, constitution d'un collectif socio-économique...

Déposée par le groupe Fà Populu Inseme, la motion « *Pour une continuité territoriale préservée* » a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 19 décembre dernier.

Pourtant, malgré les multiples alertes et interpellations du Conseil exécutif de Corse au Gouvernement de la France, la situation perdure. Et elle risque de se détériorer gravement.

Le 22 janvier dernier, une réunion technique s'est tenue entre le Président de l'Office des Transports de la Corse et les services de Bercy.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, ma question est double :

- Quelles ont été les réponses du Gouvernement aux revendications unanimes de la Corse ?
- Au-delà de l'urgence du moment, les évolutions possibles sur le front des transports extérieurs, notamment maritimes, commandent d'anticiper la redéfinition du modèle à moyen-long termes. Quelles initiatives le Conseil exécutif de Corse compte-t-il prendre aux fins de garantir et d'améliorer la continuité territoriale au service des Corses et d'offrir à la Corse une plus grande maîtrise de ses transports ?

À ringrazià vi.

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026

29 È 30 DI GHJINNAGHJU

1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/003

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MONSIEUR DON-JOSEPH LUCCIONI AU NOM DU
GROUPE FA POPULU INSEME**

OBJET : Pour une continuité territoriale préservée : réponses immédiates et stratégie à moyen terme

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers exécutifs,
Chers collègues, conseillers territoriaux,
Cher Don-Joseph Luccioni,

Je vous remercie pour votre question. Ma réponse vient en complément, évidemment, des développements qu'a déjà réalisé le Président du Conseil exécutif sur la réponse à Louis Pozzo Di Borgo, et je vais insister sur quelques points majeurs. S'il y a bien un domaine, il y en a d'autres, mais s'il y a bien un domaine qui fait l'objet, malgré les avancées, de crises régulières, cycliques et permanentes, sous le poids notamment d'agressions extérieures ou de décisions extérieures, c'est bien le transport en général, et en particulier le service public maritime et aérien, c'est-à-dire la continuité territoriale.

Le Président l'a dit pour la première fois dans l'histoire de ces institutions et de l'histoire de la continuité territoriale, et Dieu sait que ça n'a pas été un long fleuve tranquille du temps de la SNCM et CMN, je parle dans le maritime, avec les surcompensations financières, avec les gabegies sur le port de Marseille, avec les détournements de fonds, avec des salaires,

notamment sur le Maghreb, entre Marseille et Maghreb, payés sur l'enveloppe de continuité territoriale, c'était la réalité tangible constatée lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités. Dans cette histoire tumultueuse, il y a eu un avant après 2015, il y a eu des tentatives, il y a eu des sécurisations, et il y a eu une décision historique qui est la décision de la Commission européenne, officialisée notamment le 30 décembre, qui reconnaît de manière forte l'argumentaire des compensations financières et du périmètre des besoins du service public aérien et maritime. Un socle, un fondamental, qui est reconnu enfin pour la Corse et pour ses intérêts, ainsi que pour sa desserte dans les territoires, parce qu'on reconnaît aussi la question de la nécessité d'avoir plusieurs ports de desserte sur le maritime, donc c'est un élément fondamental. Malgré cela, nous avons le poids de décisions et de situations externes qui agressent dans leurs fonts baptismaux la continuité territoriale.

Le premier niveau, c'est le bal qui se perpétue chaque année. Cela a été mentionné par le Président, avec des incertitudes majeures sur la dotation de la continuité territoriale. Chaque année, il faut remettre le couvert. En 2022, nous avons obtenu 30 millions d'euros au forceps, 40 millions en 2023, et cela a été une année blanche en 2024. Il faut se rappeler qu'il a fallu prendre sur les reliquats de l'Office pour compenser, ce qui a donné encore 25 millions. Maintenant, en 2026, la discussion porte sur la possibilité d'avoir les 60 millions d'euros. Sur ce plan-là, il est très clair que les contrats de délégation de service public aériens et maritimes ont fait l'objet d'une validation de l'Etat et de l'Union dans leur périmètre, dans leur financement, dans l'indexation des charges annuelles prévisionnelles qui augmentent et qui sont indexées de manière pluriannuelle, qui sont connues, et la rallonge demandée cette année de 60 millions correspond strictement aux besoins de ces contrats. Elle n'intègre pas les ETS, la fiscalité environnementale qui pèse sur les compagnies, mais elle ne pourrait pas le faire juridiquement. Parce que c'est un des arguments un peu frelatés du gouvernement, le Président l'a rappelé : « on a rallongé, vous pouvez compenser les ETS. »

Si nous utilisons une partie de cette enveloppe pour compenser la charge supplémentaire sur le maritime et l'aérien des ETS sur les compagnies, nous nous soumettrions à un risque de contentieux, parce que d'autres compagnies hors services publics, hors DSP, qui agissent sur les OSP, sont soumises aux ETS et n'auraient pas cette compensation. Il est hors de question, d'ailleurs le propos nous paraît assez irresponsable de la part du gouvernement, d'ouvrir un contentieux, une distorsion en la matière. Nous nous y refusons, parce que c'est la réalité juridique. Et financièrement, le besoin de rallonge ne couvre pas ce besoin-là des ETS.

Il existe donc une incertitude concernant les CT, pour lesquels nous souhaitons, logiquement, une indexation sur la TVA sur la base des contrats validés. Cette discussion politique n'est malheureusement pas soldée, et si nous n'avions pas 60, si nous obtenions uniquement 42,9 millions d'euros, puisque c'est un chiffre qui a été évoqué dans la loi spéciale, il y aurait un déficit chronique, cette année en 2026, pour le besoin de ces DSP maritime et aérien, de 6 millions d'euros sur les obligations du contrat. On peut donc le démontrer.

Le deuxième point, concerne les normes et la fiscalité environnementale. Il est évident que personne ici, et encore moins nous, exécutif, sommes contre la décarbonation dans le transport. Ce n'est pas ça le sujet. Nous sommes pour verdir les flottes, nous sommes pour aller plus loin pour la santé et pour l'environnement, ce n'est pas le sujet. Cependant, le sujet c'est la verticalité, la centralité, le centralisme décisionnel, bruxellois certes, mais aussi parisien, de l'État, qui a compétence en matière de défendre son île à Bruxelles, qui ne l'a pas

fait, contrairement à l'État grec, qui est un État insulaire, qui l'a fait, puisque dans le considérant de la directive dite ETS, un terme technique, mais la réalité est très simple, ce sont des quotas à payer pour les compagnies pour émettre des gaz à effet de serre.

L'État grec, avec d'autres, a obtenu dans un considérant la possibilité de déroger pour les îles de moins de 200 000 habitants. Cela correspond globalement à la typologie des îles grecques. Donc là, il y a eu un manque, évidemment, de défense de l'île à Bruxelles de la part de l'État membre, premier élément, et deuxièmement, une décision qui frappe de plein fouet les compagnies, mais en répercussion, puisqu'elles n'ont pas capacité à compenser, les Corses.

Puisque vous l'avez rappelé, la répercussion sera importante. On risque un vrai décrochage économique et social de grande ampleur. C'est à peu près aujourd'hui, sur la base de 70 euros la tonne de quotas, 16 millions d'euros environ qui devront être acquittés par les compagnies délégataires La Méridionale et Corsica Linea. Mais dans l'aérien, 12 millions d'euros, parce que, répercuté sur le tarif passager, donc à peu près 28 millions d'euros sur la base de 70 euros la tonne. Mais sur un marché dont le prix à la tonne évolue, puisque nous sommes déjà 85 aujourd'hui. Ce qui veut dire que les contributions demandées aux compagnies vont augmenter et donc la répercussion tarifaire sur le passager et le fret vont augmenter.

Je rappelle que nous avons 5 euros le mètre linéaire facturé aujourd'hui par les compagnies en janvier 2026, répercuté 8,50 euros à Purtivechju, parce qu'en plus, il y a une distorsion au nom du temps de trajet et du type de navire qui fait qu'il y a une différence entre ports qui déstabilise la desserte et donc qui risque de voir des chargeurs vouloir débarquer à Bastia et déstabiliser la desserte de la DSP. On est à la fois à une atteinte du principe de continuité d'un produit tarifaire auquel ont droit les corses et une atteinte d'organisation de la desserte, pourtant reconnue dans son organisation par la décision de l'Union européenne. On est donc vraiment sur quelque chose qui ne peut pas aller en l'état, qui demande une autonomie stratégique décisionnelle.

C'est pour cela qu'avec le collectif socioéconomique, où il y a une vraie convergence aujourd'hui entre l'institution de la Corse et ce collectif, nous demandons d'abord l'exemption, le temps de travailler à une adaptation, parce qu'il s'agit d'adapter le modèle.

Et puis, le troisième niveau, vous l'avez dit, c'est ce qui est la bataille navale. Nous sommes dans un monde brutal, de plus en plus brutal.

Ça l'est en géopolitique. On le voit chaque jour en allumant la télé avec des choses qui paraissent plus vraies qu'une fiction. Et ça l'est en termes économiques et notamment dans le maritime.

Nous n'avons pas compétence et nous n'avons pas à nous mêler non plus de ce qui se passe entre Sète et le Maghreb. Néanmoins, on ne peut pas faire de déni. C'est-à-dire que l'atteinte des compagnies délégataires dans leur viabilité économique peut avoir un impact majeur de court terme sur l'exercice du contrat si les délégataires ne peuvent plus être en mesure d'assurer le contrat du fait d'une déficience économique par une attaque extérieure.

Et ça, c'est la réalité que l'on vit quotidiennement aujourd'hui, qui fait que vous avez des syndicats de marins qui sont en grève : STC, mais aussi la CGT, puisque nous avons été destinataires, le Président du Conseil exécutif et moi-même, d'un mail de la CGT. Nous avons plusieurs questions qui se posent en la matière.

Vous avez la question de cette situation sur le Maghreb, qui peut impacter indirectement la Corse, et vous avez une situation aussi interne à la Méridionale, où la situation financière pose un problème. Et c'est pour cela qu'évidemment, il y a eu des discussions.

Nous avons été reçus le 22 janvier, vous l'avez dit, les syndicats de marins ont été reçus également, et évidemment, les collectifs aussi.

Profond désaccord sur les ETS, oui, puisqu'on nous renvoie à ce que la DCT puisse compenser, ce qui est une hérésie. Profond désaccord sur la façon de pouvoir en sortir. Donc, situation de crise, parce que ça veut dire tout simplement que les retombées restent en cascade.

Et il est évident que nous allons prendre l'initiative. Le collectif socio-économique va se réunir. Nos initiatives, en accord avec le Président, c'est évidemment de relancer le débat sur la desserte, à la fois pour clôturer d'ici 2030 cette desserte face aux risques.

Donc, par anticipation, il faut aller plus loin, oui, sur la maîtrise de la continuité territoriale, plus loin, oui, sur la maîtrise de nos transports, et cela passe par remettre les hypothèses sans tabou sur la table, y compris avec l'accord des compagnies qui sont d'accord pour y participer et des syndicats pour y participer. Il y aura donc un cycle de travail qui s'ouvrira dès février.

Concernant les ETS, nous allons prendre l'initiative, notamment avec Armateurs de France et la Confédération italienne des opérateurs maritimes, qui nous ont contactés pour faire une démarche commune, conjointe, y compris en s'alliant avec la région Sardaigne pour défendre la spécificité insulaire. Les contacts avec les armateurs ont eu lieu pas plus tard que ces quelques jours pour pouvoir faire en sorte que les Etats, et notamment l'Etat français, suivent cette capacité à pouvoir déroger à la directive et pouvoir arriver à un système de décarbonation plus favorable. Donc, en février, relance des discussions stratégiques sur l'avenir de la desserte, évidemment jusqu'à toutes les hypothèses qui avaient été posées par cette Assemblée depuis des années, et bien sûr, la mobilisation des acteurs économiques et sociaux sur la question des ETS.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N° 2026/E1/004

**Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : **INONDATIONS À SAN FIURENZU : PRÉVENTION DES RISQUES
ET MAÎTRISE DE L'URBANISATION****

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Les récentes intempéries de fin décembre ont provoqué de nombreux dégâts, notamment dans la région du Nebbiu Conca d'Oru : à San Fiurenzù, l'effondrement d'un pont a coupé la route principale d'accès à la ville, avec des conséquences majeures pour les habitants, les services de secours et l'activité économique du territoire.

Cette situation appelle des mesures d'urgence, mais aussi une analyse de fond.

L'intensité des pluies est bien sûr le facteur direct et évident, mais l'ampleur des dégâts consécutifs aux inondations à San Fiurenzù a-t-elle pour seule origine un phénomène naturel exceptionnel ?

Dans cette commune, comme ailleurs en Corse, voire en France et en Europe (on se rappelle notamment du drame de Valence), il apparaît que les conséquences catastrophiques de certains phénomènes climatiques imposent de réinterroger les politiques publiques mises en œuvre.

Ces conséquences sont en effet aggravées par des choix, voire des erreurs, cumulés, notamment une urbanisation non maîtrisée, des constructions en zones inondables, ainsi qu'un défaut d'entretien régulier des cours d'eau (c'est le problème de la mise en œuvre effective de la compétence Gemapi), autant de facteurs qui ont aggravé la situation.

À cela semblent s'ajouter des carences dans les contrôles environnementaux relevant des services de l'État.

Des terrains remblayés, parfois de manière irrégulière, ont contribué à entraver l'écoulement naturel des eaux, alors même que ces pratiques sont connues pour accroître considérablement le risque d'inondation.

Une planification urbaine plus rigoureuse, une gestion préventive et continue des rivières, ainsi qu'un contrôle effectif des atteintes aux milieux naturels, auraient très probablement permis de limiter l'ampleur des dégâts et d'éviter la coupure d'un axe routier aussi stratégique.

Au-delà de l'urgence immédiate, cette situation soulève également des enjeux humains et économiques majeurs.

La coupure de cet axe perturbe le quotidien des habitants, mais aussi les transports scolaires, avec des conditions de déplacement rendues plus difficiles pour les élèves et les familles.

San Fiorenzu est une cité balnéaire et touristique, dont l'activité repose largement sur l'accessibilité du territoire, à l'approche d'une saison estivale déterminante pour les professionnels du tourisme, les commerces et l'emploi local.

L'incertitude actuelle fait peser une menace réelle sur l'attractivité de San Fiorenzu, du Nebbiu, et sur une économie locale déjà fragilisée.

Dans ce contexte, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pourriez-vous nous préciser les mesures d'urgence engagées par la Collectivité de Corse pour rétablir rapidement et durablement la circulation vers San Fiorenzu ainsi que le calendrier précis de mise en œuvre de ces mesures, notamment au regard des transports scolaires et des échéances liées à la saison estivale,

Enfin, quelles démarches comptez-vous engager auprès de l'État, en lien avec les acteurs concernés, afin que les contrôles environnementaux soient renforcés et que les situations de remblaiement préjudiciables à l'écoulement des eaux soient effectivement traitées ?

Plus globalement, comment comptez-vous intégrer dans l'ensemble des politiques publiques l'aggravation des risques naturels liés au réchauffement climatique ?

Je vous remercie.

1MA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

N°2026/E1/004

**REPONSE DE MONSIEUR JEAN-FELIX ACQUAVIVA A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE FA
POPULU INSEME**

OBJET : Inondations à San Fiurentu : prévention des risques et maîtrise de l'urbanisation

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Madame la Conseillère,

Merci pour cette question qui est large forcément vu l'impact du changement climatique. Alors tout d'abord, je voudrais avoir un mot, si vous me permettez, pour l'ensemble des agents qui ont été mobilisés lors des intempéries en décembre et en janvier. Intempéries qui ont été importantes et une grosse mobilisation de la direction des routes, et de ses services. Evidemment, dans le Cismonte et en décembre, qui était plus impacté et récemment, notamment dans le Pumonte. C'est important de souligner, il y a eu une réactivité, y compris avec la mutualisation d'autres services avec les SDIS qui a été, de notre point de vue, exemplaire. Il faut les saluer, ce qui montre que le service public aux usagers de la Collectivité de Corse fonctionne en cas d'intempéries de manière réactive.

C'est le cas sur le pont de Saint-Florent, puisque le pont en question sur la RD 81 s'est effondré dans les intempéries du 24 au 25 décembre. Dès le 28 décembre, en concertation avec le Président et les services, nous avons mobilisé les acteurs, puisqu'il y a eu tout de suite, des levées topographiques qui ont été réalisées, des études géotechniques évidemment lancées,

une analyse amiante et une étude de conception qui a été initiée avec des résultats qui sont intervenus récemment.

Les différents concessionnaires EDF et Orange ont été sollicités afin de procéder au dévoiement des réseaux passant par l'ouvrage. Et puis, évidemment, à partir de mi-février, en logique d'intempéries, donc, il y a dans l'urgence, y compris en invoquant les procédures d'urgence, les travaux de démolition qui commencent, puisque la démolition du tablier de l'ouvrage pour une durée d'environ un mois commencera aux alentours du 11 février. Parallèlement, il y a les études de conception qui se finalisent et puis les travaux de reconstruction s'en suivront.

Et notre objectif, vu les arguments que vous avez évoqués qui sont réels, c'est-à-dire l'impact économique et social très important par rapport à la dégradation de cet ouvrage, c'est de faire en sorte que ce pont soit restauré en juin, avant la période estivale. Toutes les équipes sont mobilisées pour ce faire depuis le premier jour. Nous suivons cela de près.

Il n'y a pas de difficulté majeure constatée à ce stade, y compris par rapport à l'amiante. Nous avons l'espoir de pouvoir faire en sorte que cet objectif soit satisfait, et je pense qu'il le sera.

Ensuite, sur les autres politiques, il est évident qu'il y a des choses qui sont mises en place aujourd'hui qui sont la compétence des acteurs. La Collectivité de Corse n'a pas de gestion directe sur la GEMAPI. Ce sont les EPCI légitimement.

Il y a des problèmes structurels à l'échelle de la Corse qui font qu'évidemment, certaines politiques de GEMAPI et cette compétence se sont heurtées à un retard structurel. Quand on regarde notamment l'absence historique à l'échelle de la Corse, le syndicat de rivière, la faiblesse d'ingénierie locale, l'étendue des territoires concernés. Et c'est pour cela que la Collectivité de Corse a développé une politique volontariste d'accompagnement des intercommunalités en général sur cette question, à la fois en ingénierie territoriale, mais aussi en financement.

Il y a donc une assistance technique en cours, vous le savez, puisqu'elle a porté des intercommunalités sur la réalisation des études de bassin versant, sur l'accompagnement et la mise en œuvre de travaux de génie écologique, sur l'appui à la gestion de poste cru aux expertises à la suite d'événements exceptionnels. Donc, cette assistance technique existe sur le développement du système local de prévision et d'anticipation, puisqu'il va falloir mieux prévoir, mieux anticiper, évidemment, dans la GEMAPI, mais aussi dans d'autres domaines, je vais y revenir, complémentaires des dispositifs de l'État.

Il est évident que dans le cas de San Fiorenzu, il y a eu une aggravation avérée des risques naturels qui est dû à l'intensification du phénomène climatique lié au réchauffement, des atteintes anciennes et cumulées au milieu aquatique, le recalibrage des cours d'eau, l'endiguement, le remblai en lit majeur. Il y a donc eu des défauts là-dessus. Il faut le dire, une urbanisation mal maîtrisée, puisque c'est le cas ailleurs mais c'est le cas aussi ici, notamment en zone inondable, avec la nécessité d'anticiper demain sur la question de l'urbanisme. Évidemment, là, comme dans d'autres endroits, puisqu'il y a eu d'autres inondations ailleurs. Cela fait partie évidemment des constats réalisés, comme la question de la GEMAPI, des déficits de politique en la matière sur le territoire, mais aussi à d'autres endroits.

Il faut donc anticiper, adapter les politiques publiques locales. Vous le savez. Le maître mot, c'est évidemment de mieux connaître pour mieux agir.

Là-dessus, il y a des démarches, évidemment, où on partage le constat sur lequel certaines atteintes au milieu aquatique, et en particulier les remblais en lit majeur ou à proximité des cours d'eau, contribuent évidemment à aggraver le risque d'inondation. Nous le savons.

Il y a donc des démarches qui sont et seront engagées en lien étroit avec les services de l'État, puisqu'il faut rappeler que l'État demeure compétent en matière de police de l'eau, tandis que les intercommunalités exercent la compétence GEMAPI sur le terrain.

Et en la matière, notre approche, en général, sans rentrer dans trop de détail, c'est une approche préventive sur la meilleure information des élus, des acteurs locaux, sur l'intégration renforcée des enjeux hydrauliques, notamment dans les documents d'urbanisme, pour une anticipation accrue sur les effets du changement climatique et afin d'éviter le renouvellement, la reconstitution des risques et des situations à risque aux mêmes endroits, et en l'espèce, à l'endroit que l'on vient d'évoquer.

Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter à ce stade, Madame la Conseillère.



1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ère} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS NOUVELLES (2)

- **Motion n° 2026/E1/001** déposée avec demande d'examen prioritaire par le Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Crise agricole et reconnaissance des spécificités corses ;
- **Motion n° 2026/E1/002** déposée avec demande d'examen prioritaire par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Protection du statut autonome du Groënland et respect du droit international.

MOTION RENVOYEE EN COMMISSION (1)

- **Motion n° 2025/E5/027** déposée par le groupe « Core in Fronte » : Inscription au PTIC d'un financement pour l'acquisition par le Crous de 80 logements étudiants à Corte. (*Renvoyée devant la CDENATE*)

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

MOTION

N° 2026/E1/001

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : **PAULA MOSCA AU NOM DU GROUPE « FÀ POPULU INSEME »**

OBJET : **CRISE AGRICOLE ET RECONNAISSANCE DES SPECIFICITES CORSES**

VU la Politique agricole commune (PAC), créée par le traité de Rome (1957), précisée lors de la conférence de Stresa (3–12 juillet 1958) et mise en place en 1962, ainsi que ses objectifs définis par les traités ;

VU le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 octobre 2012, et notamment ses dispositions relatives à la politique commerciale commune et à la politique agricole commune ;

VU l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, tel que modifié par l'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023, définissant le partage des compétences entre l'État et les Régions, ces dernières étant autorités de gestion pour les interventions du FEADER non liées à la surface, tandis que l'État demeure responsable des interventions de nature surfacique et assimilées ;

VU le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques

relevant de la PAC, financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;

VU la loi d'orientation agricole n° 2025-268 du 24 mars 2025 pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture ;

VU la loi n° 2025-794 du 11 août 2025 visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ;

VU le Plan stratégique national français (PSN) de la Politique agricole commune (PAC 2023-2027) approuvé par la Commission européenne le 27 octobre 2025 ;

VU la délibération n° 19-112 AC de l'Assemblée de Corse du 29 mars 2019 portant adoption d'une motion relative à la politique agricole commune (PAC) ;

VU la délibération n° 24-016 AC de l'Assemblée de Corse du 2 février 2024 portant adoption d'une résolution relative au soutien aux agriculteurs ;

VU la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil COM(2025) 565 final du 16 juillet 2025 (2025/0240 COD), établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 ;

VU la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil COM(2025) 560 (2025/0241 COD), établissant les conditions relatives à la mise en œuvre du soutien de l'Union en faveur de la politique agricole commune pour la période 2028-2034 ;

VU la délibération N° 25/184 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 portant adoption d'une motion sur l'opposition à la recentralisation du budget européen et pour la défense du rôle des régions ;

CONSIDÉRANT que la Politique Agricole Commune (PAC) constitue le principal mécanisme de soutien mis en place par l'Union européenne pour structurer un espace agricole commun, accompagner les exploitations et soutenir le développement des territoires ruraux ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse, à travers l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, exerce un rôle de premier plan à travers le second pilier de la PAC dans le choix des orientations et la mise en œuvre des dispositifs d'aide et d'accompagnement au bénéfice des agriculteurs et du développement rural ;

CONSIDÉRANT que l'agriculture et l'élevage sont des piliers de l'économie, de l'aménagement du territoire, du maintien du dynamisme des villages, de l'emploi rural, de la biodiversité cultivée et, plus largement, de la souveraineté alimentaire ;

CONSIDÉRANT que l'agro-pastoralisme constitue un socle essentiel de l'identité collective du peuple corse, de ses savoir-faire, de ses paysages et de son équilibre territorial ;

CONSIDÉRANT le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États du Mercosur, susceptible d'accroître les importations agricoles et d'exposer les filières européennes à une concurrence jugée déloyale, du fait de productions ne répondant pas nécessairement aux mêmes exigences environnementales, sanitaires, sociales et de traçabilité, avec un risque de pression à la baisse sur les prix payés aux producteurs ;

CONSIDÉRANT que cette inquiétude est particulièrement aiguë pour les territoires insulaires comme la Corse, où les surcoûts structurels (transport, intrants, dépendance logistique) fragilisent davantage les exploitations, et où l'agriculture contribue fortement à l'équilibre territorial et à l'identité alimentaire ;

CONSIDÉRANT que, bien que la maladie n'ait pas été détectée à ce jour en Corse et que la vaccination touche à sa fin, la situation sanitaire liée à la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC), détectée en France depuis 2025, ainsi que les mesures de prévention et de lutte mises en œuvre (surveillance, restrictions de mouvements, vaccination, indemnisations) appellent une vigilance renforcée ;

CONSIDÉRANT que ces crises sanitaires et les mesures de gestion associées peuvent entraîner des pertes économiques et humaines importantes pour les éleveurs et nourrir une contestation sur les choix opérés comme sur l'ampleur des compensations ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux pouvoirs publics de garantir une réponse proportionnée, scientifiquement fondée et juste, en assurant une indemnisation rapide, complète et transparente des préjudices ;

CONSIDÉRANT que les agriculteurs dénoncent une dégradation de leurs conditions de vie et de travail (revenus insuffisants, hausse des coûts de production, complexité administrative) et appellent l'État et l'Union européenne à des décisions rapides, lisibles et effectives ;

CONSIDÉRANT qu'en Corse, ces difficultés sont aggravées par les contraintes propres à l'insularité, la spéculation foncière et immobilière, le recul des installations, ainsi que par la persistance de fragilités structurelles et historiques demeurées sans réponse durable ;

CONSIDÉRANT que la faible structuration des débouchés locaux et le poids de la grande distribution fragilisent particulièrement les petites productions, rendant nécessaires des circuits de commercialisation de proximité (circuits courts et dispositifs analogues) pour sécuriser les revenus des producteurs ;

CONSIDÉRANT que la Corse est impactée par le changement climatique, de nombreuses filières sont fragilisées par l'apparition de nouveaux ravageurs ou maladies et par la raréfaction des solutions de protection des cultures, entraînant des pertes de récoltes et une hausse des charges ;

CONSIDÉRANT que chaque année, l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse n'a de cesse de demander à l'État une réévaluation de l'enveloppe allouée à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) ;

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs années, les gouvernements successifs n'ont pas été en mesure d'apporter des réponses durables et pleinement satisfaisantes aux difficultés rencontrées par les agriculteurs ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des mobilisations agricoles, le Premier Ministre Sébastien Lecornu a annoncé, le 13 janvier 2026, plusieurs mesures, dont la préparation d'une loi d'urgence agricole inscrite à l'ordre du jour du Conseil des ministres en mars 2026, ainsi que l'ouverture d'un chantier sur l'eau agricole assorti d'un moratoire sur les décisions relatives à la politique de l'eau jusqu'à la présentation de ce texte ;

CONSIDÉRANT le vote du Parlement Européen en faveur d'une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) afin de vérifier la légalité de l'accord entre l'UE et le Mercosur ce qui est de nature à retarder l'entrée en vigueur de cet accord commercial pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT les travaux engagés par la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président de l'ODARC, dans le cadre des négociations relatives à la future programmation de l'Union européenne post-2027, portant notamment sur le dépôt d'amendements aux règlements sectoriels ainsi que sur la mise en œuvre d'une clause d'insularité transversale applicable à l'ensemble des politiques territorialisées de l'UE ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

S'INQUIÈTE de la dégradation de la situation de l'agriculture et de l'élevage, marquée par la fragilisation des revenus, la hausse des charges et l'accumulation des contraintes, aggravée par le changement climatique ainsi que par la succession de crises sanitaires ayant touché ces dernières années plusieurs secteurs et mettant en péril les différentes filières agricoles ainsi que l'équilibre des exploitations ;

RÉAFFIRME solennellement son attachement à l'agriculture corse et sa volonté de réunir les conditions permettant à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs de vivre dignement de leur travail ;

SOUTIENT PLEINEMENT les agriculteurs et éleveurs mobilisés et, au-delà, l'ensemble de la profession confrontée à cette crise durable ;

RÉAFFIRME son attachement à une agriculture à la fois productive et exigeante en qualité, inscrite dans une démarche de développement durable, répondant à un besoin stratégique pour la Corse et contribuant pleinement à l'objectif de souveraineté alimentaire ;

DEMANDE à l'État et à l'Union européenne de déléguer pleinement à l'ODARC la conception et la mise en œuvre du volet Corse de la prochaine PAC, prenant en compte les attentes de la profession exprimées par la profession lors des réunions organisées sur ce sujet par l'ODARC, afin de garantir la cohérence des dispositifs d'aide et d'accompagnement prenant en compte les spécificités de l'agriculture corse ;

DEMANDE au Gouvernement français de maintenir une opposition ferme à l'accord UE-Mercosur et la mise en place de clauses de sauvegarde effectives contre toute déstabilisation des marchés, ainsi qu'une traçabilité et un étiquetage d'origine renforcés permettant d'informer clairement les restaurateurs et les consommateurs et de protéger les filières sensibles exposées à une concurrence déloyale et à une pression à la baisse sur les prix ;

APPELLE l'État et l'Union européenne à prendre, sans délai, des mesures de nature à sécuriser le revenu agricole et à renforcer le pouvoir de négociation des producteurs, à réduire la charge administrative et à simplifier les procédures sans renoncer aux objectifs de santé publique et de transition écologique, ainsi qu'à mieux compenser la hausse des coûts de production (énergie, carburants, intrants), afin d'éviter l'asphyxie économique des exploitations ;

DEMANDE au Gouvernement français, s'agissant de la DNC de stopper l'abattage total des troupeaux et ce d'autant plus lorsqu'ils sont vaccinés. S'agissant d'autres problématiques sanitaires, de considérer la Corse comme un territoire sentinelle en renforçant les contrôles et en limitant les importations aux seuls animaux et espèces végétales déclarées saines ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'ODARC ainsi que la Présidente de l'Assemblée de Corse pour transmettre la présente motion à la Commission Européenne, au Premier ministre, au ministre de l'Agriculture, au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'aux parlementaires corses.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
29 È 30 DI GHJINNAGHJU
1^{ÈRE} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
29 ET 30 JANVIER

MOTION

N° 2026/E1/002

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : **MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

OBJET : **PROTECTION DU STATUT AUTONOME DU GROENLAND ET
AU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL**

VU la Charte des Nations Unies (1945) ;

VU la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1960 affirmant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

VU la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 24 octobre 1970 consacrant ce même principe ;

VU l'article 1 commun aux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) des Nations Unies reconnaissant que « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes » ;

VU la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) ;

VU le Self-Government Act of Greenland adopté par référendum le 25 novembre 2008 et entré en vigueur le 21 juin 2009 ;

VU la qualité du Groenland en tant que territoire autonome du Royaume de Danemark et son statut de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) au sens de la Partie IV du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ;

VU l'article 2 §4 de la Charte des Nations Unies interdisant le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État ;

VU le Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) du 4 avril 1949, fondé sur la stabilité et l'intégrité territoriale de ses membres ;

CONSIDÉRANT que le président des États-Unis, Donald Trump, a réaffirmé en janvier 2026 son intention d'acquérir ou de placer sous contrôle américain le territoire du Groenland, provoquant une crise diplomatique majeure entre Washington et plusieurs pays européens ;

CONSIDÉRANT que ces déclarations se sont accompagnées de menaces de sanctions commerciales contre plusieurs États européens opposés à cette initiative ;

CONSIDÉRANT que les déclarations du président américain sur le Groenland s'inscrivent dans une posture politique qui contribue à déstabiliser l'équilibre géopolitique mondial, en remettant en cause des principes établis du droit international, en fragilisant les alliances transatlantiques et en introduisant une incertitude préoccupante dans un contexte international déjà tendu ;

CONSIDÉRANT les principes fondamentaux du droit international, en particulier le respect de l'intégrité territoriale, l'interdiction de l'annexion d'un territoire sans le consentement du peuple qui y vit, et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ;

CONSIDÉRANT que le Groenland est un territoire autonome du Royaume de Danemark, disposant depuis 2009 d'un large autogouvernement (Naalakkersuisut) reconnu par le *Self-Government Act*, approuvé par référendum par le peuple groenlandais ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'environnement naturel arctique constitue un bien inaliénable d'une valeur écologique, climatique et géopolitique majeure, dont la préservation rend des services essentiels et irremplaçables à l'ensemble des peuples, et que toute déstabilisation politique du Groenland menace directement cet équilibre fragile ;

CONSIDÉRANT que le peuple groenlandais, reconnu comme peuple autochtone, exerce ses propres institutions démocratiques et dispose d'une compétence politique étendue dans de nombreux domaines essentiels ;

CONSIDÉRANT que les autorités du Royaume de Danemark ont rejeté sans ambiguïté toute possibilité d'acquisition ou de cession du Groenland, rappelant que celui-ci n'est ni négociable ni aliénable ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Groenland (Naalakkersuisut) ainsi que la très grande majorité des Groenlandais ont réaffirmé publiquement leur opposition totale à l'idée d'un rattachement aux États-Unis, la population déclarant « ne pas vouloir devenir américaine » et rappelant que « le Groenland n'est pas à vendre » ;

CONSIDÉRANT que plusieurs États européens ont exprimé leur solidarité avec le Danemark et le Groenland et que l'Union européenne envisage l'activation de

son instrument anti-coercition (règlement UE 2023/2675) en réponse aux pressions américaines ;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle a conduit plusieurs nations européennes à renforcer la coopération dans l'Arctique afin de garantir la stabilité régionale dans le cadre du droit international et des obligations de l'OTAN ;

CONSIDÉRANT que le Groenland occupe une position géostratégique majeure dans l'Arctique, rendant indispensable la préservation de sa stabilité politique, du respect de son autonomie et de la volonté démocratique de son peuple ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

CONDAMNE la menace d'annexion du Groenland formulée par le président des États-Unis d'Amérique, en ce qu'elle constitue une atteinte grave au droit international, à la Charte des Nations Unies, au statut d'autonomie du Groenland et à la volonté souveraine du peuple groenlandais, et qu'elle s'inscrit dans une logique de domination impérialiste incompatible avec les principes de liberté des peuples ;

AFFIRME son soutien plein et entier au peuple groenlandais, peuple insulaire et autochtone, à ses institutions démocratiques et à son droit inaliénable à disposer de lui-même, à refuser toute tutelle extérieure et à décider librement de son avenir politique ;

RÉAFFIRME que le droit des peuples à l'autodétermination constitue un principe fondamental et non négociable, et que les peuples insulaires, de l'Arctique à la Méditerranée, partagent une histoire commune de résistances aux logiques de domination, de colonisation, d'effacement et de marginalisation ;

RAPPELLE que l'autonomie du Groenland, librement choisie et démocratiquement organisée, ne saurait en aucun cas être remise en cause par des logiques de puissance, de prédation stratégique, de marchandisation des territoires et des peuples, ni par aucune forme, ancienne ou contemporaine, de colonialisme ;

RAPPELLE qu'aucune alliance internationale ne saurait justifier la négation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ni la remise en cause d'autonomies démocratiquement établies ;

APPUIE la position des États-Membres de l'UE en faveur d'une réponse ferme face à toute tentative d'annexion ou de coercition exercée à l'encontre d'un peuple autonome ;

SOUTIENT l'activation de l'ensemble des instruments européens, y compris le mécanisme anti-coercition, afin de garantir le respect effectif de la volonté du peuple groenlandais ;

EXPRIME la solidarité de la Corse, nation insulaire et méditerranéenne attachée à la reconnaissance des droits des peuples, avec le peuple groenlandais et l'ensemble des peuples engagés dans la défense de leur autonomie.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**5^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2025
5^{EME} RIUNIONE DI I 18 È 19 DI DICEMBRE DI U 2025**

**SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 18 ET 19 DECEMBRE 2025**

MOTION

N° 2025/E5/027

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE "CORE IN FRONTE"

**OBJET : MOTION VISANT A L'INSCRIPTION AU PTIC D'UN
FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION PAR LE CROUS DE 80
LOGEMENTS ETUDIANTS A CORTE**

CONSIDERANT la tension structurelle du logement étudiant à Corti, avec près de 2 000 demandes annuelles pour seulement 400 satisfaites, et la carence grave en logements sociaux à loyers modérés, où la pénurie fait exploser les prix du marché privé, les loyers atteignant environ 500 € pour un studio hors fluides et 750 € pour un T2,

CONSIDERANT la situation particulièrement difficile des 2 100 étudiants boursiers de l'académie, pour qui l'accès à un logement social conditionne l'égalité d'accès aux études et la poursuite de la formation,

CONSIDERANT la nécessité fondamentale pour les jeunes corses de pouvoir accéder à des études supérieures dans des conditions dignes, ce qui suppose un logement à un coût supportable dans un contexte de cherté de la vie, et ne pas être contraint à renoncer ou à quitter la Corse faute de solutions adaptées,

CONSIDERANT l'engagement déjà affirmé de la Collectivité de Corse en faveur de la communauté étudiante, notamment à travers sa participation au financement du projet de la résidence « Sambucucciu d'Alandu », à hauteur de 2 Md'€ sur 9,5 Md'€,

CONSIDERANT que la Collectivité de Corse, en vertu des articles L.4424-1, L.4424-2 et L.4424-17 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des

articles 53 et 54 de la loi du 22 janvier 2002, dispose de compétences explicites en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'aménagement territorial et de financement des infrastructures universitaires,

CONSIDERANT que ces textes imposent à la Collectivité de Corse une responsabilité de soutien et de co-construction de la politique de l'enseignement supérieur sur le territoire,

CONSIDERANT que la convention tripartite État – Collectivité de Corse – Université de Corse organise ce partenariat institutionnel et engage la « CDC » à appuyer le développement universitaire, la vie étudiante et les équipements nécessaires à la cohésion territoriale,

CONSIDERANT que dans ce cadre, la Collectivité de Corse porte ou co-porte déjà de nombreux projets structurants sur l'île, et qu'une résidence universitaire constitue pleinement un équipement structurant pour Corte et pour la Corse,

CONSIDERANT que la disponibilité exceptionnelle d'une résidence de 80 logements située à proximité immédiate du campus Mariani représente une opportunité rare, compte tenu de la pénurie de foncier à Corte,

CONSIDERANT que cette opération est cohérente avec les orientations stratégiques de la « CDC » en matière d'enseignement supérieur, d'habitat social, de cohésion sociale et de développement territorial,

CONSIDERANT que le dossier est techniquement mûr : soutien de principe du « Cnous », expertise de France Domaine, premiers engagements de la Banque des Territoires, prévisionnel stabilisé et plan de financement déjà prêt,

CONSIDERANT que le « PTIC » a vocation à financer des projets structurants d'intérêt général, et qu'un investissement de cette nature répond exactement à cette définition,

CONSIDERANT que l'État, au regard de ces éléments, ne peut raisonnablement refuser un investissement cohérent avec les besoins identifiés, les compétences légales de la « CDC » et les engagements de la convention tripartite,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que l'acquisition par le Crous d'une résidence universitaire de 80 logements à Corte constitue un projet pleinement structurant, répondant à la fois à la tension critique du logement étudiant et aux orientations stratégiques de la Collectivité de Corse en matière d'enseignement supérieur, d'habitat social, de cohésion territoriale et d'aménagement du territoire,

RECONNAIT que cette opération s'inscrit directement dans les compétences de la Collectivité de Corse telles que définies par le Code général des collectivités territoriales et par la loi du 22 janvier 2002, ainsi que dans les engagements pris dans la convention tripartite État-CdC-Université de Corse,

SOUTIENT explicitement la demande d'inscription de ce projet au « PTIC » pour un montant de 3 Md'€, compte tenu de la maturité du dossier, de la disponibilité immédiate du bâtiment, de l'urgence sociale et du caractère irréversible de l'opportunité,

CONSIDERE que toutes les conditions techniques, juridiques, financières et stratégiques sont réunies pour que ce projet soit retenu et financé dans le cadre du « PTIC »,

DEMANDE à l'Exécutif de la Collectivité de Corse d'engager sans délai les démarches nécessaires auprès de l'État, du « Crous », du « Cnous » et des partenaires financiers afin d'obtenir l'inscription de cette opération au « PTIC » et de garantir sa mise en œuvre dans les meilleurs délais.